LA NOUVELLE ATHENES, PARIS, LE SÉJOUR DES MUSES.

LA NOUVELLE ATHENES, PARIS LE SÉJOUR DES MUSES,

DIVISÉ EN DEUX PARTIES;

LA PREMIERE, contenant l'Origine & l'Etabliſſement des Belles-Lettres, des Sciences & des Beaux-Arts à Paris;

LA SECONDE, la Bibliographie, 1°. Des Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit ſur la Sainte Bible, le premier & le plus excellent de tous les Livres, & qu'on peut conſulter pour avoir l'intelligence des Saintes Ecritures. 2°. Des Editions les meilleures & les plus correctes; des Impreſſions les plus belles, & des Livres les plus rares & les plus recherchés des Savans & des Curieux.

Par ANTOINE-MARTIAL LE FEVRE, Prêtre de Paris, Bachelier en Théologie.

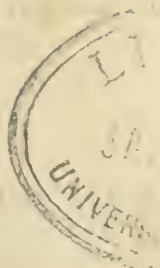


A PARIS,

Chez { CL. P. GUEFFIER, Pere, Libraire, Parvis Notre Dame, à la Libéralité. P. FR. GUEFFIER, Fils, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Liberté.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.


UNIVERS



PRÉFACE.

LA Fable nous repréſente les Muſes fort jeunes & fort belles, ornées de guirlandes de fleurs. Les Poètes diſent qu'elles étoient neuf ſœurs, filles de Jupiter & de Mnémoſyne. Selon Homere, elles étoient les Déeſſes des Sciences & des Beaux-Arts; elles habitoient ſur le Mont Parnaſſe & ſur l'Hélicon; le Palmier & le Laurier leur furent toujours conſacrés: voici les noms qui leur ont été donnés.

Clio, étoit la Déeſſe de l'Hiſtoire; *Melpomene*, de la Tragédie; *Thalie*, de la Comédie; *Euterpe*, des Inſtrumens pneumatiques; *Terpſicore*, de la Harpe; *Erato*, de la Lyre & du Luth; *Calliope*, des Vers héroïques; *Uranie*, de l'Aſtrologie; & *Polymnie*, de la Réthorique. Ces Déeſſes des Sciences & des Beaux-Arts, c'eſt-à-dire de la Politeſſe, de l'Eloquence

& de l'Erudition, régnerent d'abord dans Athènes; mais la politeſſe des Grecs, & la délicateſſe des Romains dans leurs Ouvrages, ont paſſé dans la ſuite juſques dans les Gaules. Du tems de S. Martin, il y avoit déja à Tours une Ecole, où l'on enſeignoit les Sciences dans ſon Monaſtere, d'où ſortirent quantité de Savans, du nombre deſquels pluſieurs furent Evêques. Le Monaſtere de Lerins fut auſſi fort fameux, & fournit, dans le cinquieme ſiécle, quantité de grands Hommes. S. Honorat, venu de Lérins, établit les Etudes dans le Monaſtere du Mont Jura, qu'il fonda, & Eugende y fit de grands progrès dans la Littérature. S. Colomban, ſorti d'Irlande, les établit en France. Nous liſons dans Grégoire de Tours (1), qu'il y avoit de ſon tems une Ecole dans l'Egliſe de Paris. Fortunat nous repréſente S. Germain, Evêque de Paris, comme étant à la tête de quantité d'Ecoliers, de toutes ſortes d'âges: *Qui regit hinc Juvenes, ſubregit*

(1) *Greg. Tur. Hiſt. Libr.* 10, *cap.* 26.

indè senes. Mais dans ces premieres Ecoles publiques des Evêques & des Religieux, on n'y expliquoit que l'Ecriture Sainte, après avoir donné une légere connoissance de la Langue Latine & de la Grecque. Charlemagne, Empereur & Roi de France, reconnut bientôt que ces Ecoles ne suffisoient pas, c'est pourquoi il entreprit de rétablir l'étude des Sciences & des Beaux Arts; il établit des Ecoles publiques pour les enseigner. Ce Prince, avec toute son autorité & tout son zele, ne pût cependant venir à bout de faire reprendre aux Ecrivains François la politesse des Grecs & la délicatesse des Romains, que les Gaulois avoient long-tems conservées parmi eux. Louis le Débonnaire & Charles le Chauve, s'appliquerent pendant leur regne à faire réussir le dessein de leur pere; ils ne purent aussi empêcher, que la barbarie & l'ignorance ne corrompissent le siecle suivant, qui fut le dixieme de l'Eglise. Néanmoins quelques Auteurs firent paroître alors dans leurs Ecrits, qu'ils avoient le bon

ſens en partage, quoiqu'ils n'euſſent pas le goût fin. On remarque dans leurs Ouvrages, qui concernent la Religion, une onction, dont la ſource paroît être tarie depuis qu'on s'eſt adonné à la Scholaſtique. Celui qui a écrit l'Hiſtoire d'Uribaldus, Evêque d'Auxerre, dit qu'Hérifridus fut envoïé au Palais de Charles le Chauve, pour y faire ſes études; & il ajoute, qu'on y voïoit des Régens avec leurs férules, & que la Cour étoit un Collége de Sageſſe. Saint Thomas, Saint Nicolas du Louvre, & les Bons-Enfans de Saint Honoré, étoient anciennement autant de Colléges, où l'on enſeignoit les Belles-Lettres. Urbain III, qui avoit étudié à Paris, & qui parvint au Pontificat l'an 1185, confirma la donation faite par Robert, Comte de Dreux, au Collége de Saint Thomas du Louvre. Saint Louis laiſſa une ſomme d'argent aux Ecoliers de ce Collége, par ſon Teſtament de l'an 1269. *Pauperibus Scholaribus Sancti Thomæ de Luparâ, Pariſiis.* Ce fut dans le Collége de Saint Ni-

colas du Louvre, que le Roi Robert mit les cent pauvres Ecoliers, qu'il fonda vers l'an 1000. Dubreuil (1), dit qu'en l'Eglise & Ceinture de Saint Nicolas du Louvre, il y avoit anciennement exercices des Lettres pour des Ecoliers rentés, que nous appellons aujourd'hui *Boursiers*, & Saint Yves, qui étudia dans ce Collége, fut de ce nombre. Saint Louis fit aussi un legs au Collége des Bons Enfans de Saint Honoré : *Pauperibus Scholaribus Sancti Honorati, Parisiis.* Geofroy de Beauvais, Confesseur de ce Saint Roi, les appelle *Bons-Enfans, Bonos Pueros.* Mais vers l'an 890, les Guerres civiles obligerent les Professeurs & les Ecoliers à se renfermer dans le Parvis de Notre-Dame, & aux environs, le Louvre étant devenu un Quartier désert; ils y resterent jusqu'environ l'an 950, qu'ils s'étendirent au Quartier de la Montagne Sainte Genevieve, & aux environs. Il n'y avoit avant d'Ecoles publiques

(1) *Troisieme Livr. Antiquit. Par.*

à Paris, que celles de l'Eglise de Paris, des Abbaïes de Saint Germain des Prés, de Sainte Genevieve & de Saint Denis, qu'Etienne de Tournai, écrivant au Pape, appelle ses *trois Filles Spirituelles.* Ce fut Geofroi de Boulogne, Chancelier de France, & Evêque de Paris, qui, sur la fin du onzieme siécle, établit à Paris des Ecoles publiques & Séculieres. Guillaume de Champeaux fut un des premiers qui y professa la Dialectique, la Réthorique & la Théologie. Abailard & quelques autres de ses Disciples, suivirent son exemple. De Champeaux s'étant fait Chanoine de Saint Victor, un autre lui succéda dans l'Ecole de Paris. Champeaux en établit une à Saint Victor, & y enseigna. Abailard, qui professoit dans l'Ecole de Sainte Genevieve, y attira quantité d'Ecoliers de toutes les Nations, & y enseigna la Réthorique, la Philosophie & la Théologie. Quand il se fut retiré, d'autres Maîtres lui succéderent, entr'autres Gilbert de la Porrée, Robert Pullus, &c. Ce fut alors que les Etudes commencerent

à fleurir à Paris, ſur la fin du douzieme ſiécle. Mais on fit ſuccéder à la ſimplicité & à l'air naturel des ſiécles précédens, une paſſion ſinguliere pour les ſubtilités, & un eſprit de chicane, qui a paru principalement dans la Dialectique & dans la Métaphyſique Péripatéticienne. Enfin, ce n'eſt que depuis environ deux cens ans, qu'on a vu rétablir les Sciences & les Belles-Lettres en France. Les Savans qui ont paru depuis le régne de Louis XII, ont été beaucoup plus loin que les anciens Gaulois qui vivoient du tems des Grecs & des Romains. Dans le ſeizieme ſiécle, les François s'appliquerent particulierement à la lecture des Docteurs, à l'étude des Langues, aux Humanités & à la Philoſophie. Ce n'eſt que depuis le dernier ſiécle, ſur-tout, que les Savans font tous leurs efforts pour joindre la politeſſe à l'érudition, pour faire le diſcernement des eſprits, auſſi-bien que des choſes, & pour perfectionner les Sciences & les Arts, ſans ſe borner à ce que les Anciens ont inventé. C'eſt en effet à quoi s'appliquent de nos jours ces

Académies Roïales & célebres de Paris, placées & établies jusques dans le Palais de nos Rois, composées d'un grand nombre de génies supérieurs, dont la plûpart joignent à la vertu & à la science la splendeur de la naissance. Il ne sera pas difficile, à quiconque lira cet Ouvrage, de remarquer que Paris aujourd'hui ne cede en rien aux Savans d'Athènes & de Rome, & que c'est avec justice que nous lui avons donné le titre de *la Nouvelle Athènes.*

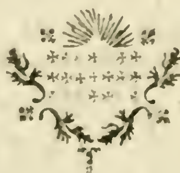


TABLE
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table des Articles.

LA



LA NOUVELLE ATHÈNES, PARIS, LE SEJOUR DES MUSES.

PREMIERE PARTIE.

ARTICLE I.

Univerſité de Paris.

SUR la fin du douzieme ſiécle, & au commencement du treizieme, il ſe forma dans Paris un Corps de Maîtres & d'Ecoliers, auquel on donna le nom d'*Univerſité*. Philippe Auguſte leur accorda, l'an 1200, des Priviléges; & les Papes Innocent III, Honoré III, Innocent IV, &

Alexandre IV, leur en donnerent auſſi ; & comme les Lettres que ces Papes adreſſerent aux Maîtres & aux Ecoliers commençoient par ces mots : *Univerſitas Magiſtrorum & Scholarium*, ou *noverit Univerſitas veſtra*, le nom d'Univerſité leur demeura. Par le mot d'Univerſité, on entend aujourd'hui un Corps de Maîtres, qui ont droit d'enſeigner publiquement les Belles-Lettres & les Sciences, & le lieu où l'on donne des Dégrés dans toutes les Facultés.

L'Univerſité de Paris comprend quatre Facultés ; ſavoir, de Théologie, de Droit Civil & Canon, de Médecine, & des Arts. Ce fut vers l'an 1150 que les Facultés de Théologie, de Droit & de Médecine, furent aſſociées à la Faculté des Arts ; & l'établiſſement des Dégrés de Docteur, de Licencié, & de Bachelier, ne commença qu'en

ce tems-là. Les premiers Statuts de l'Université de Paris sont de l'an 1215, dressés par Robert de Corcéon, Légat du Saint Siége. Ce fut Innocent IV qui donna à l'Université le pouvoir de prendre des Sceaux & des Officiers. Innocent III leur avoit permis d'avoir un Procureur. Grégoire IX est le premier qui ait distingué les Dégrés de Bachelier & de Licencié, & de Maître ou Docteur. C'étoient les Bacheliers qui enseignoient publiquement. Ils commençoient par lire & expliquer l'Ecriture Sainte, & ensuite ils donnoient des Traités sur le Maître des Sentences. Les premiers s'appelloient *Biblici*, & les autres *Sententiarii* : ils portoient le nom de *Bacillarii* ou *Baccalarii*, nom que l'on donnoit aux Novices ou Apprentifs dans la Milice ou l'Art militaire, & aux Seigneurs inférieurs. Les Bacheliers s'exerçoient par

de fréquentes diſputes, auxquelles préſidoient les Maîtres ou les Docteurs : voilà l'origine des Actes ou des Thèſes. Quand ils avoient achevé le tems preſcrit du cours de leurs études, ils étoient Licenciés par le Chancelier de l'Egliſe de Paris, ou par celui de l'Abbaye de Sainte Genevieve, & étoient enſuite reçus Maîtres ou Docteurs.

L'Univerſité de Paris fut diviſée en quatre Nations, vers l'an 1250, à l'exemple de celles d'Athènes & de Rome. Il eſt certain que du tems du fameux Proœreſius, qui régentoit à Athènes, ſous l'Empereur Conſtance, tous les Maîtres & les Ecoliers de l'Empire Romain furent diviſés en quatre Nations, chacune deſquelles étoit gouvernée par un célebre Profeſſeur. L'Univerſité de Rome emprunta l'ordre & la diſtinction des Nations, de celle d'A-

thènes, & les François prirent à Rome ce qu'ils y trouverent de beau, pour l'établiſſement de l'Univerſité de Paris. Cette diviſion, en différentes Nations, a été imitée par les autres Univerſités. L'Univerſité d'Oxford, fondée par Asfrede, Roi d'Angleterre, vers l'an 886, fut diviſée en deux Nations, celle du Midi & celle du Nord, puis en quatre, vers l'an 1200.

L'Univerſité de Vienne en Autriche, que l'Empereur Frédéric II fonda l'an 1237, avoit quatre Nations; ſavoir, celle d'Autriche, celle du Rhin, qui comprend la Baviere & la Souabe; celle de Hongrie & de Boheme, & celle de Saxe, ſous laquelle ſont compriſes les Provinces de Miſnie, de Brandebourg, de Poméranie, & de Danemarck.

L'Univerſité d'Ingolſtad a quatre Nations, qui ſont, celles

de Baviere, du Rhin, de Franconie & de Saxe.

L'Université de Prague, érigée l'an 1348, par l'Empereur Charles IV, fut composée de quatre Nations, de Boheme, de Pologne, de Saxe & de Baviere; mais Jean Hus renversa cet ordre, pour rendre plus puissante la Nation de Boheme, ce qui obligea les trois autres Nations d'aller en établir une autre.

L'Université de Leipsick est composée des quatre Nations, de Misnie, de Baviere, de Saxe & de Pologne.

L'Université de Louvain comprend cinq Facultés, de Théologie, de Droit Canon, de Droit Civil, de Médecine & des Arts; cette derniere est divisée en quatre Nations, savoir, de Brabant, de France, de Flandres & de Hollande.

Dans l'Université de Paris, le *Doyen* de chaque Faculté étoit

à la tête du Corps. L'usage du nom de Doyen, commença l'an 1267, pour marquer le Chef d'une Faculté séparée des Nations; mais le nom de *Recteur* tire son origine de soixante années & plus que celui de Doyen, c'est-à-dire l'an 1200, puisqu'il est appellé *Capital Parisiensium Scholarium*, dans un Edit du Roi Philippe-le-Bel, daté de ce tems-là, & renouvellé par S. Louis.

Le Recteur est le Chef de la Faculté des Arts & de toute l'Université; il est toujours élu de ce Corps. Cette Faculté est divisée en quatre Nations, qui sont, celles de France, de Picardie, de Normandie & d'Allemagne. Ces Nations sont aussi divisées en plusieurs Tribus; savoir, de Paris, de Sens, de Rheims, de Tours & de Bourges. La Tribu de Paris, comprend les Dioceses de Paris, de Meaux & de Chartres: celle de

Sens, comprend les Diocèſes de Sens, d'Orléans, de Nevers, de Vienne, de Lyon, &c. celle de Picardie eſt partagée en deux Tribus, dont la premiere contient les Diocèſes de Beauvais, d'Amiens, &c. & la ſeconde, ceux de Cambrai, de Laon, &c. La Nation de Normandie eſt pour Rouen, avec les Evêchés ſuffragans, Avranches, Coutances, &c. La Nation d'Allemagne a été ſubſtituée à celle d'Angleterre, dont il y avoit encore un Procureur l'an 1302, qui en fut retranché pendant les guerres que la France eut contre les Anglois. Elle eſt diviſée en trois Tribus, dont la premiere comprend l'Alſace, la Baviere, la Boheme, la Hongrie, la Pologne, &c. La ſeconde, dite des Bas-Allemans, eſt pour la Lorraine, la Saxe, la Hollande, &c. La troiſieme comprend l'Ecoſſe, l'Angleterre & l'Irlande.

Les titres ordinaires, ou épithétes que prennent ces Nations, quand leur Procureur parle aux Aſſemblées publiques, ſont, *Honoranda Gallorum Natio*, l'Honorable Nation de France. *Fideliſſima Picardorum Natio*, la très fidele Nation de Picardie. *Veneranda Normanorum Natio*, la Vénérable Nation de Normandie. *Conſtantiſſima Germanorum Natio*, la très conſtante Nation d'Allemagne. Les trois autres Facultés ont chacune leur Doyen; & lorſqu'ils parlent, le titre de la Faculté de Médecine eſt; *Saluberrima Medicorum Facultas :* celui de la Faculté de Droit; *Conſultiſſima Jurium Facultas*, & celui de la Faculté de Théologie, *Sacra Theologiæ Facultas.*

Le Recteur, qui eſt élu de trois mois en trois mois, & qui ſouvent eſt continué, a une telle puiſſance ſur toutes les Facul-

tés, qu'il peut faire ceſſer tous les Actes publiques, & empêcher de faire leçon; & même le jour de ſa Proceſſion, qui ſe fait ordinairement quatre fois l'année, il défend aux Prédicateurs de Paris de monter en Chaire, parcequ'il eſt le Chef de l'Univerſité, que les Rois de France traitent comme leur *Fille aînée.* On dit même que dans les cérémonies publiques, le Recteur doit avoir le pas après les Princes du Sang. Aux enterremens des Rois, il marche à côté de l'Archevêque de Paris. Son habit de cérémonie eſt une robe violette, la ceinture de ſoie violette, avec des pendans d'or, à laquelle eſt attachée une bourſe à l'antique, qu'on appelloit *Eſcarcelle*, pour marque de ſa primauté ſur tous les Bourſiers de l'Univerſité. Son mantelet eſt fourré d'hermine, & lui deſcend juſqu'à la moitié des bras. Les

trois Doyens des Facultés de Théologie, de Droit & de Médecine, & les quatre Procureurs des Nations, composent le Tribunal du Recteur, qui est le Président.

La Faculté de Théologie est composée de plusieurs Docteurs, qui ne sont d'aucune Société. La Maison & Société du Collége de Sorbonne est aujourd'hui la plus connue, & la plus célebre des Sociétés de l'Université. Ceux qui prétendent y être reçus, doivent avant, ou pendant leur Licence, professer un Cours de Philosophie, dans quelque Collége de l'Université de Paris. La Maison du Collége de Navarre, n'est guére moins considérable. Il y a encore d'autres Colléges qui ont ce même droit de composer une Maison particuliere, comme sont les Colléges d'Harcourt, du Cardinal le Moine, des Cholets, &c.

Les Dégrés de la Faculté de Théologie, ſont le Baccalauréat, la Licence, & le Doctorat. Lorſque quelqu'un eſt Maître ès Arts de l'Univerſité, & qu'il a étudié trois ans en Théologie, il ſe préſente à l'examen de quatre Docteurs, pour répondre ſur les Traités qu'il a appris ſous les Profeſſeurs qu'il a entendus pendant ce tems-là. S'il eſt jugé capable, il ſoutient une Thèſe, qu'on appelle *Tentative*, parceque c'eſt la premiere, & comme un eſſai de celui qui prétend aux Dégrés. Lorſqu'il s'en acquitte avec honneur, on lui donne le Dégré de Bachelier. Pour parvenir aux autres Dégrés, le Bachelier doit entrer en Licence: elle s'ouvre de deux ans en deux ans, & eſt précédée de deux examens, l'un ſur les Sacremens, l'autre ſur l'Ecriture Sainte & ſur les Conciles. Pendant ces deux ans, les Ba-

cheliers font plusieurs Actes, pour donner des preuves de leur capacité, ce qu'on appelle *être sur les Bancs*. Ces Actes sont des Thèses, qu'on nomme *la grande Ordinaire, la petite Ordinaire, & la Sorbonique ;* ce dernier Acte, ou Thèse, est ainsi appellé, parcequ'il se soutient toujours en Sorbonne, & dure depuis six heures du matin, jusqu'à six heures du soir. On attribue l'origine de cet Acte à François de Maironis, Religieux de Saint François, (appellé depuis le Docteur éclairé) lequel fut le premier qui le soutint en 1315. Ceux qui ont soutenu ces trois Actes, & disputé aux Thèses pendant deux années, sont Licenciés, & reçoivent la Bénédiction Apostolique du Chancelier de l'Eglise de Paris. Ils font ensuite un Acte, qu'on appelle *Vesperies*, où ils soutiennent de l'Ecriture Sainte, de l'Histoire

Eccléſiaſtique, & de la Morale, depuis trois heures après midi, juſqu'à ſix; ce ſont des Docteurs qui diſputent contr'eux. Enſuite ils reçoivent le Bonnet de Docteur, de la main du Chancelier de l'Univerſité, à Notre-Dame de Paris. L'Acte qu'ils ſoutiennent en recevant le Bonnet de Docteur, s'appelle *Aulique*, parcequ'il ſe fait dans la Salle de l'Archevêché. Depuis quelques années, par un Décret de la Faculté de Théologie, ceux qui en ſont Docteurs, ſix ans après qu'ils ont reçu le Bonnet, ſont ordinairement un Acte, qu'on nomme *Reſumpté*, c'eſt-à-dire une récapitulation de tous les Traités de Théologie. Les Docteurs ne jouiſſent d'aucuns droits de ceux qui ſont communs entr'eux, s'ils n'ont ſoutenu cette Thèſe. M. de Noailles, ci-devant Evêque de Châlons, en Champagne, & depuis Arche-

vêque de Paris, & Cardinal, Proviſeur de Sorbonne, & Supérieur de la Maiſon de Navarre, fut le premier qui fit cet Acte, lequel avoit été diſcontinué pendant un ſiécle.

ARTICLE II.

Maiſon ou Collége de Sorbonne.

NOUS ne parlerons que des principaux Colléges de Paris. Le célebre Collége de Sorbonne fut fondé l'an 1256, par Robert Sorbon, ou de Sorbonne, Confeſſeur du Roi S. Louis, & depuis rebâti par les libéralités du Cardinal de Richelieu. Cette Maiſon, qui eſt belle & ſpacieuſe, contient pluſieurs logemens, pour trente-ſix Docteurs en Théologie, qui ſont ceux qu'on appelle *Socii Sorbonici*, Société de Sorbonne. Ce Collége a ſix

Profeſſeurs, qui enſeignent la Théologie, & partagent entr'eux les heures du jour pour faire leurs Leçons publiques. Leurs Chaires ont été fondées en divers tems, & par diverſes perſonnes. Les Rois de France en ont fondé trois. La Maiſon de Sorbonne en entretient une. Jean de Roüen, natif du Pays de Caux, en Normandie, étant Procureur du Collége des Tréſoriers, fonda une Chaire pour les Cas de Conſcience, à l'excluſion de toute autre matiere, le 20 d'Octobre 1612. Ce ſavant homme mourut l'an 1615, & fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers de Paris, vis-à-vis la Chapelle du S. Sépulcre. Claude de Pejay, Maître des Comptes, fonda une autre Chaire de Théologie, l'an 1606. On voit toujours un grand concours d'Etudians, parceque tous ceux qui veulent avoir quelque réputation

tion dans le monde, tâchent d'y obtenir les Degrés de Bachelier & de Licencié, pour être reçus ensuite Docteurs de Sorbonne, &c. Le Proviseur de cette Maison est toujours un Prélat, choisi par les Docteurs assemblés. Après le décès de Messire François de Harlay, Archevêque de Paris, Messire François-Maurice le Tellier, Archevêque de Rheims, fut Proviseur de cette Maison. Louis-Antoine, Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, a depuis rempli cette place; ensuite M. le Cardinal de Fleury; & M. le Cardinal de Rohan l'a été depuis. Ce fameux & savant Collége a donné à l'Eglise un nombre infini de Docteurs profonds & éclairés, qui l'ont défendue dans tous les tems, & dont la liste seroit trop longue pour être rapportée ici. Pour ce qui est de Robert Sorbon, Fondateur de ce célebre Collé-

ge, il vivoit dans le treizieme ſiécle; il fut ſurnommé Sorbon, parcequ'il naquit au village de Sorbonne, en Champagne, dans le Diocèſe de Sens. Il fut Chanoine de Soiſſons, enſuite de l'Egliſe de Paris, Aumônier & Confeſſeur du Roi S. Louis: il mourut l'an 1271. Il a laiſſé trois Traités, qui ſont dans la Bibliothéque des Peres; ſavoir, 1. *De Conſcientiâ*; 2. *De Confeſſione*; 3. *Iter Paradiſi*.

ARTICLE III.

Maiſon ou Collége de Navarre.

LA Fondation du Collége de *Navarre* & de *Champagne*, fut faite au treizieme ſiécle, vers l'an 1285, par la Reine Jeanne, épouſe de Philippe-le-Bel, Roi de France & de Navarre. On appelle ce Collége, de *Navarre*

& de *Champagne*, parceque cette Reine étoit fille & ſeule hériticre de Henri le Gros, Roi de Navarre, & Comte de Champagne. On y enſeigne les Humanités, la Philoſophie & la Théologie, & il y a une Société de Docteurs, comme au Collége de Sorbonne. Des quatre Profeſſeurs en Théologie, trois ſont de fondation royale. La Reine Jeanne fonda un Maître dans ce Collége pour enſeigner la Théologie, un autre pour la Philoſophie, & le troiſieme pour les Humanités. On appelle encore aujourd'hui ces deux derniers Maîtres, le Principal des Philoſophes, & le Principal des Grammairiens. Celui qui porte le nom de Grand Maître, tient apparamment la place de celui qui enſeignoit la Théologie au commencement de l'inſtitution de ce Collége.

ARTICLE IV.

Collége d'Harcourt.

UN des plus fameux Colléges de Paris, eſt celui d'Harcourt, fondé par Raoul d'Harcourt, Docteur en Droit, & Chanoine de l'Egliſe de Paris; il étoit iſſu des Comtes d'Harcourt, famille des plus illuſtres & des plus anciennes de Normandie. Il voulut que les Ecoliers admis dans ſon Collége fuſſent tirés des Dioceſes, 1°. de Coutances, où il avoit été Archidiacre; 2°. de Bayeux, où il avoit été Chancelier; 3°. d'Evreux, où il avoit été Chantre; 4°. de Rouen, où il avoit été Grand Archidiacre. Son frere Robert, Evêque de Coutances, acheva ce que ſon frere avoit ſi heureuſement commencé. Par les Statuts qu'il dreſ-

ſa, le 9 Septembre 1311, il veut qu'il y ait dans ce Collége vingt-huit Etudians aux Arts & Philoſophie, & douze Théologiens. Ces Statuts ont été faits avec beaucoup de prudence. Marin de Marigny obtint du Pape Clément V, en faveur du Collége d'Harcourt, la permiſſion de faire célébrer l'Office Divin dans la Chapelle de ce Collége, de jour & de nuit, en notes ou ſans notes, ſauf le droit de l'Evêque de Paris & du Curé de S. Côme, de la Paroiſſe duquel ce Collége étoit alors : il eſt préſentement de la Paroiſſe S. Hilaire, quoiqu'enclavé dans la Paroiſſe de S. Côme. La Nation de Normandie, l'une des quatre qui compoſent, avec celles de France, de Picardie & d'Allemagne, le Corps entier de la Faculté des Arts dans l'Univerſité de Paris, regarde le Collége d'Harcourt comme ſa Maiſon propre, &

fondée en sa faveur. Elle y tient ses Assemblées, y fait célébrer ses Fêtes particulieres, & les Services solemnels pour les Morts.

ARTICLE V.

Collége des Cholets.

L'AN 1292 fut fondé le Collége des Cholets, ainsi nommé de Jean Cholet, Cardinal Prêtre, du titre de Sainte Cécile, & Légat en France, qui laissa après sa mort de grands biens, pour être employés en diverses Fondations. Les Exécuteurs de son Testament, Jean de Bulles, Archidiacre du Grand Caux, dans l'Eglise de Rouen, Evrard de Nointel & Gérard de S. Just, Chanoines de celle de Beauvais, fonderent, avec ces legs, un Collége dans l'Université de Pa-

ris, en faveur des Ecoliers des Diocèſes de Beauvais & d'Amiens, après en avoir obtenu la permiſſion du Pape Boniface III. Ils dreſſerent des Statuts fort beaux & fort ſages; ils acheterent l'Hôtel de Senlis, ainſi nommé de Gautier de Chambly, Evêque de Senlis, à qui il avoit appartenu. Le Pape Boniface VIII confirma cette Fondation par ſa Bulle du 26 Janvier 1296; ce ſont les Chapitres des Egliſes d'Amiens & de Beauvais qui nomment aux quatorze Bourſes de ce Collége. Le Collége des Cholets a donné à l'Egliſe de célébres & ſavans Théologiens, comme Jean d'Auſſy, Bourſier de ce Collége; il fut un fameux Docteur, Confeſſeur de Charles VII, ſon Grand Aumônier, & Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris en 1449, & enſuite Evêque de Langres. Thomas Courcel, Chanoine d'A-

miens, & depuis Doyen de l'Eglise de Paris, Député au Concile de Basle; Robert Fournier, Chanoine d'Amiens, l'un des Théologiens du Concile de Trente; Louis Bail, Auteur d'une Collection des Conciles, & Jean Fouquerelles, qui fut fait Evêque de Senlis pour son rare mérite. On célebre tous les ans, dans la Chapelle des Cholets, l'anniversaire du Cardinal Jean Cholet, son Fondateur.

ARTICLE VI.

Collége du Cardinal le Moine.

CE fut pendant le séjour que le Cardinal le Moine fit à Paris, en qualité de Légat de Boniface VIII, qu'il y fonda le Collége qui porte encore aujourd'hui son nom, l'an 1302; il acheta pour cet effet, l'emplacement qui

avoit appartenu aux Auguſtins. Etant à Rome, il dreſſa des Statuts, que Boniface VIII approuva cette même année. La nomination aux Bourſes de ce Collége appartient au Doïen & au Chapitre de S. Vulfran d'Abbeville, qui doivent tirer ceux qu'ils y nomment du Diocèſe d'Amiens, ou des plus proches; mais l'élection du Maître de ce Collége appartient au Chapitre de l'Egliſe de Paris. Le Cardinal Jean le Moine mourut à Avignon, le 22 d'Août 1313; ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé dans la Chapelle de ſon Collége.

ARTICLE VII.

Collége de Montaigu.

LA Fondation du Collége de Montaigu ſe fit à la fin de l'an-

née 1314, par les diſpoſitions marquées dans le Teſtament de Gilles Arcelin de Montaigu, Archevêque de Rouen, & auparavant de Narbonne, en date du 13 Décembre 1314. Pierre de Montaigu, Cardinal de Laon, & avant Evêque de Nevers, contribua de ſa part à l'avancement de la Fondation de ce Collége, par ſon Teſtament fait à l'Abbaïe de S. Thierry de Rheims, le 7 Novembre 1388: c'eſt de lui que ce Collége a tiré ſon nom. Le Chapitre de l'Egliſe de Paris eſt ſeul Supérieur de ce Collége. Le Pénitencier de Notre-Dame, le Prieur des Céleſtins, & celui des Chartreux, nomment aux Bourſes de ce Collége. Jean Standonc, Maître ès Arts, & Régent dans la même Faculté, fit des Statuts, diviſés en douze Chapitres, remplis de l'eſprit de Religion.

ARTICLE VIII.

Collége du Plessis.

LE Collége du Plessis-Sorbonne fut fondé l'an 1322, par Maître Jacques-Geoffroi du Plessis, Sécretaire du Roi Philippe le Long. Il le fit d'abord nommer le Collége de S. Martin; il avoit donné sa maison & tous ses biens, pour l'entretien de quarante Boursiers; mais voulant se rendre Religieux en l'Abbaïe de Marmoutier, il fit un second Testament, par lequel il divisa sa maison en deux parties, & en donna la moitié aux Religieux de Marmoutier, étudians à Paris; ce qui fut nommé le Collége de Marmoutier, que les Peres Jésuites ont acheté du Cardinal de Richelieu, Abbé de Marmoutier, & des Religieux,

pour être uni à leur Collége. On ne compte maintenant que seize Boursiers dans le Collége du Plessis, qui sont pris des Diocèses d'Evreux, de S. Malo, de Léon & de Tours; savoir, quatre de chacun. Ce Collége a été rebâti à neuf, par les libéralités du Cardinal de Richelieu, & mis sous la direction des Docteurs de Sorbonne; c'est pourquoi on le nomme *le Collége du Plessis-Sorbonne*, ou *la Petite Sorbonne*.

ARTICLE IX.

Collége de Lizieux.

CE fut l'an 1336 que le Collége de Lizieux fut fondé, par les libéralités de Gui d'Harcourt, Evêque de Lizieux, pour vingt-quatre Ecoliers, & par Guillaume d'Estouteville, aussi

ensuite Evêque de Lizieux; par l'Abbé de Fescamp, & par Colard d'Estouteville, Seigneur de Torchi. La nomination des Bourses de ce Collége appartient à l'Evêque de Lizieux & à l'Abbé de Fescamp. C'est un Abbé de Fescamp qui a fait bâtir la Chapelle, sous l'invocation de Saint Sébastien.

ARTICLE X.

Collége de Beauvais.

JEAN de Dormans, Evêque de Beauvais, Cardinal & Chancelier de France, fonda, l'an 1370, le célébre Collége de Beauvais, à Paris, dans le quartier de l'Université. Suivant les Statuts de la premiere Fondation, les Boursiers devoient vivre en commun, porter la tonsure, & l'habit bleu ou violet.

Après la mort de Jean de Dormans, arrivée le 8 de Novembre de l'an 1373, Milès de Dormans, ſon neveu, Evêque d'Angers, puis de Bayonne, & enſuite de Beauvais, Chancelier de France, fit conſtruire la Chapelle du Collége, & employa à cet édifice trois mille florins d'or, légués à cet effet par ſon oncle. Le Roi Charles V poſa la premiere pierre; & comme cette Chapelle fut dédiée ſous l'invocation de S. Jean l'Evangéliſte, la rue qui y répond en a pris le nom de S. Jean de Beauvais. La Dédicace s'en fit ſolemnellement un Dimanche, 29 d'Avril 1380. On commença d'y célébrer l'Office Divin, ſuivant le Rituel de l'Egliſe de Paris, le jour de S. Michel, 29 de Septembre 1382. La préſentation de toutes les places de ce Collége, appartient à l'Abbé de S. Jean des Vignes de Soiſſons;

& la collation, à la Cour du Parlement de Paris, ſous la protection duquel ce Collége eſt encore actuellement. Ce Collége s'appelle encore aujourd'hui, *Collegium Dormano Bellovacum*, Collége de Dormans Beauvais.

ARTICLE XI.

Collége de la Marche.

LE Collége de la Marche fut fondé l'an 1423, par les fonds légués, tant par Guillaume de la Marche, que par Beuve de Vinville, qui en ſont regardés, à juſte titre, comme les Fondateurs. Jean de la Rochetaillée, Patriarche de Conſtantinople, pour lors Adminiſtrateur perpétuel de l'Evêché de Paris, après la démiſſion de Jean de Courtecuiſſe, transféré de Paris à l'E-

vêché de Geneve, ratifia la Fondation de ce nouveau Collége, & en confirma les Statuts. Ce Collége porte le titre de *Collége de la Marche Vinville*, mais on ne le connoît plus que sous le nom du premier. Guillaume de la Marche étoit Chanoine de l'Eglise de Toul; il mourut à Paris, au mois d'Avril 1420, & fut enterré à S. Victor; mais Beuve de Vinville décéda dans son Collége, le 8 d'Avril 1432; son corps est inhumé dans le chœur de l'Eglise des Carmes de la Place Maubert, où se lit son Epitaphe.

ARTICLE XII.

Collége Royal.

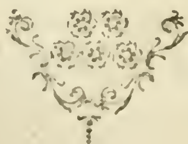
L'AN 1530, François I, Roi de France, exécuta le dessein qu'il avoit formé depuis long-

tems, de fonder à Paris un Collége pour les Langues Grecque & Hébraïque, dont les Professeurs seroient aux gages de deux cens écus d'or. Le nombre de ces Professeurs se monta jusqu'à douze, en tout; savoir, quatre pour les Langues, deux pour les Mathématiques, deux pour la Philosophie, deux autres pour l'Eloquence, & autant pour la Médecine, avec les mêmes appointemens chacun, de deux cens écus d'or. Il leur donna la qualité de *Conseillers du Roi*, le droit de *Committimus*, & les fit mettre sur l'état comme *Commensaux*, c'est ce qu'on voit par les Lettres-Patentes de François I, en date du mois de Mars 1545. Les deux premiers Professeurs en Grec, furent Pierre Danez, natif de Paris, & Jacques Toussaint, Champenois. Les premiers Professeurs en Langue Hébraïque, furent Paul le Ca-

noſſe, Juif; Agathias Guidacerius, Eſpagnol; Oronce Finé, Dauphinois. En Langue Latine, le premier fut Barthelemi Maſſon, Allemand. La Médecine fut d'abord enſeignée par Vidius, Florentin, auquel ſuccéda Jacques Silvius, d'Amiens. Charles IX fonda auſſi une Chaire de Chirurgie, & Henri IV une d'Anatomie & de Botanique. Henri III avoit fondé auparavant, en 1687, une Chaire de Profeſſeur en Langue Arabe, qui fut remplie par Arnould de Liſle, Allemand. Louis XIII en fonda une ſeconde, & une autre en Droit Canon. Pierre Ramus, ou la Ramée, fonda, dans ce même Collége, une Chaire pour un Profeſſeur en Mathématiques: on ne peut l'obtenir, que par la diſpute qui ſe fait en préſence de M. le premier Préſident, de M. l'Avocat Général du Parlement, & de M. le Pre-

vôt des Marchands de la ville de Paris, qui la conferent au plus capable. Le Bâtiment du Collége Royal fut projetté, comme nous l'avons dit, par le Roi François I, mais les Guerres qui ſurvinrent, l'empêcherent d'accomplir ce deſſein. Henri II ordonna que les Colléges de Cambrai, ou des trois Evêques, & de Tréguier, ſeroient deſtinés aux Profeſſeurs, pour y faire leurs Leçons; & Henri IV, l'an 1609, voulut exécuter ce projet; mais ſa mort tragique & précipitée, interrompit cette digne entrepriſe. Enfin, Louis XIII poſa la premiere pierre du Collége Royal, le 18 Août de l'an 1610, au lieu même où étoit anciennement le Collége de Tréguier: cet édifice eſt reſté imparfait. Les premiers Profeſſeurs, connus en Philoſophie, ſont François Vicomerçat, Milanois, prédéceſſeur du célebre

Pierre de la Verdure, ou de la Ramée, natif de Cuch, en Vermandois. Il y a encore présentement au Collége Royal, dix-huit ou dix-neuf Professeurs Royaux, qui sont placés par le Roi. Ce Collége a eu de célebres & savans Professeurs, comme Turnebe, Lambin & Cottelier, en Langue Grecque: en Hébreu, Mercier, Genebrard & de Muis: pour les Mathématiques, Gassendi & Roberval: pour les Belles-Lettres, Passerat, Morel & Tarin: pour la Médecine, Duret, Riolan & Guy Patin; & pour le Droit Canon, Doujat & Baudin. Ce Collége n'est point de l'Université.



ARTICLE XIII.

Collége de Sainte Barbe.

AU mois de Novembre 1546, fut fondé le Collége de Sainte Barbe, au Mont S. Hilaire. Dès que ce Collége fut bâti, on y vit jusqu'à quatorze Classes à-la-fois, neuf d'Humanités, une de Grec, & quatre de Philosophie. Du nombre des premiers Principaux de ce Collége, furent Martin Magistri, Confesseur de Louis XI, & Archevêque de Tours, & Jacques-Antoine Goveanus, Portugais, sous lequel étudia, dans ce Collége, S. Ignace de Loyola, Fondateur de la Compagnie de Jesus. Les Lettres-Patentes de la Fondation de ce Collége, sont de Février 1546, enrégistrées au Parlement le 9 Décembre suivant. Le premier

Principal fut Robert Certain, Curé de S. Hilaire, qui a donné ſon nom au *Puits Certain*, qu'il avoit fait faire. La Chapelle n'a été bâtie qu'en 1694, & bénite le 5 Décembre de l'année ſuivante. Les plus célebres Profeſſeurs de ce Collége ont été Jean-François Fernel, Docteur en Médecine, ſavant Auteur, & premier Médecin de Henri II; Georges Bucanan, illuſtre par ſes Poëſies ſacrées & prophanes; & Edmont Pourchot, ancien Recteur de l'Univerſité, qui y enſeigna la Langue Hébraïque. Il y a eu dans ce Collége juſqu'à deux cens Ecoliers, ou environ, appellés *Gillotins*, du nom de Germain Gillot, Docteur de Sorbonne, qui le premier raſſembla dans ce lieu quantité d'Ecoliers, qu'il faiſoit ſubſiſter & inſtruire; charité qui a été continuée depuis, avec ſuccès, par M. Thomas Durieux, Doc-

teur de Sorbonne & Principal du Collége du Plessis.

ARTICLE XIV.

Collége des Peres Jésuites.

GUILLAUME Duprat, Evêque de Clermont en Auvergne, frere d'Antoine Duprat, Chancelier de France, & Cardinal, fonda, l'an 1563, le *Collége de Clermont*, maintenant appellé le *Collége de Louis le Grand* ; ce Prélat logea les Peres Jésuites, en son Hôtel de Clermont, rue de la Harpe, & à sa mort, il leur laissa 3000 liv. de rente. Ces Peres acheterent la Cour de Langres, dans la rue S. Jacques, & y ayant bâti leur Collége, ils s'y établirent la même année 1563, & commencerent à y enseigner les Humanités & la Rhétorique, ce

qu'ils ont toujours continué depuis. Il n'eſt point de l'Univerſité. Outre les Penſionnaires qui ſont dans ce Collége, il y a auſſi dix Enfans, François, qui y ſont élevés & inſtruits dans les Langues Orientales : on les appelle les *Enfans de Langues*. Par Arrêt du Conſeil, du 18 Novembre 1669, il avoit été ordonné, que pendant trois ans on enverroit chaque année ſix jeunes gens, nés François, aux Capucins de Conſtantinople & de Smyrne, pour y être inſtruits dans la connoiſſance des Langues Orientales, & ſe rendre capables de ſervir de Drogmans aux Conſuls de la Nation Françoiſe, dans les Echelles du Levant. Un autre Arrêt, du 31 Octobre 1670, avoit réglé qu'il ne ſeroit plus envoyé que ſix jeunes gens, de trois ans en trois ans ; & par autre Arrêt, du 17 Juin 1718, le nombre de ces

Enfans

Enfans de Langues, envoyés aux Capucins de Constantinople, avoit été fixé à douze, & la pension de chacun, réglée à trois cens cinquante livres, outre cent vingt livres pour son habillement, une fois seulement. Le Roi fut enfin informé que quelques-uns de ces enfans, envoyés à Constantinople, manquoient des dispositions naturelles pour apprendre les Langues Orientales, & qu'après une longue & inutile instruction, l'on étoit obligé de les renvoyer en France. On n'étoit pas plus content de douze jeunes Orientaux, qu'on avoit fait élever aux Jésuites de la rue S. Jacques, depuis l'an 1700. On crut que les libéralités du Roi seroient mieux employées, à faire instruire dans le même Collége des Jésuites, dans la Langue Turque & Arabe, dix Enfans François; c'est pourquoi, par Arrêt du

Conſeil, du 20 Juillet 1721, il fut ordonné qu'on éleveroit à Paris, au Collége des Peres Jéſuites, dix Enfans François, de l'âge de huit ans, ou environ, choiſis alternativement dans les Familles du Royaume, & dans celles des Drogmans & Négocians François, établis dans les Echelles du Levant, auxquels deux Maîtres des Langues Arabe & Turque, iroient tous les jours donner des Leçons, & qu'ils ſeroient enſuite envoyés au Collége des Peres Capucins de Conſtantinople, pour s'y perfectionner dans les Langues Orientales. Défendu de plus, de recevoir au Collége des Peres Jéſuites des Enfans Orientaux; mais permis néanmoins, à ceux qui y étoient actuellement, d'y achever leurs études, pour être après cela renvoyés dans leur Pays.

ARTICLE XV.

Collége des Graſſins.

L'AN 1569, Pierre Graſſin, natif de Sens, Sieur d'Ablon, & Conſeiller au Parlement de Paris, fut le principal Fondateur du Collége des Graſſins, ſitué rue des Amandiers, à Paris. Ce Collége eſt de l'Univerſité; il eſt compoſé d'un Principal, d'un Chapelain, & de ſix grands Bourſiers, étudians en Théologie; de douze petits, étudians en Humanités & Philoſophie, & d'un Portier. Les Bourſes ſont pour les Ecoliers de la Ville & du Diocèſe de Sens, & à la collation de l'Archevêque de la même Ville. La Chapelle a été dédiée, ſous l'invocation de la Sainte Vierge, par un Evêque de Dignes, dont nous ignorons le

nom, aussi-bien que l'année de la Dédicace de cette Chapelle. La Fondation de ce Collége est du 16 Octobre 1569.

ARTICLE XVI.

Collége des Quatre Nations.

LE *Collége des Quatre Nations*, ou *le Collége Mazarin*, fut établi & fondé par le Cardinal Jules Mazarin, ou Mazarini, premier Ministre en France, le 6 Mai 1661. Ce Collége est de l'Université. Le dessein de ce Cardinal a été, qu'on y entretînt & instruisît, gratuitement, soixante jeunes Gentilshommes des Familles les plus nobles de quatre Nations différentes; savoir, quinze de Pignerole, en Italie, Territoire & Vallées y jointes; de Cazal, & de l'Etat Ecclésiastique; quinze du pays

d'Alſace, Straſbourg, & autres pays d'Allemagne contigus, & Franche-Comté; vingt du pays de Flandre, Artois, Cambrai, Hainault, & Luxembourg; & dix du pays de Rouſſillon, Conflans & Cerdaigne: ils font preuve de Nobleſſe, pour être reçus audit Collége. On dit que ce n'eſt pas le Roi qui nomme, mais la branche aînée des Ducs de Mazarin. Les fonds affectés, pour l'entretien de ce Collége, ſont, outre l'Abbaïe de S. Michel en l'Herm, Diocèſe de Luçon, qui y eſt unie, des rentes ſur l'Hôtel de Ville de Paris, & ſur les cinq groſſes Fermes, & pluſieurs Maiſons bâties aux environs de ce Collége: on y a ouvert les Claſſes au mois d'Octobre de l'année 1688; depuis ce tems, les études y ont toujours fleuries; des Profeſſeurs capables y enſeignent, avec beaucoup de ſuccès & de réputation,

les Humanités, la Rhétorique, la Philoſophie & les Mathématiques à toutes ſortes d'Ecoliers, qui y ſont en très grand nombre, & dont les Claſſes ſe ſont toujours trouvées remplies. Ce Collége eſt composé de vingt Officiers, qui reçoivent tous leurs appointemens ſur les biens du Collége, outre leur nourriture & leur logement. Les trois premiers Officiers ſont; ſavoir, le Grand-Maître, (aujourd'hui M. Salmon, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne) qui a la ſupériorité & la preſſéance ſur tous les Officiers du Collége, le Procureur & le Bibliotécaire. La Maiſon & Société de Sorbonne a la direction générale de tout le Collége, à l'effet de quoi elle nomme quatre Docteurs, qui ont la qualité d'Inſpecteurs, & en font, pendant quatre ans ſeulement, les fonctions, s'il n'eſt jugé à propos de

les continuer. Messieurs les Procureurs & Avocats Généraux ont le droit de visite dans ledit Collége.

Le Cardinal Mazarin laissa, par son Testament, la somme de deux millions de livres, pour bâtir ce Collége; Louis XIV donna ses Lettres-Patentes à ce sujet, au mois de Juin 1665; elles furent enregistrées au Parlement, le 14 Août suivant. Tous les Bâtimens de ce fameux Collége ne furent entierement achevés qu'en 1674. L'Eglise est très belle, & dédiée sous l'invocation de Saint Louis. Le Cardinal Mazarin mourut au Château de Vincennes, le 9 Mars 1661, âgé de cinquante-neuf ans. Son corps fut apporté à Paris, & placé dans un magnifique tombeau, dans l'Eglise de son Collége. Le Roi fit

rendre à ſa mémoire, des honneurs extraordinaires. *

ARTICLE XVII.

Inſtruction gratuite, dans les Colléges de l'Univerſité.

NOUS ne pouvons nous diſpenſer de publier ici, que feu Philippe, Duc d'Orléans, Régent du Royaume, l'ami & le Protecteur des Sciences & des Beaux-Arts, établit, dans toutes les Univerſités du Royaume, l'inſtruction gratuite. Sous la minorité du Roi Louis XV, il fut rendu un Arrêt du Conſeil d'E-

* L'Univerſité de Paris a quantité d'autres petits Colléges, dont nous nous ſommes diſpenſés de parler, parcequ'ils ne ſont point de plein exercice, & qu'ils ne ſervent que de demeure aux Ecoliers de Province, qui viennent à Paris étudier dans cette célebre Univerſité.

tat

tat, à ce ſujet, le premier Avril 1719. Pour l'entretien de ce *gratis*, Sa Majeſté a aſſigné à l'Univerſité de Paris, la ſomme de 121000 liv. par an, à prendre ſur la Ferme des Poſtes, dont cette Univerſité eſt l'Inventrice, auſſi-bien que des Meſſageries; l'ouverture de cette maniere déſintéreſſée d'enſeigner, ſe fit le premier d'Avril 1719. L'Univerſité de Paris fit éclater ſa reconnoiſſance, par ſes complimens au Roi, au Duc d'Orléans, au Garde des Sceaux, & par une Proceſſion ſolemnelle, faite à S. Roch, où M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, officia pontificalement.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur l'utilité des Poſtes. Quoi de plus utile à la ſociété civile & publique? Les Poſtes l'entretiennent par le commerce des lettres &

des envois. Les lettres ſont un langage muet & à demi mort, mais un langage qui adoucit le tourment de ceux qui ſont éloignés & ſéparés ; un langage qui réunit leurs eſprits en l'abſence de leurs corps, & c'eſt à cette fin que les Poſtes ont été inventées. Les lettres ſont la conſolation des amis, chagrins de leur ſéparation ; l'invention en eſt excellente, & l'on peut dire qu'il y a quelque choſe de divin dans cet Art, par lequel nous nous faiſons entendre du fond des Pays les plus éloignés, ſans faire aucun bruit. Nous confions nos ſecrets en diverſes mains, & nous les faiſons paſſer de Royaume en Royaume, de Ville en Ville, ſans les rendre publics. Sans nous laſſer & ſans ſortir d'une place, nous paſſons les Montagnes, nous traverſons les Mers, nous courons d'un bout du monde à l'autre ; nous nous faiſons

entendre du fond des Prisons. Par le moyen des lettres, nous avons la conversation de nos amis absens ; nous voyons leurs esprits, sans voir leurs visages ; nous leur apparoissons sans miracle & sans magie, nous sommes présens à leur pensée & ils nous sont présens : * *Sola res est quæ homines absentes præsentes facit.* Nous leur envoyons, en quelque sorte, nos cœurs & nos ames ; les lettres, enfin, sont l'entretien & l'aliment de l'amitié : *Quid enim est, ut ita dicam, tam præsens inter absentes, quam per epistolas, & alloqui & audire quos diligas ?* La matiere des lettres est fragile, il est vrai, mais il s'en forme de fortes attaches pour lier les cœurs, & si l'amitié est un feu, il est certain que l'encre est son huile, & qu'elle veut être entretenue de

* *S. Hieronym. Epist. ad Nicæn. Hypodiaconum Aquileïæ.*

papier & de plumes, ce qui ne ſe peut faire, de loin, que par le moyen des Poſtes.

ARTICLE XVIII.

Ecole de Chirurgie.

L'ÉTABLISSEMENT des Maîtres Chirurgiens à Paris, doit être rapporté à l'année 1278. La Chirurgie eſt la troiſieme partie de la Médecine; elle conſiſte dans les opérations qui ſe font de la main, pour guérir les plaies & les autres maladies extérieures du Corps humain. Comme les effets de l'Art Chirurgique ſont plus évidens que ceux de la Médecine, qui ſont plus incertains, on le cultiva beaucoup plutôt en France. On dit qu'Eſculape excella dans cet Art.

On peut dire & aſſurer que c'eſt à Jean Pitard, Chirurgien

du Roi S. Louis & du Châtelet de Paris, homme d'un vrai mérite, que les Chirurgiens de Paris doivent l'établissement de leur Société. Il obtint en effet, de ce S. Roi, une Charte, qui lui donnoit le droit d'examiner & d'approuver ceux qui vouloient exercer l'Art de Chirurgie. Maître Lanfranc, de Milan, lié d'amitié avec Pitard, fut aggrégé dans cette nouvelle Société, où il brilla beaucoup, tant pour son savoir, que pour sa dextérité dans la pratique des Opérations les plus difficiles. Néanmoins cette Communauté ne fut entierement formée, que sous le regne de Philippe III, vers l'an 1278. Les Priviléges que S. Louis lui avoit accordés, furent alors confirmés, & l'ont été depuis par plusieurs Rois. Ce fut Nicolas Langlois, un des anciens Prevôts de cette Communauté, qui, l'an 1555, laissa

un fonds, pour la viſite des pauvres malades, qui ſe fait tous les premiers Lundis de chaque mois, après l'Office Divin, à S. Côme. Charles V, par ſes Lettres de 1364, accorda à la Communauté des Maîtres Chirurgiens de Paris, la moitié des Amendes auxquelles ſeroient condamnés ceux qui exerceroient la Chirurgie à Paris, ſans droit & ſans approbation; & Louis XIII, par ſes Lettres du mois de Juillet 1611, régiſtrées au Parlement le 22 Septembre ſuivant, ajouta aux Armes des Chirurgiens une Fleur-de-Lis rayonnante. Les Maîtres Chirurgiens de Paris furent aggrégés à l'Univerſité au mois de Décembre de l'an 1437; cette aggrégation fut confirmée l'an 1515, le 5 de Mars, à la requête de Claude Vanif, Maître ès Arts & en Chirurgie; & au mois de Janvier 1544, Guillaume Vavaſſeur,

Chirurgien ordinaire du Roi François I, en obtint des Lettres-Patentes, par lesquelles il fut ordonné que les Chirurgiens de Paris, qui depuis long-tems étoient réputés du Corps de l'Université de cette Ville, y seroient de nouveau plus étroitement unis, & jouiroient de tous les Priviléges & Immunités accordés aux Corps Académiques. Henri III, par ses Lettres-Patentes, du 10 Janvier 1576, confirma leurs anciens Priviléges. Ces Lettres furent enrégistrées au Parlement, le 3 d'Août de la même année. Les Souverains Pontifes, Grégoire XIV & Clément VIII, confirmerent cette aggrégation des Chirurgiens lettrés à l'Université; Clément VIII, par une Bulle qui fut déclarée autentique, & publiée à Paris par le Cardinal de Plaisance, le 18 de Février 1594. Louis XIII confirma aussi leurs

Priviléges, par des Lettres Patentes, du mois de Juillet 1611, régiſtrées au Grand-Conſeil, le 22 Septembre ſuivant; ce fut en reconnoiſſance de ſes bienfaits, que dans l'Inſcription que fit mettre cette Communauté, au-deſſus de la porte de ſon Ecole, en 1615, rue des Cordeliers, elle y fit graver, avec diſtinction, le nom de Louis XIII, mais elle y prenoit le titre de *Collége Royal des Maîtres Docteurs Chirurgiens de Paris*; ce qui leur fut défendu.

L'Ecole de Chirurgie fut bâtie l'an 1691, proche la Paroiſſe de S. Côme; la premiere pierre en fut poſée le 2 d'Août de la même année, l'ouvrage fut fini en 1694. A ce Bâtiment on en a joint un autre, avec une grande Salle, commencé en 1707, & fini en 1710. Cette Ecole a produit quantité de célebres & ſavans Chirurgiens, aſſez connus

par leur grande réputation, & dont plusieurs sont encore vivans.

ARTICLE XIX.

Ecole de Droit.

L'AN 1464, furent réparées à Paris l'Ecole de Droit Canon & Civil. On ignore en quelle année fut bâtie l'Ecole de Droit, située rue S. Jean de Beauvais. Henri III, par l'Ordonnance de Blois, de l'an 1580, fit défense d'y enseigner le Droit Civil; mais le Roi Louis XIV l'y rétablit, l'an 1679, nonobstant l'Article LXIX de l'Ordonnance de Blois, & les autres Ordonnances, Arrêts & Réglemens à ce contraires; & les Lettres-Patentes furent enrégistrées au Parlement le 8 Mai. Il y a six Professeurs, qui y font les

Leçons publiques, trois le matin & trois après midi : ces Ecoles ſont une des Facultés de l'Univerſité.

ARTICLE XX.

Ecole de Médecine.

LA célebre Ecole de Médecine à Paris, fut bâtie, rue de la Bucherie, l'an 1472; & l'an 1608, on y éleva le grand Théatre Anatomique, qui a été rebâti à neuf en 1745. Cette Faculté de Médecine a eu les mêmes commencemens que l'Univerſité de Paris, & quoique d'abord elle n'ait point fait de Corps ſéparé de la Faculté des Arts, à cauſe que la Médecine étoit enſeignée par les Profeſſeurs de Phyſique, laquelle en eſt la principale partie, elle ſubſiſtoit néanmoins, & il ne manquoit qu'un nombre

ſuffiſant de perſonnes capables pour mettre la derniere main à ſon établiſſement. Depuis l'an 1646, il y a eu quatre Profeſſeurs ordinaires à l'Ecole de Médecine, qui ſont élus tous les ans; ſavoir, celui de *Phyſiologie* & celui des *Plantes*, qui enſeignent le matin; celui de *Pathologie* avec celui de Chirurgie, qui enſeignent l'après-midi. Outre les Ecrits que ces quatre Profeſſeurs dictent à leurs Ecoliers, & les explications qu'ils leur font, ceux de *Phyſiologie* & de *Pathologie* ſont obligés de faire chacun un Cours public d'Anatomie tous les ans, & le Profeſſeur de Chirurgie y démontre toutes les opérations manuelles. Les diſſections ſe font ſur deux cadavres, que la Ville fournit. On a ajouté un cinquieme Profeſſeur pour la *Pharmacie* & la *Chimie*, qui en fait un Cours tous les ans. Quant au *Profeſſeur*

des Plantes, la coutume eſt qu'au Printems il conduit les Ecoliers à la campagne, afin de leur faire connoître les Simples, dont il leur enſeigne les vertus & les propriétés. Outre ces quatre Profeſſeurs, qui ſont principalement deſtinés pour enſeigner les Etudians dans l'Ecole de Médecine, il y en a encore deux autres, qui n'enſeignent pas dans l'Ecole, mais qui ſont ſeulement élus pour examiner, conjointement avec le Doïen de Médecine, les Aſpirans en Pharmacie, & pour aller viſiter les Drogues dans les Boutiques des Apoticaires de Paris, c'eſt pourquoi on les nomme *Profeſſeurs en Pharmacie.* Il y a ordinairement dans la Faculté de Médecine à Paris, cent Docteurs-Régens, dont un eſt élu tous les ans pour en être le Chef, & pour avoir charge de tout ce qui la concerne, c'eſt pourquoi on l'appelle

le *Doïen*, au lieu que le Doïen d'ancienneté ſe nomme ſeulement l'*Ancien*, & n'a aucun autre privilége particulier. Il y a auſſi un Cenſeur, ou Député de la Faculté de Médecine, dont la principale fonction eſt d'aſſiſter le Recteur de l'Univerſité à la viſite des Colléges, & de tenir la main à l'étroite obſervance des Statuts. La Faculté de Médecine ne reçoit point d'Aggrégés, comme il ſe pratique ailleurs; de ſorte que pour y être incorporé, il faut y avoir reçu les Dégrés de Bachelier & de Licencié. Avant de recevoir les Licenciés, on fait un Paranymphe dans l'Ecole de Médecine, où un Encomiaſte fait un Diſcours ſur l'excellence & les prérogatives de la Médecine, & récite enſuite les louanges de chaque Bachelier. Cette cérémonie, qui ſe pratique auſſi, d'une maniere ſouvent un peu trop ſatyrique,

dans la Faculté de Théologie, eſt une imitation des Paranymphes qui ſe faiſoient autrefois dans les Nôces, où l'on récitoit les louanges de l'Epoux & de l'Epouſe. Le lendemain de ce Paranymphe, le Chancelier de Notre-Dame les fait Licenciés; enſuite ils ont encore trois Actes à faire, avant de parvenir au Doctorat, dont le premier s'appelle la *Veſpérie*, le ſecond la *Paſtillaire*, à cauſe qu'autrefois on y diſtribuoit des Paſtilles ou Dragées, & le dernier s'appelle la *Doctorerie*, où le Licencié reçoit le Bonnet de Docteur; mais pour avoir le titre de Docteur-Régent, il faut qu'il ait préſidé à une Thèſe, qui ſe ſoutient dans l'Ecole.



ARTICLE XXI.

Jardin du Roi.

IL y a quatre Profeſſeurs au Jardin du Roi, deux pour les Plantes, un pour l'Anatomie, & le quatrieme pour la Chimie, leſquels ſont nommés par M. le premier Médecin du Roi; mais ces Profeſſeurs ne ſont nullement ſous la diſcipline de la Faculté de Médecine, quoiqu'on choiſiſſe ſouvent des Docteurs de cette Faculté pour remplir ces Chaires.

ARTICLE XXII.

Ecole des Peintres.

AVANT que le Roi Louis XIV eût érigé l'Académie

Roïale de Peinture, il y avoit déja à Paris une Communauté de Peintres, qui a produit de grands Hommes dans l'Art de la Peinture, tels que les Porbus, Simon Voüet, Bourdon, Lerember, Sarrasin, Stella, la Hire, Champagne, Francisque, le Sueur, le Brun, Mignard, Corneille de Lyon, Jean Cousin, du Breuil, Varin, Blanchart, le Poussin & plusieurs autres habiles Peintres François, qui travailloient avant que le Roi François I eût fait venir d'Italie Maître Roux, qui arriva en France l'an 1530. La Communauté des Peintres avoit sa Chapelle, sous le titre de Saint Luc, dans l'Eglise des Religieuses de S. Magloire, rue S. Denis. En 1704, ils s'accommoderent de l'Eglise de S. Symphorien, proche S. Denis de la Chartre: on la nomme aujourd'hui la *Chapelle des Peintres*.

Leur

Leur Ecole fut établie par Lettres-Patentes, du 17 Novembre 1705; elle fut ouverte le 20 de Janvier ſuivant, ſous la direction de M. le Lieutenant Général de Police. On y entretient un modele, & ceux qui veulent ſe perfectionner dans le deſſein, y reçoivent des leçons tous les jours, dans l'après-dînée. Les Etudians qui y ont fait pendant l'année le plus de progrès, ſont récompenſés de deux Médailles d'argent, que le Protecteur diſtribue tous les ans, à la Fête de S. Luc.

ARTICLE XXIII.

Académie Françoiſe.

L'ACADÉMIE Françoiſe fut fondée par Louis XIII, à la priere du Cardinal de Richelieu, par Lettres-Patentes obte-

nues en Janvier 1635, vérifiées au Parlement le 10 Juillet 1637. Le nombre des Académiciens eſt fixé à quarante. Tous ceux qu'on reçoit dans cette Compagnie prononcent, le jour de leur réception, un Diſcours, auquel répond celui qui préſide. Ses Statuts principaux ſont, qu'elle doit avoir trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, un Sécretaire. Le Directeur préſide aux Aſſemblées & recueille les avis; le Chancelier garde les Sceaux & ſcelle les Actes expédiés de l'Académie; le Sécretaire écrit les réſolutions & en tient regiſtre, il ſigne tous les Actes, il garde tous les Titres & tous les Papiers, il écrit les Lettres de l'Académie. Le Directeur & le Chancelier ſe tirent maintenant au ſort, tous les trois mois, & ſont toujours hors de Charge les trois mois paſſés. Le Sécretaire s'élit par les ſuffra-

ges de l'Académie & pour toujours. Le Chancelier préſide en l'abſence du Directeur ; & en l'abſence du Directeur & du Chancelier, c'eſt le Doïen qui préſide. Tous les autres Académiciens ne prennent point d'autre rang dans les Aſſemblées, que celui que le haſard leur donne; mais quand ils vont haranguer le Roi, & dans les autres occaſions publiques, hors du lieu ordinaire des Aſſemblées, le Directeur & le Chancelier marchent les premiers, enſuite le Sécretaire & le Doïen, & les autres ſuivent le rang de leur réception. Outre les quarante dont l'Académie eſt compoſée, elle a un Imprimeur-Libraire, qui eſt élu par les ſuffrages de l'Académie, & reçu avec l'agrément du Protecteur. Cet Imprimeur peut ſe trouver aux Aſſemblées ; il a l'emploi d'imprimer tous les Ouvrages que l'Académie donne en

ſon nom. Les matieres de Religion ne ſont point agitées dans cette Académie ; & ſi on examine des Piéces de Théologie, ce ne doit être que pour les termes & pour la forme des Ouvrages. Pour les matieres Politiques & Morales, elles n'y ſont traitées que conformément à l'autorité du Prince, à l'état du Gouvernement & aux Loix du Roïaume. Elle a un établiſſement fixé pour ſes Aſſemblées, dans le Louvre, & ce qui eſt à remarquer, dans la Chambre même où ſe tenoit autrefois le Conſeil. Elle s'aſſemble trois fois la ſemaine, le Lundi, le Jeudi, & le Samedi. Lorſqu'un de ces jours tombe une Fête, l'Aſſemblée ſe tient la veille. Le jour de la Fête de S. Louis, les Académiciens font prononcer le Panégyrique de ce S. Roi dans leur Chapelle au Louvre, & font chanter une Meſſe en muſique,

exécutée par les meilleurs Musiciens de Paris. Cette Académie, tous les ans, le jour de S. Louis, donne un Prix d'Eloquence & un de Poésie, dont elle fait ordinairement publier les sujets quelque tems après la S. Martin. Le Prix d'Eloquence est une Médaille d'or, qui représente Saint Louis; elle est de la somme de deux cens livres. Ce Prix a été fondé par M. de Balzac, qui a laissé deux mille livres de fond pour ce sujet. Le Prix de Poésie est une Médaille d'or, qui représente le Roi; elle est de la valeur de trois cens livres. C'est M. l'Evêque de Noyon, François de Clermont Tonnerre, Académicien, qui a fondé ce Prix à perpétuité, moyennant la somme de trois mille livres, constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris. Bernard de la Monnoye, natif de Dijon, Correcteur de la Chambre des

Comptes de cette Ville, composa un Poème, qui avoit pour titre *le Duel aboli*, ce qui lui mérita le premier Prix que l'Académie Françoise ait distribué ; ce fut l'an 1671. Il remporta aussi les Prix des années 1675, 1677, 1683 & 1685. Il fut reçu Académicien, le 23 Décembre 1713. Il mourut à Paris, le 18 d'Octobre 1728, âgé de 88 ans.

ARTICLE XXIV.

Origine de la Peinture.

LES Egyptiens & les Grecs, qui se disent les Inventeurs des plus beaux Arts, n'ont pas manqué de s'attribuer la gloire d'avoir été les premiers Peintres du monde. On convient que le premier qui s'avisa de dessiner, fit son coup d'essai sur une muraille, où il traça l'ombre d'un hom-

me que la lumiere faiſoit paroître. Pour donner plus de relief à cette Hiſtoire, on a écrit que ce fut une fille, qui deſſina ainſi le viſage de ſon Amant. Les uns veulent que celui qui a réduit cette invention en pratique, ait été un nommé Philoclès, d'Egypte; les autres, un certain Cléanthe, de Corinthe; & d'autres, qu'Ardicé, Corinthien, & Téléphane, de Clarentia, dans le Péloponèſe, aient commencé à deſſiner ſans couleurs, mais avec du charbon ſeulement, & que le premier, qui ſe ſervit d'une couleur pour peindre, ait été un nommé Cléophante, de Corinthe, qui pour cela fut ſurnommé *Monochromatos*, mot Grec, qui ſignifie d'une ſeule couleur. Après lui, dit on, Higienotès, Dinias & Charmès, furent des premiers à peindre d'une ſeule couleur. Eumarus, d'Athènes, peignit enſuite les hommes &

les femmes d'une différente maniere. Son Diſciple, Cimon Cléonicien, commença à poſer les Corps en diverſes attitudes, & à repréſenter les jointures des membres, les veines du corps & les plis des Draperies. De tous les Peintres qui parurent avant J. C., Appelles fut le plus habile; il vivoit 408 ans avant la naiſſance du Sauveur. De la Grece, la Peinture paſſa en Italie, où elle fut en grande réputation, ſur la fin de la République, & ſous les premiers Empereurs, juſqu'à ce qu'enfin, le luxe & les guerres aïant ruiné l'Empire Romain, elle y demeura entierement éteinte, auſſi-bien que les autres Sciences & les autres Arts. Elle ne recommença à paroître en Italie, que quand le fameux Cimabué ſe mit à travailler, & vers l'an 1270 de J. C., il retira, d'entre les mains de certains Grecs, les déplorables reſtes

restes de ce bel Art. Quelques Florentins l'aïant secondé, furent ceux qui se mirent les premiers en réputation; néanmoins il s'écoula beaucoup de tems, sans qu'il s'élevât aucun Peintre fort illustre. Le Girlandaïo, Maître de Michel Ange, acquit le plus de crédit, quoique sa maniere fût séche & gothique; mais Michel Ange, son Disciple, qui parut ensuite sous le Pape Jules II, au commencement du seizieme siécle, effaça la gloire de tous ceux qui l'avoient précédé, & forma l'Ecole de Florence. Pierre Perugin eut pour Eleve Raphaël d'Urbin, qui surpassa de beaucoup son Maître, & Michel Ange même. Raphaël établit l'Ecole de Rome, composée des plus excellens Peintres qui aient paru A l'Ecole de Raphaël a succédé celle des Caraches, laquelle a presque duré jusqu'à nos jours dans leurs Eleves; mais

il en reſte peu aujourd'hui en Italie, & il ſemble que cet Art ait paſſé à Paris, depuis que, ſous le regne du Roi Louis XIV, a été établie dans cette fameuſe Ville, une célebre & ſavante Académie pour ceux qui le pratiquent.

ARTICLE XXV.

Académie de Peinture.

LA célebre Académie des Peintres, compoſée aujourd'hui des plus habiles de l'Europe, fut fondée à Paris, l'an 1648, par M. Deſnoyers, Sécretaire d'Etat & Surintendant des Bâtimens du Roi; il obtint des Lettres-Patentes. Cette Académie choiſit, entre ceux de ſon Corps, un nombre de Profeſſeurs, qui font des Leçons publiques de Peinture. Elle peut établir des Ecoles

Académiques dans toutes les Villes du Roïaume, ſous ſes ordres. Louis XIV en a fondé une pareille à Rome, où celle de Paris envoie un de ſes Recteurs pour y préſider ; & Sa Majeſté donne penſion aux Etudians qui y ont remporté un des Prix que l'on donne tous les ans. Les Officiers de l'Académie de Peinture de Paris, ſont, un Directeur, un Chancelier, quatre Recteurs & deux Adjoints, un Profeſſeur en Géométrie, & un autre en Anatomie pour ce qui regarde la Peinture. Il y a un Tréſorier & pluſieurs Conſeillers, qui ſont diviſés en deux Claſſes, dont la premiere eſt compoſée de ceux qui font profeſſion de l'Art de Peinture dans toute ſon étendue ; & la ſeconde, de ceux qui n'excellent que dans quelque partie de la Peinture, comme à faire des portraits, des païſages, des fleurs ou des fruits, en quoi

ils ont un talent particulier; outre quelques Conseillers *Amateurs*, ainsi nommés à cause de l'amour qu'ils ont pour cet Art: il y a encore un Sécretaire de l'Académie, qui tient les Regiſtres & contresigne toutes les Expéditions. Les habiles *Graveurs* sont aussi reçus dans cette Académie. Les Eleves qui n'ont pas assez de capacité pour être reçus Académiciens, peuvent se faire recevoir Maîtres dans toutes les Villes du Royaume, sur le Certificat de celui chez qui ils ont demeuré, sans qu'on puisse leur apporter aucun empêchement. L'Académie Romaine, dite de S. Luc, souhaitant se joindre à l'Académie de Paris, élut le Sieur le Brun pour son Chef. Le Roi agréa la jonction de ces deux Corps, & en accorda des Lettres-Patentes, vérifiées au Parlement en 1676. Les Assemblées de l'Académie de Peinture

de Paris ſe ſont tenues, juſqu'en l'année 1692, au Palais Roïal, dans l'Appartement appellé vulgairement le *Palais Brion*; mais depuis, elle a été transférée dans les Galeries du Louvre. Enfin, on peut dire que la France a eu des Peintres habiles, du tems même de Raphaël. Claude de Marſeille excella dans la Peinture ſur le verre, & il fut le premier qui peignit de cette maniere à Rome, où il mena le Frere Guillaume, pour qui le Pape eût tant d'eſtime. L'Académie, auſſi-bien que l'Ecole des Peintres, dont nous avons déja parlé, ont encore aujourd'hui d'excellens Sujets, dont la réputation s'eſt répandue dans toute l'Europe, & que les ſiécles futurs regarderont toujours comme des prodiges de ſcience dans cet Art.

ARTICLE XXVI.

Génie, ou Architecture militaire.

LE Génie est l'Art de l'Architecture militaire, & ceux qui le pratiquent sont appellés *Ingénieurs*, à cause des inventions ingénieuses qu'ils mettent souvent en usage, tant pour les fortifications, que pour l'attaque & la défense des Places. Les premiers Ingénieurs en France, ont été Jean Evrard, Ingénieur de Henri IV & de Louis XIII, vers l'an 1600, (tems auquel on doit rapporter l'origine de cet Art en France); Simon Stevin, Ingénieur de Maurice, Prince d'Orange; Marollois, le Chevalier de Ville, Lorini, le Comte de Pagnan, Allain, Manesson, Mallet, qui nous a donné le Livre qui a pour titre, *les Travaux*

de Mars, ou *l'Art de la Guerre*, en trois volumes, remplis d'érudition, avec des figures. Il n'y a perſonne qui ait porté plus loin la pratique des Fortifications, que M. le Maréchal de Vauban; ſes manieres particulieres, & ſon adreſſe pour l'attaque & la défenſe des Places, lui ont acquis une gloire immortelle. Nous avons encore aujourd'hui pluſieurs Ingénieurs célebres, qui contribuent, autant qu'il eſt en eux, à augmenter cet Art & à le perfectionner.

ARTICLE XXVII.

Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

CE fut au mois de Février de l'année 1663, que le Roi fonda à Paris *l'Académie Roïale des Inſcriptions & des Belles-Lettres.*

Elle eſt compoſée de quarante Académiciens ; ſavoir, Honoraires, Penſionnaires & Aſſociés. Le Préſident eſt ordinairement un des Honoraires, nommé tous les ans par Sa Majeſté. Cette Aſſemblée ſe tient au Louvre, les Mardi & Vendredi après midi, depuis trois heures juſqu'à cinq. Cette Académie s'applique non-ſeulement à faire des Medailles, ſur les principaux évenemens de l'Hiſtoire de France, mais elle travaille encore à l'explication des Médailles anciennes, & à la découverte de ce qu'il y a de plus curieux dans les Antiquités Grecques & Latines. Elle embraſſe tout genre d'érudition, & l'Hiſtoire moderne auſſi-bien que l'ancienne. Elle a donné l'Hiſtoire du Roi Louis XIV par Médailles, ouvrage conſidérable, tant par la beauté des eſtampes & des caracteres, que par le ſujet des Médailles qu'elle contient.

ARTICLE XXVIII.

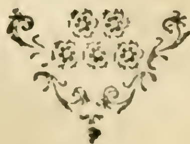
Journal des Savans.

C'EST au dix-ſeptieme ſiécle que l'invention des Journaux Littéraires s'eſt établie. Ces Journaux ſont pour faire ſavoir au Public ce qui ſe paſſe dans la République des Belles-Lettres. La gloire en eſt dûe à M. de Sallo, Conſeiller au Parlement de Paris, qui fit paroître à Paris *le Journal des Savans*, l'an 1665, ſous le nom de Hédouville. Ce Magiſtrat joignoit à beaucoup de pénétration & de jugement, une critique vive & fine, mais dont les traits, par cela même, n'étoient que plus perçans. Il vit bientôt des ſéditieux s'élever contre lui. A les entendre, la République des Lettres alloit perdre ſa liberté; ils vouloient

avoir le droit d'écrire impunément, ils ne vouloient point de Tribunal qui prononçât sur leurs Ouvrages. Le Journal fut arrêté au bout de trois mois, & M. de Sallo l'abandonna sans retour, après avoir essuïé plusieurs chagrins & querelles assez vives avec quelques Savans offensés de sa liberté, entr'autres avec M. le Fevre de Saumur, M. l'Abbé Ménage & Charles Patin. Cet Ouvrage naissant alloit donc périr peu après avoir vu le jour, si M. l'Abbé Gallois, si connu dans la République des Belles-Lettres, n'eût trouvé des tempéramens pour le rétablir. Il le reprit en 1666, lui assura la protection de M. Colbert, sincere Protecteur des Sciences; & pour n'être plus traversé par les Auteurs, toujours jaloux de leur réputation, il s'appliqua uniquement à donner des extraits des Livres, sans en faire la censure,

M. l'Abbé de la Rocque lui ſuccéda, ſur la fin de 1674, & eût lui-même pour ſucceſſeur M. Couſin, Préſident de la Cour des Monnoies. M. le Chancelier de Pontchartrain, dont les vues ne s'étendoient pas moins à l'avancement des Sciences, qu'au réglement de l'Etat, faiſant attention que le Journal des Savans eſt une entrepriſe trop forte pour un ſeul homme, & que les matieres qui ſont de ſon reſſort, roulent ſur des ſujets trop différens pour être tous également à la portée d'une ſeule perſonne, forma une Compagnie de Gens de Lettres pour travailler à ces Ouvrages; & afin qu'il ſe formât ſous les yeux de M. l'Abbé Bignon, ſon neveu, depuis Bibliothécaire du Roi, les Aſſemblées ſe tinrent chez lui une fois la ſemaine. Les plus connus de ceux qui ont formé cette Aſſemblée, jusqu'au changement arri-

vé en 1724, ſont Meſſieurs Andri, Burette, Médecins; Meſſieurs de Héricourt, Avocat, & Raſſicod, auſſi Avocat, ſi connu par ſes Notes ſur le Concile de Trente; Meſſieurs les Abbés Bigres, Dupin & Fregnier, & M. Saurin. Le premier Journal de cette nouvelle Compagnie parut le Lundi 2 de Janvier 1702, & il a continué à paroître tous les Lundis, juſqu'au mois de Juin 1723, où il fut diſcontinué. Il reparut au commencement de 1724, ſous une nouvelle forme; au lieu de le donner par feuilles, tous les Lundis, on ne le publia plus que tous les mois, & l'on en donne toujours, depuis, douze parties par an.



ARTICLE XXIX.

Journal de Trévoux.

LES Peres Jésuites, en 1701, entreprirent le Journal, qu'ils publierent à Trévoux, sous les auspices de M. le Duc du Maine, sous le titre de *Mémoire pour l'Histoire des Sciences & des Beaux-Arts*. Si l'on excepte six ou sept mois de l'année 1720, ils en ont donné toujours depuis, fort régulierement, douze volumes, & quelquefois treize, par an. Depuis le mois de Janvier 1734, cet Ouvrage s'imprime à Paris, chez Quillau, Pere, Imprimeur, rue Galande.



ARTICLE XXX.

Académie des Sciences.

MONSIEUR Colbert, Contrôleur Général des Finances, établit à Paris, l'an 1666, l'Académie des Sciences. Le Roi, au mois de Janvier 1699, donna un Réglement pour la confirmation de cette Académie : ce Réglement est composé de cinquante Articles. Cette Académie est sous la protection du Roi : elle est composée de quatre sortes d'Académiciens; savoir, les Honoraires, les Pensionnaires, les Associés & les Eleves. La premiere Classe est composée de dix personnes, qui doivent être Régnicoles, & recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques ou dans la Physique; l'un d'eux

eſt Préſident, mais aucun d'eux ne peut devenir Penſionnaire. Les Penſionnaires doivent être établis à Paris. Il doit y avoir dans cette Claſſe trois Géometres, trois Aſtronomes, trois Méchaniciens, trois Anatomiſtes, trois Chimiſtes, trois Botaniſtes, un Sécretaire & un Tréſorier. Lorſque quelqu'un des Penſionnaires eſt revêtu de quelque Charge qui demande réſidence hors de Paris, on nomme un nouvel Académicien, comme ſi la place étoit vacante par ſon décès. Il y a auſſi vingt Aſſociés, parmi leſquels il faut qu'il y ait douze Régnicoles; les huit autres peuvent être étrangers, & s'appliquent aux Sciences pour leſquelles ils ont le plus d'inclination & de talent. Les Eleves doivent être établis à Paris. Lorſqu'ils ſont obligés de réſider ailleurs, on remplit leurs places, comme ſi elles étoient vacantes

par mort. Lorſqu'il y en a une Honoraire à remplir, l'Académie nomme un Sujet, qu'elle préſente au Roi pour avoir ſon agrément. A l'égard des places de Penſionnaires, l'Académie choiſit trois Sujets, dont deux doivent être Aſſociés & l'autre Eléve, & les propoſe à Sa Majeſté, qui en choiſit un. Le Roi choiſit auſſi, de deux perſonnes que l'Académie lui préſente, celui qu'il lui plaît, pour remplir les places d'Aſſociés. Chacun des Penſionnaires peut ſe choiſir un Eleve, qu'il préſente à l'Aſſemblée. Lorſque celui qui a été préſenté a été reçu à la pluralité des voix, il eſt propoſé au Roi, pour en avoir l'agrément. Tous ceux que l'on propoſe doivent être de bonnes mœurs, & d'une probité reconnue. Aucun Régulier ne peut parvenir aux places de l'Académie, ſi ce n'eſt à celle d'Académicien Honoraire. Ceux qui

qui ſont propoſés pour remplir quelque place de Penſionnaire ou d'Aſſocié, doivent s'être diſtingués par quelque Ouvrage imprimé, ou par quelque nouvelle découverte. Il faut avoir au moins vingt cinq ans, pour parvenir aux places de Penſionnaire ou d'Aſſocié, & vingt ans pour celle d'Eleve. Les Aſſemblées de l'Académie ſe tiennent au Louvre, les Mercredis & Samedis; lorſqu'il arrive une Fête ces jours-là, les Académiciens s'aſſemblent la veille. Les Séances ſont au moins de deux heures, depuis trois juſqu'à cinq. Les Vacances de l'Académie commencent le 8 de Septembre, & finiſſent le 11 Novembre: la Quinzaine de Pâques, la Semaine de la Pentecôte, & depuis Noël juſqu'aux Rois. Les Académiciens ſont obligés de ſe trouver exactement aux Aſſemblées; les Penſionnaires ne peu-

vent s'en abſenter plus de deux mois, pour affaires particulieres, hors le tems des Vacances, ſans un congé exprès de Sa Majeſté. Chacun des Académiciens ſe choiſit un ſujet pour travailler en particulier, dont il eſt obligé d'avertir la Compagnie au commencement de l'année. Dans chaque Aſſemblée, il y a, du moins, deux Académiciens Penſionnaires obligés, à tour de rôle, d'apporter quelques obſervations ſur leur ſcience. Tous les autres Académiciens peuvent faire leurs remarques ſur ce qui eſt propoſé. Les Eleves ne le font, que lorſque le Préſident les y invite. Les Académiciens laiſſent entre les mains du Sécretaire une copie des obſervations qu'ils ont propoſées. Les Académiciens Honoraires & Penſionnaires ont voix délibérative, lorſqu'il ne s'agit que de Science; mais les ſeuls Académiciens

Honoraires ont voix délibérative, lorſqu'il s'agit de l'Election, ou autres affaires concernant l'Académie : ces ſortes de Délibérations ſe font par ſcrutin. Ceux qui ne ſont point de l'Académie ne peuvent point y entrer, que dans les Aſſemblées publiques ; le premier jour d'après la Saint Martin, & le premier jour d'après la Quinzaine de Pâques. Le Préſident eſt placé au haut de la table, avec les Honoraires ; les Penſionnaires ſont aux deux côtés de la table ; les Aſſociés au bas bout, & chacun des Eléves derriere l'Académicien dont il eſt Eleve. Le Roi nomme le Préſident au premier jour de Janvier. Sa Majeſté peut continuer le même pluſieurs années. Le Roi choiſit auſſi une perſonne parmi les Académiciens, pour préſider en l'abſence du Préſident. Le Sécretaire eſt chargé de recueillir la ſubſtance de tout ce qui eſt

proposé, agité & résolu dans la Compagnie, de l'écrire sur le Régistre de l'Assemblée, & d'y transcrire les Traités dont on aura fait la lecture dans l'Académie : c'est à lui d'expédier tous les Actes de l'Académie. Il est obligé de donner tous les ans une Histoire abrégée de ce qui se sera fait de plus remarquable dans l'Académie. Il est chargé de tous les titres & papiers. Il est perpétuel ; & lorsqu'il ne peut y assister, il peut commettre en sa place quelqu'un des Académiciens. Le Trésorier a le même droit : il est chargé de tous les Livres, meubles, instrumens & machines appartenans à l'Académie ; il ne peut confier aucune de ces choses aux Etrangers, sans une permission expresse de l'Académie, mais il lui est permis de les montrer à ceux qui desirent de les voir. Le Roi accorde des pensions & des gra-

tifications extraordinaires, à ceux qui ſe diſtinguent par leur ſcience & par leurs découvertes.

ARTICLE XXXI.

Obſervatoire.

L'*Obſervatoire* eſt un grand Bâtiment, conſtruit par ordre de Louis XIV, fondé au mois d'Août de l'an 1667, & ſitué au bout du Fauxbourg S. Jacques, à Paris, pour y obſerver les Aſtres & faire des Expériences de Mathématiques. C'eſt un des plus beaux ornemens de Paris. Sa ſtructure eſt majeſtueuſe & ſolide: l'on y voit régner le bon goût de l'Architecture ancienne des Grecs & des Romains. Cet Edifice eſt de figure quarrée, & les quatre faces ſont tournées exactement vers les quatre Parties du Monde. Il eſt élevé de 80

pieds au-dessus du rez-de-chaussée, & ses fondemens sont aussi de 80 pieds en terre, à cause des Carrieres qui s'y sont trouvées. Il y a trois étages, & il est couvert d'une Terrasse, de laquelle on découvre l'horison. On descend sous cet Edifice par un dégré à vis, & il y a des ouvertures dans les voûtes des trois étages, pour voir les Etoiles qui passent par le Zénith. Cet Observatoire est fourni d'instrumens Astronomiques, pour faire les observations pendant le jour & pendant la nuit. M. Cassini, de l'Académie des Sciences, y a fait plusieurs nouvelles découvertes, & y a exercé des Mathématiciens, pour les envoyer dans des Pays éloignés, afin d'y faire des observations correspondantes à celles de l'Observatoire de Paris, & de connoître sûrement les longitudes & les latitudes, pour perfectionner la Géographie & la

Navigation. Dans les Lettres-Patentes pour la confirmation des deux Académies des Inſcriptions & des Sciences, le Roi met au nombre de ſes plus ſignalés bienfaits envers cette derniere, la conſtruction du fameux Edifice de l'Obſervatoire.

ARTICLE XXXII.

Académie d'Architecture.

L'ART de bâtir eſt un des premiers Arts que les hommes aient mis en pratique. La néceſſité de ſe mettre à couvert des injures de l'air, a d'abord fait inventer l'Architecture. Les Romains apprirent des Grecs l'excellence de cet Art. Avant cela leurs Edifices n'avoient rien de recommandable que leur ſolidité & leur grandeur, parcequ'ils ne reconnoiſſoient que l'*Ordre Toſcan*;

mais la bonne Architecture se trouva dans un etat florissant, sous l'Empire d'Auguste. La magnificence de ce Prince fit éclater tout ce que cet Art a de plus excellent; il fit élever un grand nombre d'Edifices superbes dans tous les lieux de son Empire. Tibere n'eût pas le même goût, & négligea fort la culture des Beaux-Arts. Néron eut une grande passion pour les Bâtimens; mais le luxe & la dissolution y eurent beaucoup plus de part qu'une véritable magnificence. Appollodore excella dans l'Architecture sous l'Empire de Trajan, & mérita les bonnes graces de cet Empereur: ce fut lui qui éleva la fameuse Colomne de Trajan, qui subsiste encore aujourd'hui. Dans la suite, l'Architecture déchut beaucoup de la perfection où on l'avoit vue. Les soins & la magnificence d'Aléxandre Sévere la soutinrent quelque

quelque tems ; mais elle ſuivit la décadence de l'Empire Romain & retomba dans un oubli, d'où elle n'a été tirée que douze ſiécles après. Les ravages des Viſigoths, dans le cinquieme ſiécle, abolirent les plus beaux monumens de l'Antiquité. Dans les ſiécles ſuivans, l'Architecture devint ſi groſſiere, que l'on avoit aucune intelligence du deſſein, qui en fait toute la beauté.

Charlemagne n'oublia rien, pour retirer de l'obſcurité l'Architecture. Les François s'emploïerent à cet Art avec un ſuccès extraordinaire, auſſitôt que Hugues Capet fut monté ſur le Trône. Son fils Robert le cultiva de même ; & enfin, autant que l'ancienne Architecture gothique fut peſante & groſſiere, autant la moderne paſſa à un excès de délicateſſe. Les Architectes du treizieme ſiécle, qui avoient quelque connoiſſance de

la Sculpture, sembloient ne faire consister la perfection que dans la délicatesse & dans la multitude des ornemens, qu'ils entassoient avec beaucoup d'art & de soin, quoique souvent d'une maniere fort capricieuse. Dans le dernier siecle, sur-tout sous le regne de Louis XIV, l'Architecture a été portée à un très haut dégré de perfection, comme on peut facilement le reconnoître par ces superbes Edifices, qui seront des monumens autentiques de la magnificence de ce Monarque; aussi sous son regne M. Colbert, Ministre d'Etat, établit à Paris, l'an 1671, l'Académie d'Architecture, sous la direction du Surintendant des Bâtimens du Roi.

Les plus fameux Architectes de nos jours sont Messieurs Bosfrand, Boscry, Cartaud, Contant, Servandoni, qui se sont tous distingués dans l'Art de

l'Architecture, comme on peut le remarquer par leurs Ouvrages.

ARTICLE XXXIII.

Antiquité de la Poésie.

LA Poésie est l'art de faire des Poëmes, ou d'autres compositions en vers. Si on la regarde par les dehors, c'est l'art de s'énoncer agréablement par différentes rimes, avec cadence & mesure; mais si l'on veut pénétrer plus avant, on trouvera que c'est un Art agréable, qui ne consiste pas seulement dans les termes & dans leur arrangement, mais dans un certain sel qui lui est propre & dans la noblesse des pensées, dont les paroles ne sont que les signes & les interprétes.

Il est assez naturel de croire,

que la Poésie n'est pas moins ancienne que le monde, puisqu'elle est une de ces choses qui ont été faites avec poids, nombre & mesure, que l'on distingue si bien dans l'harmonie universelle. Elle est la compagne inséparable de la Musique, & l'on peut dire que dans leur union essentielle, l'une sert d'ame & l'autre de corps, & que les vers sont les organes des sons.

Plusieurs Auteurs disent que les Anges ont été les premiers Poètes qui ont chanté les louanges du Seigneur au moment de leur création, & qu'Adam avoit reçu de Dieu cette Science harmonieuse, avec l'intelligence de tous les Arts. Quoique la Sainte Ecriture ne nous dise point quelles ont été les connoissances de ce premier Pere, cependant ce sentiment paroît être fondé sur des conjectures assez vraisemblables: voici comme raisonnent

ceux qui le ſoutiennent.

Adam, en ſortant des mains de Dieu, a reçu de lui la connoiſſance de tous les Arts & de toutes les Sciences; car ce premier homme, qui étoit le plus bel Ouvrage de Dieu, devoit être auſſi ſon plus parfait chef-d'œuvre dans l'ordre de la nature, il ne devoit lui manquer aucune des perfections qui appartiennent à la nature de l'homme. S. Auguſtin, convaincu de ce principe, ſoutient qu'il y a autant de différence entre la ſcience & la ſageſſe des plus grands eſprits & celle d'Adam, qu'entre les pas des Tortues & le vol des Oiſeaux. Celui qui n'a pas beſoin de s'eſſaïer pour faire ſes Ouvrages dans toute la perfection qui leur convient, n'a pû manquer de faire le premier homme auſſi parfait & auſſi excellent qu'il pouvoit être. Or ſi la Poéſie eſt un Art, & un des

premiers dont les hommes se sont servis, l'on ne peut s'empêcher de croire qu'Adam a connu cet Art, qu'il en a su les principes & les régles, qu'il en a instruit ses descendans, & que c'est sur ces régles que se sont formés les premiers hommes.

S. Clément d'Aléxandrie assure que les Grecs n'ont pas été les premiers Maîtres dans les Sciences; qu'ils en ont été instruits par les Peuples qu'ils appelloient Barbares, comme les Egyptiens, les Hébreux, les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens. Mais il demande de quels Maîtres pouvoient avoir été instruits ceux qui furent les Maîtres des Grecs, si ce n'est du premier homme, qui avoit été instruit de Dieu même.

Il est certain que la Fable n'a paru dans le monde que longtems après la Poésie. M. Huet, Evêque d'Avranches, croit qu'a-

vant Moïse, & avant même le Déluge, il y a eu des hommes qui ont mis en vers ce qui leur étoit arrivé de grand & de merveilleux par la protection de Dieu, pour être chanté en esprit de reconnoissance à la gloire de ce Souverain Etre, & c'est là, sans doute, l'origine des Hymnes & des Cantiques. Ce sentiment est conforme à celui de Vossius, qui a cru, comme lui, que les Hymnes & les Cantiques avoient commencé presqu'avec le monde, & très long-tems avant que les Poètes Païens se servissent des fictions de la Fable. Il est très certain qu'il y a eu des Cantiques & des Poëmes avant Moïse, comme on le peut remarquer dans le Livre de la Genèse. Laban, reprochant à Jacob de s'être enfui secretement de sa maison, lui dit que s'il l'avoit averti de sa retraite, il l'auroit conduit avec toutes les mar-

ques d'une parfaite amitié, avec des Cantiques & toutes ſortes d'inſtrumens de muſique. *Cum gaudio & Canticis, & tympanis & cytharis.* (Geneſ. cap. 31, ℣. 27.) Les Auteurs qui ſont de ce ſentiment, concluent de-là qu'Adam a reçu de Dieu la ſcience de la Poéſie, ainſi que celle des autres Arts, & que ce premier Pere l'a communiquée à ſes deſcendans. Moïſe, David, & tous les grands Patriarches des Hébreux, n'ont-ils pas été les plus ſublimes de tous les Poètes?

Moïſe, après avoir fait paſſer la Mer Rouge au Peuple de Dieu, par la toute-puiſſance du Souverain Maître des Créatures, compoſa un Cantique, que les enfans d'Iſraël chanterent en action de graces du miracle éclatant que Dieu venoit d'opérer en leur faveur. *Tunc cecinit Moïſes & filii Iſraël carmen Domino.* (Exod. cap. 15, ℣. 1.) Lorſque

David commença à goûter les douceurs de la paix, il composa à la louange de Dieu, dont il tenoit le Sceptre & la Couronne, ces Pseaumes si célebres & ces Cantiques si beaux que l'Eglise Chrétienne chante encore aujourd'hui. Tous les Savans conviennent qu'ils sont écrits & composés dans un style mesuré, & qu'ils sont des Poésies lyriques que le Peuple chantoit.

Les Grecs, qui se disent les Inventeurs de toutes les Sciences & de tous les Arts, n'ont pas manqué de s'attribuer l'invention de la Poésie. Ils prirent, il est vrai, un grand soin de former leurs enfans à l'étude de cette Science. Ces Peuples étoient fort superstitieux, & leurs Poètes sont regardés comme les Peres des fausses Divinités & comme les Auteurs d'une Théologie Païenne. Il faut pourtant avouer que les Grecs ont

toujours eu l'avantage ſur toutes les autres Nations, en ce qui regarde les Sciences & les Arts. La ville d'Athènes étoit comme l'Ecole de toute la Grece ; & les Athéniens ſe diſtinguoient par la beauté de leur génie, auſſi-bien que par l'élégance de leur ſtyle, ce qui n'eſt plus aujourd'hui. Les Beaux-Arts & les Sciences ont été chaſſés du lieu de leur naiſſance ; & la Grece, cette belle Partie du Monde, qui étoit autrefois le ſéjour des Muſes & des Graces, eſt devenue le Païs de l'ignorance la plus groſſiere & de la barbarie la plus féroce, depuis que les Turcs en ſont devenus les Maîtres. Les Beaux-Arts & les Sciences ont enfin paſſé juſqu'à nous, & font leur ſéjour au milieu même de cette Capitale.



ARTICLE XXXIV.

Origine de la Poéſie Françoiſe.

CE fut vers le tems de Louis VII, Roi de France, & de Philippe Auguſte, ſon fils, que l'art de faire des Poëmes François, des Compoſitions & même des Repréſentations en Vers François, commença à être cultivé en France. Le fameux Pierre Abaillard, ſi connu par ſa ſcience profonde, auſſi-bien que par ſes diſgraces cruelles, fut le premier qui s'aviſa de mettre en rime ſes amours avec ſa chere Héloïſe. Ce Poëme fut mis en Muſique, & chanté même de ſon tems. Enſuite Lambert Licors, dans le douzieme ſiécle, traduiſit du Latin, en vers François, une partie de la Vie d'Aléxandre le Grand, qu'Aléxandre de Pa-

ris acheva ; c'eſt lui qui a donné ſon nom aux Vers Aléxandrins, ou de douze ſyllabes. Guillaume Lorris, du tems de S. Louis, vers l'an 1260, commença le Roman de la Roſe, que Jean Clopinel de Méhun finit quarante ans après. La Bible Guyot, les Chants Roïaux, les Ballades, les Rondeaux, les Paſtorales & les Virelais, eurent cours ſous le régne de Charles V ; mais Jean le Maire de Belges, qui vivoit ſous le régne de Louis XII, & Broiſſart de Valenciennes, furent ceux qui commencerent à mettre la Poéſie Françoiſe en vogue. Jean le Maire de Belges fit un Poëme, qu'il intitula l'*Illuſtration des Gaules*. Dans le ſeizieme ſiécle, Ronſard, Melin de S. Gelais & Marot ; dans le dix-ſeptieme, Corneille, Racine & Moliere ſe diſtinguerent par leurs Tragédies & Comédies, auſſi-bien que Boileau Deſ-

préaux par ſes Satyres, & Santeuil, de Saint Victor, par ſes Hymnes. Dans la ſuite Meſſieurs Voltaire & Crébillon, pere, qui ſont encore vivans, ont aſſez donné à connoître qu'ils ont le génie, l'art & l'érudition néceſſaires pour le Poëme Héroïque; mais qu'ils excellent ſur-tout dans le genre Dramatique.

ARTICLE XXXV.

Académie de Muſique.

L'ACADÉMIE de Muſique, appellée communément l'*Opéra*, doit ſa naiſſance à M. l'Abbé Perrin, qui avoit été Introducteur des Ambaſſadeurs auprès de feu Gaſton de France, Duc d'Orléans. Cet Abbé, l'an 1669, obtint du Roi le Privilége d'établir dans Paris un *Opéra*, à l'exemple de ceux de Ve-

nise, sous le titre d'*Académie des Opéra en Musique, établie par le Roi*. Il s'associa le Marquis de Sourdeac, Champeron & Cambert, Musiciens. Cledieres, Beaumaviel & Miracle, Languedociens, furent les premiers & les principaux Musiciens de l'Opéra, ou de l'Académie de Musique de Paris. Cambert, qui étoit Organiste de la Collégiale de S. Honoré, composoit la Musique, & commença ses représentations dans la grande Salle de l'Hôtel de Nevers, où étoit auparavant la Bibliothéque du Cardinal Mazarin. Ensuite ils dresserent un Théatre, dans un Jeu de Paume de la rue Mazarine, vis-à-vis la rue de Guénégaud; on y représenta, au mois de Mars de l'année 1672, *Pomone*, dont les Vers étoient de la composition de l'Abbé Perrin & la Musique de Cambert, Maître de la Musique de la

Reine Mere, Anne d'Autriche. Dans la ſuite, le ſieur Jean-Baptiſte *Lully*, ſi connu & ſi célebre par ſes beaux Opéra, & Surintendant de la Muſique de la Chambre du Roi, s'accommoda du Privilége de l'Abbé Perrin, qui le lui céda. Lully fit conſtruire un nouveau Théatre, dans la rue de Vaugirard, proche le Luxembourg. Il s'aſſocia Vigarini, Machiniſte du Roi, pour dix ans, à un tiers de profit, par un traité qu'il fit avec lui le 11 de Novembre 1672. Les Repréſentations commencerent dans cet endroit dès le 15 de Novembre de la même année, par pluſieurs fragmens de Muſique que Lully avoit composés pour le Roi, ce qui dura juſqu'au mois de Juillet de l'année 1673. La Troupe des Comédiens du Roi, établie dans la Salle du Palais Roïal, aïant perdu l'illuſtre Moliere, qui étoit leur Chef, le 13 Février 1673,

Lully eut la jouiſſance de cette Salle du Palais Roïal, & les Comédiens qui y jouoient auparavant, s'accommoderent du Théatre qui étoit dans la rue Mazarine, d'où ils ſont venus s'établir, en 1688, dans la rue des Foſſés S. Germain, aujourd'hui nommée la rue de la Comédie, où ils ſont encore à-préſent. C'eſt au ſieur Lully, ce fameux & grand Muſicien, qu'on doit la perfection où les Opéra ſe ſont élevés en France; il y ſut joindre tout ce que la Muſique a de plus délicat & de plus brillant. Les Tragédies, dont les Vers ſont de la façon de Quinault & la Muſique de la compoſition de Lully, ont fait longtems, font encore & feront toujours l'admiration & le charme de toute la France. Les Muſiciens de l'Académie de Muſique de l'Opéra ont pluſieurs Priviléges conſidérables, dont le prin-
cipal

cipal eſt; *Qu'un Gentilhomme peut exercer cette fonction ſans déroger des droits & des titres de nobleſſe dont il ſeroit en poſſeſſion.* Tous les ans, le jour d'Opéra le plus proche de la Fête de Saint Louis, cette Académie de Muſique donne un Concert public à grand-chœur, d'une Symphonie complette, dans le Jardin des Tuileries, vers les neuf à dix heures du ſoir, pour le Bouquet du Roi, & en reconnoiſſance des bienfaits que Sa Majeſté lui a accordés. Lully doit être regardé comme le plus illuſtre & le plus ſavant des Muſiciens qui aient été juſqu'à préſent à l'Opéra. Il eſt vrai que pluſieurs ont marché ſur ſes traces, mais ils n'ont pû parvenir au dégré de gloire qu'il s'eſt acquiſe. Ce fameux Muſicien mourut de la Pierre, à Paris, au mois de Mars 1687, âgé de 54 ans: il étoit natif de Florence, en Ita-

lie. Les Muſiciens qui ont approché le plus prêt de ſon rare talent, ſont, Batiſte Quinault, Colaſſe, Marais, Campra, Lalande, Charpentier, Bernier, Morin; entre les Muſiciens d'aujourd'hui, Chaſſé, Geliote, la Lemaure, &c.

ARTICLE XXXVI.

Premiere Langue.

CE fut par le miniſtere de la voix, ſelon l'Ecriture, que Dieu défendit à nos premiers Peres de manger du fruit de l'Arbre de la Science du bien & du mal; & quand il vint leur reprocher leur prévarication, il ſe fit certainement entendre par des ſons articulés. Le Dialogue du Serpent avec Eve, & la prééminence du premier Homme ſur les Bêtes, nous perſuadent qu'il a été non-

ſeulement créé avec des organes propres à former des paroles, mais même qu'il a eu dès ſa création la faculté de parler, & que la Langue qu'il a parlée étoit l'*Hébraïque ;* Langue qui dura dans ſa pureté depuis Adam juſqu'à la confuſion de la Tour de Babel, ainſi que nous le fait entendre Moïſe par ces paroles: *Erat terra labii unius, & ſermonum eorumdem.* (Geneſ. cap. 11, ℣. 1.) Il n'y avoit qu'un ſeul Langage ſur la terre. Alors chaque famille, à la réſerve d'une ſeule, oubliant ſa Langue naturelle, qui avoit été commune à tous les hommes, en parla une nouvelle, qui avoit été juſques-là inconnue. Ce ne fut pas la diſſenſſion des familles qui cauſa la diverſité des Langues ; mais ce fut la diverſité des Langues qui cauſa la diviſion des familles & l'abandon de leur téméraire entrepriſe. La Langue matrice &

originale ne périt donc pas pour cela dans le désordre de Babel. Le dessein de Dieu ne le demandoit pas, pour la sûreté de son succès. La question est seulement de savoir, quelle a été cette Langue primitive.

Origene, S. Jérôme, S. Chrysostôme & S. Augustin, étoient persuadés que la Langue Hébraïque est la premiere des Langues. Sa simplicité, sa pureté, son indépendance, font qu'elle n'emprunte rien des autres Langues, & que les autres empruntent beaucoup d'elle. Les noms des premiers hommes & des premiers lieux, dont il est parlé dans les Livres de Moïse & de Josué, & qui sont dérivés de l'Hébreu, fortifient ce sentiment. La famille d'Heber conserva seule, avec la véritable Religion, cette Langue originale, qui tira son nom de celui de son conservateur, & fut appellée

Hébraïque. Quia ergo in ejus familiâ remansit hæc Lingua, divisis per alias Linguas cæteris gentibus, quæ Lingua priùs humano generi non immeritò creditur fuisse communis, ideò deinceps Hæbrea est nuncupata. (S. Aug. de Civit. Dei, lib. 16, cap. 11.) Cependant de toute la postérité d'Héber, petît-fils de Sem, il n'y eût que la branche d'où sortit Abram, qui garda le dépôt de son ayeul; ce qui n'empêcha pas qu'Abram n'ait appris la Langue Chaldaïque parmi les Chaldéens, chez qui il vint au monde, & la Cananéenne parmi les Cananéens, chez qui il voyagea & où il fit quelque séjour, depuis sa sortie de Mésopotamie. Pendant les soixante années que dura la captivité des Juifs à Babylone, ils oublierent l'Hébreu; leur Langue vulgaire fut la Syriaque ou la Chaldaïque, telle qu'elle est

dans Daniel. Ils changerent auſſi leurs Lettres, ils prirent celles des Chaldéens, que nous appellons Hébraïques. S. Auguſtin (1) a jugé du nombre des Langues par celui des Chefs des Nations qui partagerent la Terre entr'eux, après la confuſion de la Tour de Babel : cette opinion eſt conforme à la Sainte Ecriture. On peut donc compter ſoixante & douze Langues primitives. *Septuaginta duæ gentes, totidemque Linguæ per terras eſſe cœperunt.* (S. Aug. Civit. Dei, lib. 11, cap. 6.) Il eſt vrai que la Geneſe ne rapporte que ſoixante & onze Chefs des Nations, & que S. Auguſtin, qui ſuit les Septante, en compte ſoixante & treize ; mais l'Evangile de S. Luc, reçu par le Concile de Trente, qui n'ignoroit pas que dans l'exemplaire de S.

(1) Geneſ. cap. 10, v. 5, cap. 20, v. 31.

Irénée Caïnan étoit omis, n'a pas laissé que de l'insérer avec les Septante, entre Arphaxad & Salé, fils de Sem. S. Augustin ne fait qu'un Chef de Phaleg & d'Héber, son pere. *Nam eadem est gens Hæbrea, eademque Lingua.* (S. August. libr. 6, de Civit. Dei, cap. 6.)

ARTICLE XXXVII.

Invention des Lettres.

L'HISTORIEN Josephe (1), & d'après lui Eusebe (2), rapportent qu'Abraham enseigna aux Egyptiens l'Astronomie & l'Arithmétique, qu'ils ignoroient, & que c'est par lui que les Sciences sont passées des Chaldéens aux Egyptiens, & des Egyptiens aux Grecs: or Abraham n'a pû

(1) Joseph. Ant. l. 1, c. 9.
(2) Euseb. Præparat. Evang. l. 9, cap. 16.

avoir appris & enseigné ces Sciences sans le secours & l'usage des Lettres; donc il faut conclure, qu'elles sont bien plus anciennes que ce Patriarche. Si on en croit Pline (1), les Lettres ont été de tout tems en usage chez les Assyriens. Diodore (2) dit que leur invention est attribuée aux Syriens, que c'est d'eux que les Phéniciens les ont apprises. Eusebe assure que plusieurs en attribuent l'invention aux Syriens; & l'on sait que les Syriens, les Assyriens, les Babyloniens & les Chaldéens, ont été regardés par les anciens pour les mêmes Peuples. Selon Théophile d'Antioche (3), plusieurs attribuoient aux Chaldéens l'invention des Lettres, & c'étoit d'eux que les Grecs, qui les ont

(1) Plin. Hist. Natur. l. 7, cap. 56.
(2) Diod. l. 5, de sa Bible, p. 340.
(3) Theoph. d'Antioc. l. 3, à Autolic, sur la fin.

eües fort tard, les avoient tirées. Si, ſelon la plupart des Anciens, ce fut Cadmus qui les apporta en Grece, ou ſi même elles y étoient long-tems avant Cadmus, il faut qu'elles ſoient d'une bien plus grande antiquité chez les Chaldéens, & long-tems avant que Moïſe écrivit. On prouve par Joſephe (1), qu'elles ſont antérieures au Déluge, lorſque cet Hiſtorien, parlant de Seth, dit: » Qu'il fut » élevé par ſon Pere, & lorſqu'il » fut en âge de connoître le » bien, il ſe porta avec affec- » tion à la vertu, & laiſſa des » enfans ſemblables à lui, qui » demeurerent en leur Païs, où » ils vécurent très heureuſement » & dans une parfaite union. » On doit, ajouta Joſephe, à » leur eſprit & à leur travail, la » Science de l'Aſtronomie, &

(1) Joſeph. Antiq. l. 1, c. 3, & dans Cedrene, p. 8.

» parcequ'ils avoient appris d'A-
» dam que le monde périroit par
» l'eau & par le feu ; la crainte
» qu'ils eurent que leurs con-
» noiſſances ne ſe perdiſſent
» avant que les hommes en fuſ-
» ſent inſtruits, les porta à bâtir
» deux Colonnes, l'une de bri-
» que & l'autre de pierre, ſur
» leſquelles ils graverent les con-
» noiſſances qu'ils avoient ac-
» quiſes, afin que s'il arrivoit
» qu'un Déluge ruinât la Colon-
» ne de brique, celle de pierre
» demeurât, pour conſerver à la
» poſtérité la mémoire de ce
» qu'ils y avoient écrit. Leur
» prévoïance réuſſit, & on aſſu-
» re que cette Colonne ſe voit
» encore dans la Terre Syriadi-
» que, ſelon le texte Grec, &
» non pas en Syrie, comme l'ont
» traduit les Interprêtes Latins
» & François. « Cedrene, d'a-
près Joſephe, nomme cette Ter-
re Siris. Euſtathe (1), Archevê-

(1) Euſtathe, dans ſon Hexameron, p. 47.

que d'Antioche, dans le quatrieme siécle, & Zonare (1), disent la même chose que Josephe, excepté qu'Eustathe attribue à Seth, & non à ses enfans, l'invention de l'Astronomie, & qu'il ajoute qu'Adam étoit proche de sa fin, quand il prédit que le monde périroit par l'eau & par le feu. Il assure que la Colonne de pierre se voïoit encore de son tems, dans le Païs qu'il nomme Seïriade. Manethon (2) fait mention de la Terre Seïriadique, où on avoit, dit-il, érigé des Colonnes, sur lesquelles il y avoit des Hiéroglyphes sacrés, qu'on y avoit gravé, & qui furent expliqués en Grec, après le Déluge, par Agathodœmon, & placés parmi les Livres des Egyptiens, dans les Archives de leur Temple. Berose, Aléxandre Po-

(1) Zonare, tom. 1 de ses Annal. p. 9.

(2) Manethon, dans le Sync. Chronogr. p. 40.

lyhiſtor & Abidene, ont eu la même opinion que Joſephe ſur l'uſage des Lettres avant le Déluge, & cet uſage fut continué, ſelon eux, ſi-tôt après le Déluge. Pour prouver l'antiquité des Lettres chez les Babyloniens, on ſe fonde ſur des obſervations Aſtronomiques, dont les anciens Auteurs ont fait mention, obſervations qui ſont bien antérieures aux tems de Moïſe & même d'Abraham. Porphyre (1) dit que Calliſthene avoit envoïé 1903 ans d'obſervations céleſtes, faites à Babylone avant Aléxandre le Grand. Simplicius rapporte qu'il avoit appris que les Egyptiens avoient des Obſervations Aſtronomiques écrites, qui ne comprenoient pas moins de 2000 ans, mais que les Babyloniens en avoient d'un

(1) Porph. dans Simplic. Comment. ſur le ſecond Liv. du Ciel, p. 123, édit. gr. liv. 1, p. 27.

bien plus grand nombre d'années; auſſi Eupoleme attribue l'invention des Lettres aux Babyloniens, & en fait Auteur Enoch (1). Voilà ce que les Auteurs anciens diſent de l'invention des Lettres.

ARTICLE XXXVIII.

Premier Ecrivain connu.

QUOIQUE les Babyloniens & les Chaldéens euſſent trouvé l'uſage des Lettres, & euſſent écrit & gravé, ſur des Colonnes de pierre & de brique, ce qui étoit arrivé de plus merveilleux de leur tems avant le Déluge univerſel; il eſt conſtant, & très certain cependant, que ce n'eſt que par le miniſtere de Moïſe que l'Hiſtoire de la Création

(1) Euſeb. Præp. l. 9. cap. 17 & 18.

du Monde eſt parvenue juſqu'à nous. Moïſe a écrit les cinq Livres que l'on appelle *Pentateuque*, & ſans apporter ici l'autorité du Concile de Trente, qui l'a ainſi défini contre les Incrédules, nous avons pluſieurs témoignages des Saintes Ecritures pour les convaincre. Il eſt dit, dans le Livre de l'Exode, *c.* 24, *v.* 3, que Moïſe écrivit tous les Diſcours du Seigneur : *Scripſit autem Moïſes univerſos Sermones Domini.* Dans le Déutéronome, *c.* 31, *v.* 9, il eſt dit : *Scripſit itaque Moïſes Legem hanc, & tradidit eam Sacerdotibus filiis Levi, &c.* Il eſt dit la même choſe dans le Livre de Joſué, *c.* 1, dans le Prophete Malachie, *c.* 4, & dans le Livre de l'Eccléſiaſtique, *c.* 45. Le Nouveau-Teſtament nous fournit auſſi pluſieurs preuves de cette vérité, comme on peut le voir dans S. Luc, *c.* 20, dans S. Jean, *c.* 1,

dans l'Epître aux Hébreux, *c.* 11, mais sur-tout dans les Actes des Apôtres, *c.* 7, *v.* 38, où, après avoir loué Moïse, il est ajouté que Moïse a reçu les paroles de la vie pour nous en faire part. *Qui accepit verba vitæ dare nobis.* Je pourrois joindre à ces autorités celles des Saints Peres, des Commentateurs & des Interprêtes de l'Ancien Testament, qui assurent tous qu'il n'y en a point d'autre que Moïse qui soit Auteur du Pentateuque; & comme nous ne trouvons point de Livre, & qu'il n'y a point eû d'Histoire écrite plus anciennement que le Livre du Pentateuque & l'Histoire que Moïse a écrit, on doit regarder Moïse comme le premier & le plus ancien des Théologiens & des Historiens. Moïse n'a pas mis son nom aux cinq Livres qu'il a écrits; cela n'étoit pas nécessaire, puisqu'il les écrivit en

présence des Israélites qui le reconnoissoient pour leur Législateur & leur conducteur. S. Paul n'a pas mis son nom à l'Epître aux Hébreux, elle n'est pas moins de lui. Il est vrai que Moïse n'a point écrit les derniers versets du dernier Chapitre du Déutéronome, où sa mort, sa sépulture, & tout ce qui arriva ensuite après lui est rapporté; on comprend que cela est impossible & incroïable, que Moïse eût pû écrire toutes ces choses; on doit croire, & il paroît plus probable, que cela a été ajouté après sa mort par Josué, son successeur, ou même par Esdras.



ARTICLE XXXIX.

Invention de l'Imprimerie.

CE n'a été qu'au quinzieme ſiécle que l'Imprimerie, cet Art ſi beau & ſi utile à la République des Lettres, a commencé à paroître en Europe. Ce fut l'an 1458 que l'induſtrieux Allemand, Jean de Guttemberg, nous apprit l'uſage de l'Imprimerie. De-là Conrad, auſſi Allemand, la fit paſſer en Italie & ailleurs; mais il eſt faux que les Allemands en ſoient les Inventeurs. Elle a été inventée par les Chinois. Elle fut apportée de la Chine (1) par des Marchands François, qui trafiquoient en ce Païs-là, leſquels allans en l'Arabie heureuſe, paſſerent la Mer

(1) Hiſtoire de la Chine, par Michel Baudier, de Languedoc.

Rouge, allerent enſuite en Ruſſie & Moſcovie, où ils laiſſerent des Livres imprimés à la Chine, en caracteres du Païs, & ces Livres furent portés en Allemagne, & étant venus à la connoiſſance de Guttemberg, lui fournirent d'exemple pour les imiter & mouler des caracteres. Les Chinois ſoutiennent avec raiſon que le reſte du monde leur doit la belle Invention de l'Imprimerie, puiſqu'il ſe trouve chez eux des Livres imprimés plus de cinq cens ans avant que l'Imprimerie vînt à la connoiſſance de ceux de l'Europe. C'eſt donc à tort que les Allemands ſe glorifient d'être les Inventeurs d'un ſi bel Art.



ARTICLE XL.

Imprimerie du Vatican.

IL n'y a que deux Imprimeries principales en Europe ; la premiere eſt celle des Papes, appellée ordinairement l'*Imprimerie du Vatican*, ou l'*Imprimerie Apoſtolique*. Le Pape Sixte V la fit bâtir, avec une magnificence digne d'un Souverain Pontife, dans le deſſein d'y faire des Editions les plus exactes & les plus correctes dont on ſeroit humainement capable. Ce Pape fit la dépenſe des *Caracteres Arabes*, qui ſont les premiers Caracteres Arabes qu'on ait vus en Europe. Pie IV avoit déja jetté les premiers fondemens de cette fameuſe & belle Imprimerie. Sixte V donna le ſoin & la conduite de cette Imprimerie à Domini-

que de Baza, qui s'en acquitta avec toute la diligence, la probité & la bonne ſoi requiſe. Il fut le plus habile Imprimeur de Rome.

ARTICLE XLI.

Imprimerie du Louvre.

LA ſeconde Imprimerie de l'Europe eſt celle des Rois de France, appellée ordinairement l'*Imprimerie du Louvre*, ou l'*Imprimerie Roïale*. Elle eſt plus ancienne que celle du Vatican, puiſque l'on en peut rapporter l'origine au regne de François I, dit le Reſtaurateur des Belles-Lettres; mais elle doit le comble de ſa gloire à Louis XIII, qui la plaçât dans ſon Louvre en 1640, & le Cardinal de Richelieu la mit en l'état où elle eſt aujourd'hui. On la conſacra,

pour ainſi dire, en commencant par imprimer, *in-folio*, le *Divin Livre de l'Imitation de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, appellée l'*Imitation de Richelieu.* Les principaux Ouvrages qu'elle a produits depuis, ſont une Bible, ſelon la Vulgate, en huit volumes; une Bible *in*-4°; une autre en pluſieurs volumes; quelques Peres de l'Egliſe, les Conciles, quelques Hiſtoires des Rois de France, l'Hiſtoire Byzantine, &c. Sublet, Sieur des Noyers, en eût d'abord la Surintendance; Trichet du Freſne en fût le Correcteur, & Cramoiſy l'Imprimeur. En deux ans il ſortit de cette Imprimerie ſoixante & dix volumes Grecs, Latins, François, Italiens, entr'autres les Conciles. Ses premieres productions firent l'admiration de toute la Terre. Le Patriarche de Conſtantinople en félicita le Sieur des Noyers,

par une Lettre fort obligeante qu'il lui écrivit. Les ſept premieres années, cette Imprimerie coûta au Roi plus de trois cens ſoixante mille livres.

ARTICLE XLII.

Premiers Imprimeurs de Paris.

ULRIC GERING, de Conſtance, doit être regardé comme le premier des Imprimeurs de Paris, avec deux de ſes Aſſociés, Martin Crantz & Michel Friburger, de Colmar : ils établirent tous les trois deux Preſſes, dans une Salle de la Maiſon de Sorbonne. Ulric Gering demeura enſuite rue S. Jacques, au Soleil d'Or, qu'il prit pour Enſeigne. En 1483, Gering quitta la rue S. Jacques & vint s'établir dans la rue de Sorbonne, dans une Maiſon où pendoit

pour Enſeigne le Buis, qui étoit ſituée où ſe voit préſentement la porte qui ſépare la rue de Sorbonne d'avec la Place; mais ſon Enſeigne étoit toujours le Soleil d'Or. Ulric Gering, le premier des Imprimeurs de Paris, mourut le 13 d'Août 1510. On trouve des Livres imprimés en *Caracteres Gothiques*, par *Joſſe Bade*, venu de Lyon à Paris. L'honneur du rétabliſſement des Caracteres de la Lettre ronde, appartient à *Simon de Colines*, *Robert Eſtienne*, *Michel Vaſcoſan* & *Jean de Roigny*. *La Lettre Italique ou couchée*, a été inventée en Italie, par *Alde Manuce*, Romain, Imprimeur de Veniſe, environ l'an 1502. Peu de tems après les Caracteres Italiques ſe gliſſerent à Paris, mais ils ne ſont pas d'uſage, parce-qu'ils fatiguent trop la vue; on ne s'en ſert que pour les Sommaires, les Paſſages, &c. *Les*

Caracteres Grecs ont été inventés en Italie, à Vicenze, à Florence, à Milan, en 1481. Ce fut *Alde Manuce*, qui en 1494 commença à mettre à Venise l'impression Grecque dans sa perfection; mais ce fut *François Tissard*, d'Amboise, qui commença à mettre au jour à Paris, en 1507, plusieurs Livres Grecs, qui furent imprimés par *Gilles Gourmont*, qui demeuroit pour lors vis-à-vis le Collége de Cambrai. La gloire des impressions Grecques a été depuis aux *Estiennes*, *Robert* & *Henri*. Il n'y a point eû à Paris de *Caracteres Hébreux* avant l'an 1508. *Gilles Gourmont*, sous la conduite de *Tissard*, en donna les premiers essais. Après la mort de *Tissard*, le Roi François I fit venir d'Italie *Augustin Justiniani*, noble Génois, Dominicain, Evêque de Niblio, dans l'Isle de Corse, qui établit une Ecole d'Hébreu

breu & d'Arabe au Collége de Rheims, & se servit de *Gourmont* pour tailler les Poinçons, frapper des Matrices, & fondre les Caracteres nécessaires pour les Editions qu'il préparoit. On conserve encore aujourd'hui deux de ses Ouvrages, imprimés en 1520. C'est donc à tort qu'on fait l'honneur à *Guillaume Pastel*, d'avoir été le premier qui ait fait voir à Paris les *Caracteres Orientaux*, puisque son Introduction des Langues, avec les douze Alphabets différens, ne fût imprimée par *Pierre Vidove* qu'en 1538. Ce ne fût qu'en 1539, ou 1540, qu'il s'avisa de fondre des *Caracteres Arabes*. Les *Caracteres Gothiques* parurent vers l'an 1480, & ne durerent que jusques vers la fin du seizieme siécle. Les plus fameux Imprimeurs qui ont paru dans la suite, ont été *Colinet*, *Patisson*, *Griffe*, *Wechel*, *Morel*, *Nivel*,

le, *Vitré*, *Cramoisy*, *Martin*, *Coignard*, *Desprez*, *Josse*, *Vincent* & quantité d'autres, qui ont porté cet Art à sa perfection, & qui ont enrichi la République des Lettres d'une infinité d'Editions très belles & très correctes, qui les feront toujours rechercher des Savans. La plupart de ces célebres Imprimeurs ont joint à la Science particuliere de leur Art, une érudition singuliere & une parfaite connoissance des Langues savantes; plusieurs d'entr'eux ont aussi immortalisé leurs noms par quantité d'excellens Ouvrages de leur composition.



ARTICLE XLIII.

Premiers Livres imprimés à Paris.

Les premiers Livres imprimés en France, le furent à Paris, dans une Salle de la Maison de Sorbonne, l'an 1470. Ces Livres sont *les Lettres in-4°.* de *Gasparin de Pergame*, Allemand; l'*Abrégé de Tite-Live*, par Florus; *Saluste*; la *Rhétorique de Fichet*; quelques *Ouvrages de Bessarim*; les *Elégances de Valle*, & quantité d'autres. Ce fut Jean de la Pierre, Prieur de Sorbonne, qui avoit mandé d'Allemagne, à ce sujet, Guillaume Ficher, Savoïard, Martin Crantz, Ulric Gering & Michel Friburger, qui doivent être regardés comme les premiers Imprimeurs de l'Europe.

Les susdites Impressions furent faites en beaux Caracteres Romains, de Lettres rondes. Robert Etienne acheva en 1544 l'Edition de la *Bible Hébraïque*, *in-4°*, qu'il avoit commencée en 1539, & qui est d'une beauté incomparable. Personne, jusqu'à présent, n'a marché plus glorieusement sur les traces de Robert Etienne, que le célebre Antoine Vitré, qui a donné, en neuf volumes *in-folio*, la Bible en plusieurs Langues, aux dépens du Président le Jay; Ouvrage qui n'a point encore eû son pareil pour la beauté des Caracteres & du Papier.

A Rome, sous le Pontificat de Paul II, le *Livre de la Cité de Dieu*, par S. Augustin, est le premier Livre imprimé qui soit sorti de la Presse du Vatican, l'an 1467, par *Suvenheim* & *Arnold Pannarts*, premiers Imprimeurs de cette Ville.

ARTICLE XLIV.

Bibliotheque du Vatican.

QUOIQUE la Bibliotheque du Vatican ne ſoit point une de celles de France, non plus que l'Imprimerie Apoſtolique, dont j'ai parlé ci-deſſus, cependant je crois que ceux qui aiment tout ce qui a quelque rapport aux Sciences & aux Belles-Lettres, ne feront pas fâchés de trouver ici une deſcription fidele de la Bibliotheque du Vatican, peut-être la plus riche, la plus belle & la plus ſuperbe du Monde. Sixte V n'a rien épargné pour la rendre une des Merveilles du Monde, ainſi qu'on peut dire qu'elle l'eſt en effet. Ce fut par ce ſuperbe Ouvrage, que ce Souverain Pontife couronna tout ce qu'il entreprit dans l'année 1588.

La magnifique & fameuſe *Bibliotheque du Vatican* eſt ſituée à Belveder, qui eſt le plus bel endroit de ce Palais. A ce grand Edifice, Sixte V ajouta pluſieurs logemens pour les Officiers qui doivent avoir ſoin des Livres, pour d'autres Gens de Lettres, & un bel Appartement pour le Cardinal Bibliothécaire.

Cette Bibliotheque eſt un vaiſſeau long de trois cens pieds, ſur environ ſoixante & dix de large, partagé dans ſa longueur par un rang de pilaſtres, diſpoſés en un fort bel ordre, & qui ſemblent ſoutenir la voute. Il eſt percé du côté du Nord, d'où il reçoit un grand jour; il a encore des fenêtres au Midi & au Couchant, & il eſt accompagné de deux grandes Salles, dans leſquelles ſont conſervés les Livres les plus curieux. On n'en permet pas l'entrée aux Etrangers, à moins que ce ne ſoient

des Prélats ou des Perſonnes d'une grande diſtinction, & qui aient de la recommandation auprès des Bibliothécaires.

Sixte V fit peindre le dehors & le dedans des murailles de cet Edifice, par les plus fameux Peintres de ce tems. On a repréſenté ſur le dehors, qui a été enduit de chaux blanche & noire, pluſieurs Emblêmes concercernans les Sciences, les Vertus, & autres ſymboles qui conviennent aux Livres & à la Littérature, dont les myſteres paroiſſent fort ingénieux à tous les Etrangers qui ſont ſenſibles aux plaiſirs de l'étude.

On a joint au-dedans tout ce que Sixte V a fait juſqu'alors, avec des Inſcriptions qui expliquent ſes grands Ouvrages; on y a de plus repréſenté les ſeize Conciles Généraux, ſous chacun deſquels on a mis une Inſcription, qui explique le ſujet de ces Aſſemblées.

Outre ces Conciles, on a encore dépeint dans la même Salle toutes les plus *fameuses Bibliotheques* qui ont jamais été dans le monde, & dont voici les noms & les Inscriptions nécessaires à leur explication.

Ces Bibliotheques commencent par les *Livres Hébreux*, avec ces paroles : Moïse donne le Livre de la Loi aux Lévites, pour le mettre dans le Tabernacle. Esdras, Prêtre & Scribe, restitue la Sainte Ecriture.

La Bibliotheque des Chaldéens, qui étoit en Babylone, est expliquée en ces termes : Daniel & ses Compagnons nous apprennent la Science des Chaldéens. On cherche, par l'ordre de Darius, le Décret donné par Cyrus pour la restauration du Temple.

La Bibliotheque des Grecs à Athènes se reconnoît par cette explication : Pisistrate est le premier

mier qui a dreſſé chez les Grecs une Bibliotheque ; Seleucus fait reporter celle que Xerxès leur avoit enlevée.

Les Livres Romains ſont expliqués en cette maniere : Tarquin le Superbe achete trois Livres de la Sibille, auſſi cher qu'elle vouloit lui en vendre ſix. Auguſte Céſar, après avoir fait dreſſer *la Bibliotheque Palatine*, a ſoin de la fortune des Gens de Lettres.

La Bibliotheque d'Aléxandrie ſe voit enſuite, remplie de Livres Egyptiens, & ces paroles : Ptolomée a envie de joindre les Livres Hébreux à un grand nombre d'autres, ramaſſés par ſon ordre. Les ſoixante & dix Interpretes que lui avoit envoïés Eléazar, lui font préſent des Livres Sacrés.

La Bibliotheque de Jéruſalem eſt expliquée en ces termes : S. Aléxandre, Evêque & Martyr,

ſous l'Empire de Dece, raſſemble les Livres concernans la Religion Chrétienne, dans le tems d'une grande perſécution.

La Bibliotheque de Cézarée eſt repréſentée avec ces paroles au-deſſous : S. Pamphile, Prêtre & Martyr, Perſonnage d'une ſainteté & d'une doctrine admirable, compoſe une Bibliotheque, dont pluſieurs volumes ſont écrits de ſa main.

La Bibliotheque Apoſtolique, qui ſuit, ſe reconnoît par cette Inſcription : S. Pierre fait mettre enſemble tous les Livres Sacrés, & ordonne qu'ils ſoient ſoigneuſement conſervés dans l'Egliſe de Rome.

Enfin, *la Bibliotheque des Souverains Pontifes* acheve ce rang des Peintures; en voici l'explication : Les Pontifes Romains s'appliquent avec grand ſoin à l'ornement & à l'augmentation de la Bibliotheque des Bienheureux Apôtres.

On voit aussi dépeints sur les Colonnes, les Grands Hommes qui se sont rendus célebres dans le monde par l'invention des Lettres.

Adam est dépeint sur la premiere Colonne, avec cette Inscription: Adam, instruit de Dieu même, a été le premier *Inventeur des Sciences & des Lettres.*

Les Enfans de Seth sont réprésentés sur la seconde Colonne, on les reconnoît par ces mots: Les Enfans de Seth gravent sur deux Colonnes *la connoissance des Corps Célestes.*

Abraham se voit ensuite, avec ces paroles: Abraham *a inventé les Caracteres Syriaques & Chaldéens.*

Moïse, Chef & Législateur du Peuple de Dieu, vient après, avec ces mots: Moïse, *Inventeur des anciennes Lettres Hébraïques.*

Esdras, Prêtre & Scribe du Peuple Hébreu, est à côté de Moïse, connu par ces termes. Esdras, *Inventeur des nouveaux Caracteres Hébraïques.*

Mercure l'Egyptien se voit sur la troisieme Colonne; on le reconnoît par cette Inscription: Le Divin Mercure a enseigné aux Egyptiens *les Lettres consacrées à la Religion.*

Hercules, aussi Egyptien, le suit immédiatement, avec ces paroles: Hercules l'Egyptien *a inventé les Lettres Phrygiennes.*

Memnon, qui vient après Hercules, a cette Inscription: Memnon, Contemporain de Phénorée, *a enseigné l'Art de l'Ecriture aux Egyptiens.*

Jésis, Reine d'Egypte, est représentée auprès de lui, avec ces mots: Jésis, Reine des Egyptiens, *a inventé les Lettres dans son Roïaume.*

Phénix est dépeint sur la qua-

trieme Colonne, avec ces mots: Phénix *a enſeigné les Lettres aux Phéniciens.*

Cadmus y eſt auſſi repréſenté, auprès duquel on voit les *ſeize Caracteres Grecs*, dont on lui attribue l'invention, & ces paroles: Cadmus, frere de Phénix, *a trouvé les ſeize Lettres de l'Alphabet des Grecs.*

Linus, de Thébes, eſt repréſenté dans la même Colonne, avec *Cécrops*, Roi d'Athènes; le premier a cette Inſcription: Linus le Thébain, *Inventeur des Lettres Grecques*, & l'on a mis ſous le ſecond ces paroles: Cécrops, ſurnommé Dipiès, premier Roi des Athéniens, a été auſſi le premier *Inventeur des Lettres Grecques chez les Grecs.*

Pithagore eſt peint ſur la cinquieme Colonne, avec cette Inſcription: Pithagore *s'eſt le premier ſervi des Lettres pour donner des Leçons de la Vie Civile.*

Epicharme, de Sicile, eſt de l'autre côté de la Colonne, avec ces mots: Epicharme, Sicilien, *a ajouté deux Lettres à l'Alphabet des Grecs.*

Simon de Milete & Palamedes ſont auprès de lui; on lit ces paroles ſous le premier: Simon le Miléſien, *Inventeur de quatre Lettres Grecques*; & ſous l'autre ſont écrits ces mots: Palamedes *en a inventé quatre autres pendant la guerre de Troye.*

Nicoſtrate Carmente, mere d'Evandre, eſt ſur la ſixieme Colonne, connue par ces mots: Nicoſtrate, *Inventrice des Lettres Latines.*

Evandre, Roi d'Arcadie, eſt auprès d'elle, avec ces mots: Evandre, fils de Carmente, *a enſeigné le premier les Lettres aux Peuples Aborigenes.*

Demarathus, de Corinthe, vient enſuite, avec cette Inſcription: Demarathus, Corin-

thien, *Auteur des Lettres parmi les Toſcans.*

L'Empereur Claude eſt à côté de lui, au-deſſous on lit ces mots: Claude, Empereur des Romains, *a inventé trois nouveaux Caracteres Romains*, & ſur ſa tête on voit une *F*, & ces paroles: *Les deux autres Lettres ont été retranchées, pour faire entendre que ce ſeul Caractere nous eſt reſté de l'invention de ce Prince Romain.*

S. Jean Chryſoſtôme eſt dépeint ſur la ſeptieme Colonne, avec cette Inſcription: S. Jean Chryſoſtôme, *Inventeur des Lettres Arméniennes.*

S. Jérôme ſe voit enſuite, avec ces paroles: S. Jérôme, *Inventeur des Lettres Illyriques.*

S. Cyrille eſt repréſenté, avec ces mots: Cyrille *a inventé le reſte des Lettres Illyriques.*

Jéſus-Chriſt eſt repréſenté dans la huitieme & derniere Co-

lonne, où on lit cette Inscription : Jésus-Christ, *Maître Souverain de la Doctrine Céleste.*

Sixte V, Pape, se voit ensuite peint au naturel, à côté de l'Empereur ; sous le premier sont écrits ces mots : *Le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, & ces paroles sous le second : *Le Défenseur de l'Eglise.*

Voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans cette magnifique & riche Bibliotheque. Dans les deux autres Salles, on conserve les Livres les plus rares ; elles sont embellies des Portraits des Docteurs de l'Eglise, de ceux de beaucoup d'autres Saints & de la représentation des plus beaux Ouvrages de Sixte V.

Dans cette superbe Bibliotheque du Vatican, on voit deux belles Inscriptions, gravées en Lettres d'or, sur des Tables de Marbre, dont voici la premiere :

Il est enjoint d'observer régulierement, de point en point, tous les articles du Réglement que Sixte V, Souverain Pontife, a fait, par une Bulle, pour la conservation des Livres de la Bibliotheque du Vatican. Il est défendu à toutes sortes d'Officiers dudit lieu, sous peine d'excommunication réservée à Sa Sainteté, d'emporter, de détourner, ni de prêter aucun des Livres à qui que ce soit, ou pour quelque cause ou prétexte que ce soit; & il leur est encore enjoint, sous les mêmes peines, d'empêcher que qui que ce soit les dérobe, les corrompe, les gâte ou les dechire par mégarde, par ignorance ou par malignité.

L'autre Inscription, qui est à main gauche, est en ces termes :

Sixte V, Souverain Pontife, a bâti dès les fondemens cet Edifice, pour conserver, dans un lieu digne de respect & de la vénéra-

tion que l'on doit aux Livres Sacrés, la mémoire de ceux qui ont eu ſoin de les ramaſſer dès la naiſſance de l'Egliſe, de ces Saints Hommes qui ont eu la gloire d'entendre la voix du Prince des Apôtres, S. Pierre. Ces Livres aiant été dépoſés dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran, depuis que les Chrétiens commencerent à jouir de la paix, on les tranſporta au Vatican dans la ſuite des tems, pour la plus grande commodité des Papes. Nicolas V & Sixte IV en augmenterent conſiderablement le nombre, tant pour conſerver l'ancienne diſcipline de l'Egliſe & l'unité de la Foi dans la pureté de la tradition, que pour en répandre les vérités dans toutes les Parties du Monde. Le lieu dans lequel ils étoient gardés étant obſcur, incommode & mal ſain, il a fait élever celui-ci, accompagné de veſtibules, de portiques, de dégrés, de chambres & d'autres loge-

mens magnifiques ; y a fait dreſſer des tablettes & des pulpitres, l'a fait enrichir de Peintures, de la main des plus excellens Peintres de ſon tems ; l'a remplie de tout ce qui pouvoit augmenter l'étendue des Sciences & des Arts Libéraux, & l'a conſacrée à l'utilité du Public, l'an du Salut 1583, & le quatrieme de ſon Pontificat.

Enfin, il eſt certain que la Bibliotheque du Vatican eſt la plus belle & la plus nombreuſe qui ſoit dans l'Univers. Elle eſt remplie de Manuſcrits Latins, Grecs, Hébreux & Arabes, & de quantité d'autres, de différentes Langues, que Sixte V avoit fait chercher avec un ſoin & une dépenſe extraordinaires : elle a été augmentée du débris de celle des Princes Palatins du Rhin, l'une des plus fameuſes de l'Europe, dont preſque tous les Livres furent envoïés à Ro-

me par le Comte de Tilli, après qu'il se fut rendu maître d'Heidelberg, Ville Capitale du Palatinat.

ARTICLE XLV.

Bibliotheques de Paris.

BIBLIOTHEQUE *du Roi.* C'est au regne de Charles V que la Bibliotheque du Roi doit son origine. Elle fut augmentée par Louis XI & par Louis XII. François premier, aïant profité de la Bibliotheque de Côme de Médicis, la rendit une des plus belles de l'Europe. Depuis ce tems elle s'est considérablement augmentée, sous les regnes de Louis XIII & de Louis XIV, du tems desquels on a fait venir plusieurs Manuscrits d'Orient, & recueilli un très grand nombre de Livres imprimés. Philippe

Hurault, Evêque de Chartres, vendit au Roi Louis XIII quantité de Manuſcrits, pour la ſomme de 12000 liv.: ces Manuſcrits ſont anciens, Grecs & Latins; ils ſont dans cette Bibliotheque. Pierre & Jacques Dupuy en eurent d'abord la garde & l'augmenterent auſſi conſidérablement. En 1662, ils l'enrichirent de Tableaux & de Craïons, des plus habiles Peintres d'Italie & de France, de Statues, de Buſtes de marbre & de bronze. Cette Bibliotheque fut d'abord conſervée dans une maiſon particuliere de la rue de la Harpe, & le Roi lui deſtinoit une place dans le nouveau Bâtiment du Louvre; mais Jean-Baptiſte Colbert, Surintendant des Bâtimens du Roi, la fit tranſporter auprès de ſon Hôtel, rue Vivienne, où depuis elle s'eſt augmentée juſqu'au nombre de plus de quatre-vingt mille volu-

mes imprimés, & près de quarante mille Manuſcrits, en toutes ſortes de Langues. Louis XIII, en 1642, fit Jérôme Bignon ſon Bibliothécaire. Cette Bibliotheque eſt publique, le Mardi & le Vendredi: elle eſt ſituée rue Vivienne.

La Bibliotheque des Quatre Nations eſt très conſidérable, tant par le nombre, que par la qualité des Livres qu'elle contient. Elle eſt compoſée de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, & de celle de Jean des Cordes, Chanoine de Limoges, qui avoit acheté celle de Simon Boſius. Le fameux Gabriel Naudé, Bibliothécaire du Cardinal Mazarin, a travaillé à l'enrichir de pluſieurs Livres & de pluſieurs Manuſcrits curieux, pendant qu'il étoit attaché à la perſonne du Cardinal Mazarin. Cette Bibliotheque eſt ouverte au Public deux fois la ſemaine,

le Lundi & le Jeudi. Elle eſt publique depuis l'an 1688.

La Bibliotheque de S. Victor eſt fameuſe par le nombre des Livres choiſis qu'on y trouve. M. Henri du Bouchet de Bournonville y a donné la ſienne, ainſi que M. Tralage, neveu de M. de la Reynie, & M. Couſin, Préſident à la Cour des Monnoies, de l'Académie Françoiſe, Auteur de l'Hiſtoire Byzantine, & qui a composé ſeul le Journal des Savans, pendant le cours de pluſieurs années, laiſſa auſſi par ſon Teſtament, à l'Abbaïe de S. Victor, ſa nombreuſe & riche Bibliotheque, pour être jointe aux précédentes, & pour être rendue publique, ce qui s'exécute les Lundis, Mercredis & Samedis.

La Bibliotheque de Sainte Genevieve, qui eſt très belle & très nombreuſe, a été enrichie, depuis 1710, de celle de feu M. le

Tellier, Archevêque de Rheims, composée de 16000 volumes; chaque Livre a une marque ou inscription qui fait connoître qu'il est de la Bibliotheque de ce Prélat. Jamais si belle Bibliotheque n'a été donnée à l'Abbaïe de Sainte Genevieve. En reconnoissance de ce don, Jean Polinier, Abbé de Sainte Genevieve, fit faire, par le célebre Coizevoix, le Buste en marbre de M. l'Archevêque de Rheims. Un nommé Athanase, Prêtre Grec, qui demeuroit & qui mourut à l'Abbaïe de Sainte Genevieve, y fit présent de sa Bibliotheque, qui est composée de Livres très rares; il la donna à cette Abbaïe l'an 1663: elle est ouverte presque tous les après midi. Sous le regne de Louis XV, l'an 1720, Philippe, Duc d'Orléans, Régent du Roïaume, posa la premiere pierre du Bâtiment nécessaire pour augmenter la Bibliotheque,

theque, au mois d'Avril, à la ſollicitation de Marc-René de Paulmy, Marquis d'Argenſon, alors Garde des Sceaux, & ſous le gouvernement de Gabriel de Riberolles, Abbé de Sainte Genevieve. Il y a auſſi un fort beau Cabinet de Médailles & d'Antiquités, qu'on fait voir aux Curieux.

La Bibliotheque de S. Germain des Prés eſt une des plus belles de Paris; elle a été enrichie, en 1718, de celle de M. l'Abbé d'Eſtrées, nommé à l'Archevêché de Cambrai; & en 1720, elle a été augmentée de celle de M. l'Abbé Renaudot. M. l'Evêque de Metz, Duc de Coaſlin, leur a laiſſé un grand nombre de Manuſcrits, que les Religieux de S. Germain des Prés avoient en dépôt depuis 1715. Ces Peres ont auſſi un riche Cabinet d'Antiquités, formé par Dom Bernard de Mont-

faucon, aussi Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Maur; elle est ouverte les après-dîner.

La Bibliotheque des Avocats, vient de la libéralité de feu Etienne Gabriau, Ecuïer, Sieur de Riparfond, homme distingué par sa science, & le plus célebre des Avocats Consultans de son tems, qui mourut en 1704; il laissa sa nombreuse Bibliotheque aux Avocats, ses Confreres, avec des fonds pour l'entretenir. Elle est placée dans une Galerie du Bâtiment de l'avant-cour de l'Archevêché de Paris, & l'ouverture s'en fit solemnellement le 5 Mai de l'année 1708, par une Messe que célebra, dans la Salle de l'Archevêché, M. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, en présence de tous ceux qui avoient droit à cette Bibliotheque; c'est à savoir, les Gens du Roi, & les Avocats qui

exerçoient actuellement leur Profeſſion. Depuis ce tems-là, la Bibliotheque eſt ouverte à tout le monde, tous les jours de la ſemaine, après midi, excepté le Mercredi & le Samedi, qu'on y fait des Conſultations gratuites en faveur des Pauvres. Les fonds légués par le Sieur de Riparfond, ne ſe trouvant pas ſuffiſans pour l'entretien de la Bibliotheque, le Parlement rendit un Arrêt, le 31 Août 1712, par lequel on augmenta d'un cinquieme la ſomme de vingt livres qui ſe païoient pour droit de Chapelle par les Officiers, Avocats & Procureurs, à leurs réceptions, & on attribua cette augmentation du cinquieme à l'entretien de la Bibliotheque, auquel étoit compris, ſans doute, le loïer qu'il falloit païer pour le lieu où elle eſt placée.

La Bibliotheque de la Doctrine Chrétienne a été donnée à

cette Maiſon par M. Miron, Prêtre, Docteur en Théologie. Elle a été rendue publique en 1718; elle eſt ouverte à tous les honnêtes gens, le matin & le ſoir, le Mardi & le Vendredi.

La Bibliotheque de l'Ecole de Médecine a été rendue publique depuis quelques années; elle n'eſt ouverte que les Jeudis après midi.

Outre ces Bibliotheques publiques, dont je viens de parler, il y en a encore à Paris pluſieurs autres particulieres, telles que celles de la célebre Maiſon de Sorbonne, des Petits Peres de la Place des Victoires, des Capucins de la rue S. Honoré, des Minimes de la Place Roïale, &c. Ces Bibliotheques ſont fournies, d'un très grand nombre de Livres imprimés, &c.

ARTICLE XLVI.

Bibliomanie, ou Réflexions critiques ſur la folie de ramaſſer, ſans choix, un grand nombre de Livres.

Monsieur Deſcartes diſoit, que la lecture étoit une converſation qu'on avoit avec les Grands Hommes des ſiecles paſſés ; mais une converſation choiſie, dans laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs penſées. Cela peut être vrai des Grands Hommes des ſiecles paſſés ; mais comme les Grands Hommes ont été, & ſont encore de nos jours, en petit nombre, on auroit tort d'étendre cette maxime à toutes ſortes de Livres & à toutes ſortes de lectures. Tant de gens, ou d'Auteurs médiocres, ont écrit, & écri-

vent, que l'on peut en général regarder une grande Collection de Livres, dans quelque genre que ce ſoit, comme un *Recueil de Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de l'aveuglement & de la folie des hommes*, & on pourroit mettre cette Inſcription au-deſſus de la porte de toutes les grandes Bibliotheques de quelques Particuliers: *Les Petites Maiſons de l'Eſprit humain*, ou cette autre: *Le Magaſin des folles Penſées des Hommes.* En effet, que de mauvais Livres ne ſont pas répandus aujourd'hui dans le Monde? Nous n'en voïons preſque plus qui ne contiennent très ſouvent que peu de bon, aſſez de médiocre, & beaucoup de mauvais. Il s'en ſuit donc de-là que l'amour des Livres, quand il n'eſt pas guidé par la Philoſophie & par un eſprit éclairé, eſt une des paſſions les plus ridicules. Ce ſeroit à-peu-près la folie

d'un homme qui entafferoit cinq ou fix Diamans fous un monceau de cailloux. L'amour des Livres n'eft eftimable que dans deux cas.

Premierement, lorfqu'on fait les eftimer ce qu'ils valent, qu'on les lit en Philofophe, pour profiter de ce qu'il y a de bon, & fe moquer de ce qu'il y a de mauvais.

Secondement, lorfqu'on les poffede pour les autres autant que pour foi, & qu'on leur en fait part avec plaifir & fans réferve.

J'ai oui dire à un des plus beaux efprits de ce fiecle, qu'il étoit parvenu à fe faire, par un moïen affez fingulier, une Bibliotheque très choifie, affez nombreufe, & qui pourtant n'occupe pas beaucoup de place. S'il achete, par exemple, un Ouvrage en douze volumes, où il n'y ait que quelques pages qui

méritent d'être lues, il sépare ces pages du reste, & met à part, dans un coin, le restant de l'Ouvrage. Cette maniere de former une Bibliotheque est singuliere, il est vrai, mais elle me paroît très sensée.

La passion d'amasser des Livres est poussée quelquefois jusqu'à une avarice très sordide, en voici un exemple. Je connois un fou, qui a une passion extrême pour tous les Livres d'Astronomie, quoiqu'il ne sache rien de cette Science; il les achete à un prix exorbitant, & les renferme bien proprement dans une armoire, sans jamais les regarder; il ne les prête, ni même ne les laisse voir à ceux qui sont savans dans l'Astronomie, quand ils en ont besoin. J'en sais un autre, qui fait relier les siens très proprement & en dorures, & de peur de les gâter, il les emprunte à d'autres quand il en a besoin

ſoin, quoiqu'il les ait dans ſa Bibliotheque ; il a mis au-deſſus de cette Bibliotheque, ces paroles de la Sainte Ecriture : *Ite ad vendentes & emite vobis.* Auſſi ne prête-t-il de Livres à perſonne.

En général on peut dire que la folie d'amaſſer beaucoup de Livres, à quelques exceptions près, reſſemble à la paſſion des Tableaux, des Curioſités, des Maiſons, &c. ; ceux qui les poſſedent n'en jouiſſent guéres. Auſſi un Philoſophe qui entreroit dans une Bibliotheque, pourroit dire, de preſque tous les Livres qu'il y voit, ce qu'un grand Perſonnage diſoit autrefois, en entrant dans une maiſon fort ornée d'uſtenſiles & de meubles : *Quam multis non indigeo.* Que de choſes dont je n'ai que faire.

Un eſprit juſte & qui a du goût, lorſqu'il deſire ſe former une Bibliotheque, doit toujours

choiſir ſur-tout les Livres qui concernent ſon état, les Editions qui paſſent pour les meilleures & les plus correctes, les plus belles impreſſions, & enfin les Livres les plus recherchés. Il doit lire le Livre qui a pour titre : *Avis pour dreſſer une Bibliotheque*, par le Sieur Naudé, ancien Bibliothécaire du Cardinal Mazarin ; ce Livre eſt un *in-octavo*, imprimé à Paris en 1644, par Rolet le Duc. Quoique ce Livre auroit mérité d'être traité plus amplement, il donnera cependant l'idée & les moïens pour le choix des Livres qui doivent compoſer une Bibliotheque.





SECONDE PARTIE.

BIBLIOGRAPHIE,

CONTENANT

Les premiers Interpretes & les principaux Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit ſur chaque Livre particulier de la Sainte Bible, le premier & le plus excellent de tous les Livres ;

Les Editions les meilleures & les plus correctes ;

Les Impreſſions les plus belles ;

Les Livres les plus rares & les plus recherchés des Savans.

ARTICLE XLVII.

Premiers Interpretes, ou Traducteurs de l'Ancien Teſtament, les Septante.

LES *Septante* ſont les ſoixante & douze Interpretes ou Traduc-

teurs de l'Ecriture Sainte que Ptolomée Philadelphe, Roi d'Egypte, emploïa à traduire l'Ancien Teſtament d'Hébreu en Grec, l'an du monde 3758, & 277 ans avant la naiſſance de Notre Seigneur J. C. Ces Interpretes lui furent envoïés par le Souverain Pontife Eléazar, qui choiſit, dans chaque Tribu du Peuple Juif, ſix des plus ſavans en Hébreu & en Grec. S. Juſtin, Martyr, ou l'Auteur du Diſcours contre les Grecs, S. Irénée & S. Clément, aſſurent que le Roi Ptolomé fit enfermer ces ſoixante & douze Interpretes dans des chambres particulieres, pour reconnoître le rapport qu'il y auroit entre ces traductions faites ſéparément, & qu'elles ſe trouverent toutes conformes. Saint Juſtin ajoute, qu'il avoit vu à Aléxandrie l'endroit & les ruines de la maiſon qui contenoit toutes ces

chambres; mais Saint Auguſtin doute de cette Hiſtoire, & S. Jérôme n'y ajoute aucune foi, parceque ni Ariſtée, Officier de ce même Roi, ni Joſephe, ni Philon, qui ont fait les premiers l'Hiſtoire de la Verſion des Septante, & qui n'ont rien oublié pour la faire valoir, n'ont rien dit de ces chambres ou cellules, & qu'au contraire Ariſtée, ou l'Auteur du Livre qui porte ce nom, dit que les Septante firent cette Verſion en conférant enſemble. C'eſt ſur le témoignage des mêmes Auteurs, que S. Jérôme aſſure que les Septante n'ont traduit que les cinq Livres de Moïſe; car Ariſtée (1), Ariſtobule & Philon, diſent qu'ils n'ont traduit que la Loi, qui ne ſignifie ordinairement que le

(1) *Ariſtée* a écrit l'Hiſtoire de la maniere dont cette Traduction a été faite. *Aquila* en a fait une Traduction, ainſi que *Théodotion* & *Symmach.*

ſeul Pentateuque. Quand même on voudroit l'entendre de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, Joſephe exclut cette explication, en témoignant que cette Loi étoit celle du Légiſlateur des Juifs, ce qui ne convient qu'à Moïſe & à ſes Livres. Quoi qu'il en ſoit, ſi la Verſion Grecque des autres Livres de la Bible n'eſt point des Septante, il faut toujours avouer qu'elle eſt très ancienne, & que les Juifs n'en ont point eu d'autres avant J. C. Cette Traduction fut un Ouvrage important pour la converſion des Gentils, qui eurent par ce moïen l'intelligence des Saintes Ecritures, & qui ſans cela étoient en danger de ne les avoir pas après la venue du Meſſie. La Verſion des Septante a toujours été fort autoriſée dans l'Egliſe; J. C. même s'en eſt ſervi, lorſqu'il a cité l'Ecriture; il l'a donnée à ſes Apôtres, quand

ils ſont allés porter ſon Evangile par toute la terre; & ceux-ci l'ont laiſſée aux Egliſes comme la regle de leur foi. Tous les Peres des ſix premiers ſiecles de l'Egliſe l'ont eue en vénération, & l'ont emploïée contre les Juifs & contre les Gentils. Depuis ce tems, une infinité de grands hommes & de célebres Auteurs en ont fait une eſtime toute particuliere, la préférant au texte Hébreu, que quelques-uns prétendent que les Juifs ont corrompu depuis la venue du Meſſie. Elle a été ſuivie par le ſixieme Concile général tenu à Conſtantinople, qui a compté 5508 ans depuis la création du monde juſqu'à J. C. conformément au calcul des Septante. L'Egliſe Romaine s'eſt réglée dans ſon Martyrologe ſur la ſupputation de ces Interpretes, rejettant celle des Hébreux. Cependant la Chronique du texte Hébreu,

ou de la Vulgate, a prévalu & avec raiſon, ſur celle des Septante, qui ne paroît pas pouvoir être ſuivie, ſans détruire tout ce qu'il y a d'aſſuré dans l'Hiſtoire, tant Sacrée que Prophane. On donne le nom de Verſion des Septante à la traduction Grecque de tous les Livres de l'Ancien Teſtament, quoiqu'il paroiſſe aſſez qu'elle vient de différens Auteurs. En effet, du tems d'Origene il ſe trouva de ſi grandes différences entre les différens exemplaires de cette Verſion, que ce ſavant Homme entreprit de la rétablir dans ſa premiere conformité au texte Hébreu, d'où elle avoit été premierement traduite. Il ſe ſervit à cet effet des autres Editions Grecques, faites ſur le texte Hébreu depuis J. C., particulierement de celle de Théodotion; & pour lui rendre ſa premiere conformité avec l'ori-

ginal, il retrancha de ces exemplaires altérés, certains endroits qui n'étoient point dans le texte Hébreu, & en ajouta d'autres qui y étoient & qui ne se trouvoient point dans ces Exemplaires défectueux. C'est cette Version des Septante, ainsi corrigée par Origene, dont S. Epiphane a fait la cinquieme Colonne de ses Héxaples & la quatrieme de ses Tétraples, dont S. Jérôme s'est servi pour corriger d'abord la Vulgate Latine que S. Augustin appelle *Italique*, S. Grégoire *Ancienne*, & qui avoit été traduite du Grec des Septante. Depuis Origene, le Martyr S. Lucien, Prêtre d'Antioche, & Hésychius, Moine d'Alexandrie, entreprirent aussi de corriger sur le texte Hébreu les Exemplaires Grecs qu'ils avoient de la Version des Septante.

Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit sur la Sainte Bible, & qu'on peut consulter pour l'intelligence des Saintes Ecritures.

Sur l'Ancien Testament en géneral.

SAINT JÉRÔME a écrit un Livre sur tous ceux de la Bible : *de omnibus Bibliæ Libris.*

S. Augustin a écrit un Livre : *de 21 Sententiis Scripturarum.*

Le même a écrit trois Livres des Merveilles de la Sainte Ecriture : *de Mirabilibus S. Scripturæ.*

Le même a écrit les Questions du Nouveau & de l'Ancien Testament, en un Livre : *Quæstiones Novi & Veteris Testamenti.*

Cassiodore a écrit en un Livre le Mémorial des Ecritures : *Memoriale Scripturarum.*

Hugues de S. Victor a écrit un Livre ſur les cinq Livres de Moïſe : *in quinque Libros Moïſis.*

Le même a écrit deux Livres ſur la Sainte Ecriture : *de Sacrâ Scripturâ.* Le premier commence par ces mots : *Lectorem Divinarum*, &c.

Richard de S. Victor a écrit un Livre, l'Epitome de toute la Bible : *Epitome totius Bibliæ.*

S. Bonaventure a écrit un Livre, l'Abrégé des Ecritures : *Compendium Scripturarum.*

Jean Gerſon a écrit un Livre ſur la louange des Ecritures ; *de Laude Scripturarum* : il commence par ces mots : *Scrutari Scripturas*, &c.

Le même a écrit un Livre, du ſens littéral de l'Ecriture : *de ſenſu litterali Scripturæ*. Il commence par ces mots : *Qui autem blaſphema*, &c.

François Vatable a fait des Remarques ſur le Pentateuque.

Robert Estienne a fait une Table alphabétique, très ample, de toute l'Ecriture Sainte; elle a pour titre: *Index totius Sacræ Bibliæ.* On la trouve à la fin de la Bible qu'il a imprimée.

Sur la Genese.

Origene a écrit cinq Homélies sur la Genese; la premiere commence par ces mots: *In principio fecit Deus*, &c.

S. Jérôme a écrit un Livre; des Questions de la Genese: *de Quæstionibus Genesis.* Il commence par ces paroles: *Qui in principiis*, &c.

S. Augustin a écrit douze Livres sur la Genese, suivant la lettre, *in Genesim ad Litteram.* Le premier commence par ces mots: *Omnis Divina Scriptura*, &c.

Le même a écrit un Livre imparfait sur la Genese; *in Genesim Lib. imperfectus.* Il commen-

ce par ces mots : *de Obſcuris naturalium*, &c.

Salvien de Marſeille a écrit un Hexameron ſur le commencement de la Geneſe : *in principium Geneſis Hexameron.*

Bede a écrit cinq Livres ſur la Geneſe.

Alcuin a écrit un Livre ſur la Geneſe.

Raban Maur a écrit quatre Livres ſur la Geneſe. Le premier commence par ces mots : *In principio*, &c.

Rupert a écrit neuf Livres ſur la Geneſe, dont le premier commence ainſi : *Quicumque fideli animæ*, &c.

S. Bonaventure a écrit ſur la Geneſe un Livre, qui a pour titre : *Septem Viſionum*, des Sept Viſions.

Denis le Chartreux a écrit un Livre ſur la Geneſe. Il commence par ces mots : *Dilectus Deo & Hominibus*, &c.

Strabon, frere *de Bede*, a écrit ſur la Geneſe.

Sur l'Exode.

Origene a écrit treize Homélies ſur l'Exode. La premiere commence par ces paroles : *Videtur mihi unus*, &c.

Bede a écrit un Livre ſur l'Exode.

Raban Maur a écrit quatre Livres ſur l'Exode. Le premier commence par ces mots : *Exodus exitus dici*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un Livre ſur l'Exode. Il commence par ces mots : *Secundum quod dicit*, &c.

Le même a écrit un Livre de Morale, ſur la Geneſe. Il commence par ces mots : *Hæc nomina*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un Livre ſur l'Exode. Il commence par ces mots : *Juſti ſunt omnes ſermones*, &c.

Sur le Lévitique.

Origene a écrit ſeize Homélies ſur le Lévitique, dont la premiere commence par ces mots : *Sicut noviſſimis diebus*, &c.

S. Cyrille, Evêque d'Aléxandrie, a écrit ſeize livres ſur le Lévitique, qui ont pour titre : *Commentarii Libris Digeſti.*

Bede a écrit un livre ſur le Lévitique.

Raban Maur a écrit quatre livres ſur le Lévitique ; le premier commence par ces mots : *Sequentis Libri, id eſt Leviti*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur le Lévitique ; il commence par ces paroles : *Vocavit autem Moſes*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur le Lévitique ; il commence par ces mots : *Honora Dominum de tuâ*, &c.

Sur les Nombres.

Origene a écrit vingt-huit Homélies ſur le livre des Nombres ; la premiere commence par ces mots : *in Numeris non omnes*, &c.

Bede a écrit un livre ſur les Nombres.

Raban Maur a écrit quatre Livres ſur les Nombres ; le premier commence par ces paroles : *Numerorum Librum multi*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur les Nombres ; il commence par ces paroles : *Locutus eſt Dominus*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur les Nombres ; il commence par ces mots : *Qui in numero*, &c.

Sur le Deutéronome.

Bede a écrit un livre ſur le Deutéronome.

Raban Maur a écrit quatre livres

livres ſur le Deutéronome ; le premier commence par ces paroles : *Filii Iſrael Caſtra*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur le Deutéronome ; il commence par ces paroles : *Declaratio Sermonum*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur le Deutéronome ; il commence par ces paroles : *Hæc ſunt verba Dei*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur le Deutéronome ; il commence par ces mots : *Serva mandata & legem*, &c.

Sur Joſué.

Origene a écrit vingt-ſix Homélies ſur Joſué, dont la premiere commence par ces mots : *Donavit Dominus nomen*, &c.

Bede a écrit un livre ſur Joſué.

Raban Maur a écrit deux livres ſur Joſué ; le premier com-

mence par ces mots : *Domino beatissimo verèque*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre sur Josué ; il commence par ces mots : *Post Moïsen Josue*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre sur Josué ; il commence ainsi: *Introduces eos*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre sur Josué ; il commence par ces paroles : *Fortis in bello Jesus*, &c.

Sur les Juges.

Origene a écrit neuf Homélies sur le livre des Juges.

Bede en a aussi écrit un sur le livre des Juges.

Raban Maur a écrit deux livres sur celui des Juges ; le premier commence par ces mots : *Post mortem Josue*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre sur celui des Juges ; il commence ainsi : *Suscitavit Dominus Judices*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur les Juges ; il commence par ces mots: *Judices ſinguli ſuo*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur les Juges ; il commence par ces paroles : *Precat Hebræus*, &c.

Sur Ruth.

Raban Maur a écrit un livre ſur celui de Ruth ; il commence par ces paroles : *Scrutantibus ergo*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur Ruth ; il commence ainſi : *Ad Ruth feſtinat*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Ruth ; il commence par ces mots : *In diebus*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Ruth ; il commence par ces mots : *Teſte S. Hieronymo*, &c.

Sur les quatre Livres des Rois.

S. Jérôme a écrit trois livres : *de Quæstionibus Regum*, des Queſtions des Rois ; le premier commence par ces mots : *Fuit vir unus de Rama*, &c.

Bede a écrit un livre des Trente Queſtions, *Triginta Quæstionum*, ſur les quatre livres des Rois, ce livre commence par ces mots : *Dilectiſſimo fratri*, &c.

Raban Maur a écrit quatre livres ſur ceux des Rois ; le premier commence par ces paroles : *Fuit vir*, &c.

L'Abbé Rupert a écrit quinze livres ſur ceux des Rois.

Pierre de Riga en a écrit trois ſur les mêmes ; le premier commence par ces paroles : *Monte manens Ephra*, &c.

Le même en a encore écrit un ſur les quatre livres des Rois ; il commence par ces paroles : *Regnavit Salomon*, &c.

Nicolas de Lyre en a écrit quatre ſur ceux des Rois ; le premier commence par ces mots : *Per me Reges regnant*, &c.

Denis le Chartreux a écrit quatre livres ſur ceux des Rois ; le premier commence par ces mots : *Reges ex te egredientur*, &c.

Sur les Paralipomenes.

S. Jérôme a écrit deux livres des Queſtions des Paralipomenes, *de Quæſtionibus Paralipomenon*; le premier commence par ces mots : *Heber nati ſunt duo*, &c.

Raban Maur a écrit quatre livres ſur les Paralipomenes ; le premier commence par cette parole : *Adam*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit deux livres ſur les Paralipomenes ; le premier commence ainſi : *Colligite fragmenta*, &c.

Denis le Chartreux a écrit

deux livres ſur les Paralipomenes; le premier commence par ces mots : *Deus fecit ex uno homine*, &c.

Sur Eſdras.

Bede a écrit trois livres ſur Eſdras.

Raban Maur en a écrit trois ſur le même.

Nicolas de Lyre en a auſſi écrit trois ſur le même livre; le premier commence par ces paroles : *Erit Sacerdos ſuper*, &c.

Denis le Chartreux a écrit trois livres ſur celui d'Eſdras; le premier commence par ces paroles : *Lex veritatis fuit in ore*, &c.

Sur Néhémie, ſecond livre d'Eſdras.

Bede a écrit trois livres ſur Néhémie.

Raban Maur en a écrit trois ſur le même.

Nicolas de Lyre a écrit trois

livres ſur Néhémie ; le premier commence par ces mots : *Erit Sacerdos*, &c.

Denis le Chartreux en a écrit un ſur le même ; il commence par ces paroles : *Nehemias in memoria*, &c.

Sur Tobie.

S. Ambroiſe a écrit un livre ſur le livre de Tobie ; il commence par ces paroles : *Lecto prophetico libro*, &c.

Bede a écrit un livre ſur celui de Tobie ; il commence par ces mots : *Liber Sancti Patris noſtri*, &c.

Raban Maur en a écrit un ſur le même.

Pierre de Riga en a écrit un ſur Tobie ; il commence par ces mots : *Qui legis Hiſtoriam*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Tobie ; il commence par ces paroles : *Hæc oportuit facere*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Tobie ; il commence par ces mots : *Qui pronus eſt ad miſeric..* &c.

Sur Judith.

Raban Maur a écrit ſept livres ſur Judith, dont le premier commence par ces mots : *Domine electe & merito*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur Judith ; il commence par ces mots : *Euſtochio Paulæque*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Judith ; il commence par ce mot : *Arphaxad*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Judith ; il commence par ces mots : *Hæc vocabitur virago*, &c.

Sur Eſther.

Raban Maur a écrit un livre ſur Eſther ; il commence par ces mots : *Liber Eſther quem*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre

vre ſur Eſther ; il commence par ces mots : *Uſque ſub Æthiopes*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Eſther ; il commence ainſi : *In diebus*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Eſther ; il commence par ces paroles : *Sicut Sol oriens in mundo*, &c.

Sur Job.

Origene a écrit trois livres ſur Job.

S. Hilaire de Poitiers a écrit un livre ſur Job.

S. Ambroiſe a écrit un livre ſur Job.

S. Chryſoſtôme a écrit une Homélie ſur Job ; elle commence par ces paroles : *Verumtamen fratres*, &c.

S. Auguſtin a écrit un livre d'Annotations ſur Job ; il commence par ces mots : *Opera magna erant ejus*, &c.

S. Grégoire, Pape, a écrit trente-cinq livres de Morale ſur Job.

Raban Maur a écrit un livre ſur Job.

L'Abbé Rupert a écrit dix livres ſur Job.

Pierre de Riga a écrit deux livres ſur Job ; le premier commence par ces mots : *Librum Job Moïſi quidam*, &c.

S. Thomas d'Aquin a écrit un livre ſur Job, ſuivant la lettre ; il commence ainſi : *Sicut autem in rebus quæ*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre de Morale ſur Job ; il commence ainſi : *Vir erat*, &c.

Sur les Pſeaumes.

Origene a écrit ſur les cent cinquante Pſeaumes ; il commence ainſi : *Beatus vir, hunc Pſalmum*, &c.

Arnobe a écrit un livre ſur les Pſeaumes.

Eusebe de Césarée a écrit un livre sur les Pseaumes.

S. Ambroise a écrit vingt-deux livres sur le Pseaume *Beati immaculati ;* le premier commence par ces mots : *Licet mystico quoque*, &c.

S. Jérôme a écrit un livre sur le Pseaume quatre-vingt-neuf ; il commence par ces mots: *Prius te Cypriane*, &c.

S. Jérôme a écrit un livre sur le Pseaume 44 ; il commence par ces paroles : *Scio me principia*, &c.

S. Jérôme a encore écrit six livres sur différens Pseaumes ; le premier commence par ces mots : *Omne Psalterium*, &c.

S. Chrysostôme a écrit deux Homélies sur le Pseaume *Miserere :* la premiere commence par ces paroles : *Pictores imitantur*, &c.

S. Chrysostôme a écrit une Homélie sur le Pseaume cent cin-

quante : *Laudate Dominum in ſanctis*, &c.

S. Chryſoſtôme a écrit une Homélie ſur le Pſeaume cent vingt-deux : *Ad te levavi.*

S. Auguſtin a écrit cent cinquante livres ſur les cent cinquante Pſeaumes.

S. Baſile a écrit quinze Homélies ſur différens Pſeaumes.

S. Athanaſe a écrit trois livres : *De Pſalmorum titulis.*

Caſſiodore a écrit un livre ſur le Pſeaume *Beatus vir* ; il commence ainſi : *Nimis*, &c.

S. Grégoire, Pape, a écrit un livre ſur les ſept Pſeaumes de la Pénitence ; il commence par ces mots : *Si ille Rex*, &c.

S. Bernard a écrit un livre ſur le Pſeaume *Qui habitat* ; il commence ainſi : *Conſidero labores*, &c.

Pierre Lombard a écrit un livre ſur les Pſeaumes ; il commence ainſi : *Cum omnes Prophetias*, &c.

Denis le Chartreux a écrit trois livres ſur les Pſeaumes; le premier commence par ces mots: *Dixit David filius Iſaï*, &c.

Sur les Proverbes.

S. *Ambroiſe* a écrit un livre ſur les Proverbes; il a pour titre *De Salomone.*

S. *Jérôme* a écrit cinq livres ſur les Proverbes; le premier commence par ces paroles: *Parabolæ græcè latinè*, &c.

Raban Maur a écrit un livre ſur les Proverbes.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur les Proverbes; le premier commence par ces paroles: *Ecce deſcripſi eam tibi*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur les Proverbes; il commence par ces mots: *Dixit Deus Salomoni*, &c.

Sur l'Eccléſiaſte.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur

l'Eccléſiaſte ; il commence par ces mots : *Memini me ante hoc*, &c.

Hugues de S. Victor a écrit un livre ſur l'Eccléſiaſte ; il commence par ces mots : *Quæ de libro Salomon*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur l'Eccléſiaſte ; il commence par ces mots : *Verba Eccleſiaſtæ*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur l'Eccléſiaſte ; il commence par ces mots : *Quemadmodum Salomon*, &c.

Sur le Cantique des Cantiques.

Origene a écrit deux livres ſur le Cantique des Cantiques ; le premier commence par ces mots : *De Cantico Canticorum*, &c.

S. Jérôme a écrit trois livres ſur le Cantique des Cantiques ; le premier commence par ces mots : *Epithalamium libellus*, &c.

Cassiodore a écrit un livre sur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots : *Salomon inspiratus*, &c.

S. Grégoire, Pape, a écrit quatre livres sur le Cantique des Cantiques ; le premier commence par ces mots : *Postquam à Paradisi*, &c.

Bede a écrit six livres sur le Cantique des Cantiques ; le premier commence par ces mots : *Scriptur. Juvante Gra.* &c.

S. *Bernard* a écrit un livre de quatre-vingt-six Homélies sur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots : *Vobis fratres alia quam*, &c.

Hugues de S. Victor a écrit un livre sur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots: *In principio laboris*, &c.

Richard de S. Victor a écrit un livre sur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots : *In lectulo*, &c. *anima.*

Pierre de Riga a écrit un livre ſur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots: *Solus Origenes cum*, &c.

S. Thomas d'Aquin a écrit un livre ſur le Cantique des Cantiques.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots: *Oſculetur me*, &c. *Expe*.

Jean Gerſon a écrit un livre ſur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots : *Amo te Sacer Ordo*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur le Cantique des Cantiques ; il commence par ces mots: *Gaudebit Sponſus ſuper*, &c.

Sur la Sageſſe.

Raban Maur a écrit trois livres ſur la Sageſſe ; le premier commence par ces paroles : *Diligite &c. Adamo*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un li-

vre ſur la Sageſſe ; il commence par ces paroles : *Poſt libros hiſtoriales*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur celui de la Sageſſe ; il commence par ces paroles : *Diſce ubi ſit Sapientia*, &c.

Sur l'Eccléſiaſtique.

Raban Maur a écrit dix livres ſur le livre de l'Eccléſiaſtique ; le premier commence par ces mots : *Omnis Sa.* &c. *prin. ergo*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur l'Eccléſiaſtique ; il commence par ces mots : *Omnis Sapientia*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur l'Eccléſiaſtique ; il commence par ces mots : *Mirabuntur omnes in verbis*, &c.

Sur Iſaïe.

Origene a écrit ſur Iſaïe neuf Homélies ; la premiere com-

mence par ces paroles: *Quandiu Ozias Rex*, &c.

S. Jérôme a écrit ſur Iſaïe dix-huit livres, dont le premier commence par ces paroles: *Expletis longo vix*, &c.

S. Chryſoſtôme a écrit des *Explications d'Iſaïe.*

S. Baſile a écrit une *Expoſition d'Iſaïe.*

Bede a écrit deux livres ſur Iſaïe.

Raban Maur a écrit huit livres ſur Iſaïe ; le premier commence par ces paroles : *Domino Reverendiſſimo*, &c.

Richard de S. Victor a écrit un livre : *De Verbis Iſaïæ ;* il commence par ces paroles: *In illâ die nutriet homo*, &c.

S. Thomas d'Aquin a écrit un livre ſur Iſaïe.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Iſaïe ; il commence par ces paroles: *Jeruſalem Evangelium*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Iſaïe ; il commence par ces paroles : *Eſayas Propheta magnus*, &c.

Sur Jérémie.

Origene a écrit quatorze Homélies ſur Jérémie ; la premiere commence par ces mots : *Deus ad benefaciendum*, &c.

S. Grégoire de Naziance a écrit un livre ſur Jérémie ; il commence par ces mots : *Ventrem meum doleo*, &c.

S. Jérôme a écrit vingt livres ſur Jérémie ; le premier commence par ces mots : *Poſt explorationem*, &c.

Bede a écrit deux livres ſur Jérémie.

Raban Maur a écrit vingt livres ſur Jérémie.

Hugues de S. Victor a écrit ſur les Lamentations de Jérémie un livre, qui commence par ces mots : *Quomodo ſedet*, &c. *quantum*, &c.

S. Thomas d'Aquin a écrit un livre ſur Jéremie.

S. Thomas d'Aquin en a écrit un ſur les Lamentations de Jéremie.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Jéremie ; il commence par ces mots : *Prophetam in Gentibus*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur les Lamentations de Jéremie ; il commence par ces mots : *Quomodo ſedet, in præc.* &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre de Morale ſur Jéremie ; il commence par ces mots : *Verba Jeremiæ*, &c. *per.*

Nicolas de Lyre a écrit un livre de Morale ſur les Lamentations de Jéremie ; il commence par ces mots : *Quomodò ſedet. Hic incipit.*

Sur Baruch.

Nicolas de Lyre a écrit un li-

vre ſur Baruch ; il commence par ces paroles : *Hæc verba*, &c. *Poſt.*

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Baruch.

Sur Ezéchiel.

Origene a écrit quatorze Homélies ſur Ezéchiel.

S. Jérôme a écrit quatorze livres ſur Ezéchiel ; le premier commence par ces mots : *Finitis in Iſaïâ*, &c.

S. Grégoire, Pape, a écrit deux livres ſur Ezéchiel ; le premier commence par ces mots : *Dei Omnipotentis*, &c.

Raban Maur a écrit vingt livres ſur Ezéchiel ; le premier commence par ces mots : *Et factum eſt*, &c.

Hugues de S. Victor a écrit un livre ſur Ezéchiel.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Ezéchiel.

Sur Daniel.

S. Jérôme a écrit deux livres ſur Daniel ; le premier commence par ces mots : *Contra Danielem Prophet.* &c.

Bede a écrit un livre ſur Daniel.

Raban Maur a écrit trois livres ſur Daniel.

Richard de S. Victor a écrit un livre ſur Daniel.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur Daniel ; il commence par ces mots : *Poſtquam ſubjectos ſibi*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur Daniel ; il commence par ces mots : *Danieli autem dedit Deus*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur Daniel.

Sur Ozée.

S. Jérôme a écrit trois livres ſur Ozée ; le premier commence

par ces mots: *Si in explanationibus*, &c.

Rufin a écrit un livre ſur Ozée.

Bede a écrit douze livres ſur les douze petits Prophetes.

Raban Maur a écrit douze livres ſur les douze petits Prophetes.

L'Abbé Rupert a écrit trente livres ſur les douze petits Prophetes.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur les douze petits Prophetes; il commence par ces mots: *Duodecim Prophetarum*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre de Morale ſur les douze petits Prophetes; il commence par ces mots: *Verbum quod*, &c. *Sequitur.*

Denis le Chartreux a écrit douze livres ſur les douze petits Prophetes; le premier commence par ces mots: *Sapientiam omnium antiquorum*, &c.

Theophylacte a écrit des Commentaires ſur les Prophetes.

Sur Joël.

S. Jérôme a écrit trois livres ſur Joël; le premier commence par ces paroles: *Non idem ordo*, &c.

Rufin a écrit un livre ſur Joël.

Sur Amos.

S. Jérôme a écrit un livre ſur Amos; il commence par ces paroles: *Amos Propheta qui ſequitur*, &c.

Rufin a écrit un livre ſur Amos.

Sur Abdias.

S. Jérôme a écrit un livre ſur Abdias; il commence par ces mots: *Cum eſſem parvulus*, &c.

Sur Jonas.

S. Jérôme a écrit un livre ſur Jonas; il commence par ces

mots:

mots : *Triennium circiter fluxit*, &c.

Sur Michée.

S. Jérôme a écrit deux livres ſur Michée ; le premier commence par ces mots : *Temporibus Jonathæ*, &c.

Sur Nahum.

S. Jérôme a écrit un livre ſur Nahum ; il commence par ces mots : *Juxtà ſeptuaginta Interpretum*, &c.

Sur Habacuc.

S. Jérôme a écrit deux livres ſur Habacuc ; le premier commence par ces mots : *Primum Chromati Epiſcoporum*, &c.

Sur Sophonie.

S. Jérôme a écrit un livre ſur Sophonie ; il commence par ces mots : *Verbum Domini quod factum*, &c.

Sur Aggée.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur Aggée ; il commence par ces mots : *Jeremias Propheta*, &c.

Sur Zacharie.

S. *Jérôme* a écrit trois livres ſur Zacharie ; le premier commence par ces mots : *Secundo anno Darii*, &c.

Sur Malachie.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur Malachie ; il commence par ces mots : *Deus per Moïſen prop.* &c.

Sur les Macchabées.

S. *Jean Chryſoſtôme* a écrit une Homélie : *De ſeptem Macchabæis* ; elle commence par ces mots : *Quod ſpecioſa & grata*, &c.

Raban Maur a écrit trois livres ſur les Macchabées ; le pre-

mier commence par ces mots : *Et factum est postquam per*, &c.

Pierre de Riga a écrit un livre ſur les Macchabées ; il commence par ces mots : *Magnus Alexander*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit deux livres ſur les Macchabées ; le premier commence par ces mots: *Et factum est*, &c. *Post.*

Nicolas de Lyre a écrit deux livres de Morale ſur les Macchabées ; le premier commence par ces mots : *Et factum est*, &c. *Per.*

Denis le Chartreux a écrit deux livres ſur les Macchabées ; le premier commence par ces mots : *Juda te laudabunt fratres*, &c.

Sur le Nouveau-Testament.

S. Jérôme a écrit quatre livres anagogiques ſur les quatre Evangiles ; le premier commence par ces mots : *Primum quærendum est*, &c.

S. *Auguſtin* a écrit trois Livres, *Quæſtiones Evangeliorum ;* le premier commence par ces mots : *Dum de conſenſu Evangeliſtarum libros quatuor inter omnes divinas*, &c.

S. *Grégoire*, Pape, a écrit une *courte explication des quatre Evangiles*, en quatre livres ; le premier commence par ces mots: *Matthæus ſicut in*, &c.

S. *Thomas d'Aquin* a écrit quatre livres ſur les quatre Evangiles, *Continuum in Evangelia ;* le premier commence ainſi : *Sanctiſſimo ac Rever.* &c.

Jean Gerſon a écrit un livre de la *Concordance des quatre Evangéliſtes ;* il commence par ces paroles, *Evangelium latum eſſe*, &c.

Didier Eraſme a éclairci & expliqué le Nouveau Teſtament.

Robert Etienne a fait d'excellentes Notes ſur le Nouveau Teſtament.

Sur Saint Matthieu.

Origene a écrit vingt-ſix Homélies ſur S. Mathieu.

S. Jérôme a écrit quatre livres ſur S. Mathieu ; le premier commence par ces mots : *Sciendum ne quem igna*, &c.

S. Chryſoſtôme a écrit deux livres ſur S. Mathieu ; le premier commence par ces mots : *Sicut referunt Matthæum*, &c.

S. *Auguſtin* a écrit, *Quæſtionum liber*, ſur S. Mathieu ; il commence par ces mots : *Cum diceret Dominus*, &c.

Raban Maur a écrit huit livres ſur S. Mathieu ; le premier commence par ces mots : *Expectationem itaque*, &c.

L'Abbé Rupert a écrit huit livres ſur S. Mathieu.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur S. Mathieu.

Sur S. *Marc.*

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur S. Marc.

S. *Chryſoſtôme* a écrit un livre, *In principium Marci*; il commence par ces mots: *Animal illud quod in*, &c.

Bede a écrit quatre livres ſur S. Marc; le premier commence par ces mots: *Expoſitionem Evangelii*, &c.

Raban Maur a écrit quatre livres ſur S. Marc.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur S. Marc: il commence par ces mots: *Facies leonis à dextris*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur S. Marc.

Sur S. *Luc.*

Origene a écrit trente-neuf Homélies ſur Saint Luc; la premiere commence par ces mots. *Sicut olim in popu.*, &c.

S. *Ambroiſe* a écrit dix livres; le premier commence par ces mots: *Scriptum in Evang.* &c.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur S. Luc.

Bede a écrit ſix livres ſur S. Luc; le premier commence par ces mots: *Beatus Evangeliſta Lucas*, &c.

Raban Maur a écrit trois livres ſur S. Luc.

S. Bonaventure a écrit un livre ſur S. Luc; il commence par ces mots: *Spiritus Domini ſuper me*, &c.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur S. Luc; il commence par ces mots: *Facies bovis à ſiniſtris*, &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur S. Luc.

Sur l'Evangile de S. Jean.

Origene a écrit un livre: *In principium Joannis.*

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur l'Evangile de S. Jean.

S. Chryſoſtôme a écrit quatre-vingt-ſept Homélies, en un livre, ſur l'Evangile de S. Jean ; le premier commence par ces mots : *Qui agonum certamina*, &c.

S. Auguſtin a écrit cent vingt-quatre Homélies ſur l'Evangile de S. Jean ; la premiere commence par ces mots : *Intuentes quomodo*, &c.

Alcuin a écrit ſept livres ſur l'Evangile de S. Jean.

Raban Maur a écrit un livre ſur l'Evangile de S. Jean ; il commence par ces mots : *Inter omnia divinæ Hiſt.* &c.

L'Abbé Rupert a écrit quatorze livres ſur l'Evangile de S. Jean.

S. Bonaventure a écrit un livre ſur l'Evangile de S. Jean ; il commence par ces mots : *In principio*, &c. *circa.*

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur l'Evangile de S. Jean ; il

il commence par ces paroles: *Repleti ſunt omnes Spirit.* &c.

Denis le Chartreux a écrit un livre ſur les Actes des Apôtres.

Sur les quatorze Epîtres de Saint Paul.

Bede a écrit quatorze livres ſur les Epîtres de S. Paul.

Raban Maur a écrit vingt-trois livres ſur les Epîtres de S. Paul; le premier commence par ces mots: *Venerando fratri Lupo*, &c.

Gilbert de la Porrée a écrit quatorze livres ſur les Epîtres de S. Paul.

Richard de S. Victor a écrit un livre, *de Verbis Apoſtoli*; il commence par ces paroles: *Quæris quomodo*, &c.

Pierre Lombard a écrit quatorze livres ſur les Epîtres des Apôtres; le premier commence par ces paroles: *Principio rerum*, &c.

Saint Thomas d'Aquin a écrit quatorze livres ſur les Epîtres de S. Paul.

Nicolas de Lyre a écrit un livre ſur les Epîtres de S. Paul ; il commence par ces paroles : *Ecce deſcripſi eam tibi*, &c.

Denis le Chartreux a écrit quatorze livres ſur les Epîtres de S. Paul ; le premier commence par ces paroles : *Audite me quam de tua*, &c.

Théophylacte a écrit : *Enarrationes in omnes D. Pauli Epiſtolas.*

Sur l'Epître aux Romains.

Origene a écrit quinze livres ſur l'Epître aux Romains ; le premier commence par ces mots : *Quod cœteris Apoſtoli Pauli*, &c.

S. *Jérôme* a écrit cinq livres ſur l'Epître aux Romains.

S. *Auguſtin* a écrit un livre imparfait ſur l'Epître aux Ro-

mains : il commence par ces mots : *In Epiſt. quam Apoſt. Pau.* &c.

S. *Auguſtin* a écrit : *Liber Propoſitionum in Epiſtolâ ad Romanos.*

Sur les deux Epîtres aux Corinthiens.

S. *Jérôme* a écrit deux livres ſur les deux Epîtres aux Corinthiens.

Jean Gagnæius a écrit ſur les deux Epîtres aux Corinthiens.

Sur l'Epître aux Galates.

S. *Jérôme* a écrit trois livres ſur l'Epître aux Galates ; le premier commence par ces mots : *Pauci admodum dies*, &c.

S. *Auguſtin* a écrit un livre ſur l'Epître aux Galates ; il commence par ces mots : *Cauſa propter quam*, &c.

Sur l'Epître aux Ephésiens.

S. Jérôme a écrit trois livres sur l'Epître aux Ephésiens; le premier commence par ces mots: *Sapientem virum quid*, &c.

Jean Gagnæius a écrit sur l'Epître aux Ephésiens.

Sur l'Epître aux Philippiens.

S. Jérôme a écrit un livre sur l'Epître aux Philippiens.

Jean Gagnæius a écrit sur l'Epître aux Philippiens.

Sur l'Epître aux Colossiens.

S. Jérôme a écrit un livre sur l'Epître aux Colossiens.

Sur les deux Epîtres aux Thessaloniciens.

S. Jérôme a écrit quatre livres sur les Epîtres aux Thessaloniciens.

Sur les deux Epîtres à Timothée.

S. *Jérôme* a écrit trois livres ſur les deux Epîtres à Timothée.

Sur l'Epître à Tite.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur l'Epître à Tite.

Jean Gagnæius a écrit ſur l'Epître à Tite.

Sur l'Epître à Philemon.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur l'Epître à Philemon ; il commence par ces mots : *Qui nolunt inter Epiſtol.* &c.

Sur l'Epître aux Hébreux.

S. *Jérôme* a écrit un livre ſur l'Epître aux Hébreux.

S. *Chryſoſtôme* a écrit un livre ſur l'Epître aux Hébreux ; il commence par ces mots : *Multifariam & multis*, &c.

Jean Gagnæius a écrit ſur l'Epître aux Hébreux.

Sur l'Epître de S. Jacques.

S. *Jérôme* a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques.

S. *Auguſtin* a écrit un livre ſur l'Epître de S. Jacques ; il commence par ces mots : *Duodecim tribubus quæ*, &c.

Caſſiodore a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques.

Bede a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques ; le premier commence par ces mots : *Jacobus dixit de*, &c.

Saint Thomas d'Aquin a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques.

Raban Maur a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques.

Nicolas de Lyre a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques ; le premier commence par ces mots : *Jacobus*, &c. *Liber iſte*, &c.

Denis le Chartreux a écrit ſept livres ſur les Epîtres Canoniques.

Sur les deux Epîtres de S. Pierre.

Jean Gagnæius a écrit ſur les deux Epîtres de S. Pierre.

Jean Bence a écrit ſur les deux Epîtres de S. Pierre.

Sur les deux Epîtres de S. Jean.

S. Auguſtin a écrit dix Homélies ſur les deux Epîtres de S. Jean; la premiere commence par ces mots: *Quod erat ab initio*, &c.

Jean Gagnæius a écrit ſur les deux Epîtres de S. Jean.

Jean Bence a écrit ſur les deux Epîtres de S. Jean.

Sur l'Epître de S. Jude.

Jean Gagnæius a écrit des Scholies ſur l'Epître de S. Jude.

Jean Bence a écrit ſur l'Epître de S. Jude.

Sur l'Apocalypſe.

S. Jérôme a écrit ſept livres ſur l'Apocalypſe.

Cassiodore a écrit un livre sur l'Apocalypse.

Bede a écrit trois livres sur l'Apocalypse ; le premier commence par ces mots : *Apocalypsis S. Joannis*, &c.

Alcuin a écrit un livre sur l'Apocalypse.

Raban Maur a écrit un livre sur l'Apocalypse.

L'Abbé Rupert a écrit douze livres sur l'Apocalypse ; le premier commence par ces mots : *Ut tu quoque Venerabil.* &c.

Richard de S. Victor a écrit un livre sur l'Apocalypse.

Nicolas de Lyre a écrit un livre sur l'Apocalypse ; il commence par ces mots : *Oportet te iterum Prophet.* &c.

S. *Bernardin de Sienne* a écrit un livre sur l'Apocalypse ; il commence par ces mots : *Beatus qui te*, &c. *Triplex.*

Denis le Chartreux a écrit un livre sur l'Apocalypse.

Jean Gagnæius a écrit des Scholies ſur l'Apocalypſe.

Jean Bence a écrit ſur l'Apocalypſe.

Je n'ai point trouvé d'Auteurs anciens qui aient écrit ſur les trois & quatrieme Livres d'Eſdras.



ARTICLE XLVIII.

BIBLIOGRAPHIE.

Des Editions les meilleures & les plus correctes ; des Impressions les plus belles, & des Livres les plus rares & les plus recherchés des Savans, depuis l'invention de l'Imprimerie jusqu'en 1706, &c.

Editions Grecques, Latines & Françoises.

JE commence par les Editions de la Bible, comme étant le premier & le plus excellent de tous les Livres, & je dis qu'on peut réduire à trois le grand nombre des Editions de la Sainte Bible en Grec, à savoir; 1°. à l'Edition de *Complut*, ou d'*Alcala*, imprimée dans la grande Bible du Cardinal Ximenès, l'an 1515,

& qui a été réimprimée dans la Bible Roïale ou de Plantin, dans celle de Comelin & dans la grande Bible de le Jay.

La ſeconde Edition de la Bible en Grec, eſt celle de *Veniſe*, l'an 1518, & qui a été réimprimée pluſieurs fois par les Proteſtans d'Allemagne, à Straſbourg 1526, à Baſle 1545, avec une Préface de Melancthon; à Baſle 1550, avec une Verſion Latine; à Francfort 1597, avec des notes, qui paſſent pour être de François du Jon.

La troiſieme eſt l'Edition faite à Rome en 1587, tirée d'un ancien Exemplaire, qui eſt dans la Bibliotheque du Vatican. L'édition Latine de cette édition Grecque a été donnée, avec des notes de Flaminius, l'an 1588. Le P. Morin, de l'Oratoire, a donné, à Paris 1628, une édition Grecque & Latine de la Bible, en deux colonnes, en mar-

quant les verſets, qui n'étoient point dans l'édition Romaine. Walton, Anglois, a fait imprimer dans ſa Bible Polyglotte cette édition de Rome, la croïant la meilleure de toutes. Outre ces éditions Grecques de la Bible, les Anglois ont auſſi fait imprimer, dans leur Polyglotte, les diverſes leçons d'un très ancien Exemplaire, qu'ils ont appellé *Alexandrin*, parce-qu'il leur avoit été envoïé d'Aléxandrie en Egypte.

Bibles Latines imprimées. Les Verſions Latines de la Bible, qui ont été à l'uſage de l'Egliſe, ſont de deux ſortes; ſavoir, *l'Ancienne*, qu'on nomme *Itala*, *Italique*, qui a été faite dès les premiers ſiecles, ſur le Grec des Septante, & dont toutes les Egliſes d'Occident ſe ſont ſervies juſqu'après le tems du Pape S. Grégoire le Grand. La ſeconde, qui eſt en uſage préſente-

ment, & qu'on appelle *Vulgate*, eſt la Verſion de S. Jérôme, qui a été faite ſur l'Hébreu, à la réſerve des Pſeaumes, qu'on a toujours conſervés de l'ancienne Vulgate, parcequ'on les chantoit ainſi dans les Egliſes. Le Concile de Trente arrêta qu'on corrigeroit cette derniere Vulgate, qui eſt la Verſion de S. Jérôme, afin qu'elle ſeule eût cours dans toute l'Egliſe Latine, ſans en reconnoître d'autres, & c'eſt ce qui s'eſt obſervé exactement par les Cenſeurs de Rome ſous les Papes Sixte V & Clément VIII. Avant les corrections de ces deux Papes, pluſieurs avoient pris la liberté de la réformer, comme on peut voir dans l'édition Latine, qui a été imprimée dans la Bible de Complut. Les Docteurs de Paris & de Louvain s'appliquerent auſſi à cette correction, & principalement les derniers, qui ont

donné plusieurs éditions de la Vulgate, avec des réformations utiles & curieuses. Robert Etienne a aussi fait la même; mais la meilleure de toutes ces éditions Latines est celle de 1541, *in-folio*, où l'on voit aux marges les diverses leçons tirées d'un grand nombre d'Exemplaires manuscrits.

Bibles Françoises : les meilleures éditions Françoises de la Bible sont celles du P. Amelot, de l'Oratoire, & de M. le Maître de Sacy.

Ceux qui voudront s'instruire à fond des Bibles en toutes sortes de Langues, qui ont été imprimées dans ces derniers tems, tant par les Catholiques que par les Protestans, n'ont qu'à consulter le livre de Kortholtus, Allemand, qui est intitulé : *De variis Bibliorum editionibus*. On trouvera dans cet Auteur plusieurs choses curieuses, touchant

les Bibles des Nations du Nord.

Il eſt bon de remarquer ici que les Livres de la Bible ont été *diviſées en Chapitres*, l'an 1245, par le Cardinal Hugues de S. Théodoric, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, du Couvent de Metz, & il eſt le premier qui ait donné en 1240 *la Concorde des Livres Saints*, avec le ſecours de cinquante Religieux de ſon Ordre.

Les livres du Nouveau-Teſtament ont été diſtingués en verſets, *par chiffres*, l'an 1516, par Auguſtin Juſtinien, auſſi de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & enſuite Evêque de Nébie. Avant lui le Nouveau-Teſtament n'étoit ſeulement diſtingué que par des Chapitres & des Paragraphes, marqués par les lettres A, B, C, &c.

Editions rares & curieuſes.

La grande Bible in-fol. im-

primée à Mayence en 1462, par Jean Faufte & Pierre Schoeffer. Cette Bible eft fi femblable à l'écriture à la main, que Jean Faufte en aïant apporté à Paris plufieurs Exemplaires, dont la plupart étoient en velin, ornés de grandes Lettres & de Vignettes d'or, faites à la main, imprimés fur du papier, il les fit paffer pour manufcrits, & les vendit un prix confidérable. Comme il en avoit un affez bon nombre, les acheteurs l'accuferent de magie, ce qui l'obligea de retourner à Mayence, & de-là à Strafbourg; mais le Parlement de Paris rendit un Arrêt qui déchargea Faufte de toutes les procédures qui avoient été faites contre lui au fujet de la vente de fes Bibles, parcequ'on avoit reconnu que c'étoient des productions de l'Art nouveau de l'Imprimerie. On peut voir cette Bible dans les Bibliotheques du Roi,

Roi, de S. Victor, des Quatre Nations.

Alde Manuce a donné des éditions fort recommandables, tant par la beauté de l'Impression que pour la correction, plusieurs ayant été corrigées par Erasme, son Correcteur, à Venise en 1516.

Le Songe de Poliphile en Italien, imprimé à Venise en 1545, par *Alde Manuce*. Ce Livre est singulier pour la matiere dont il traite; il a aussi cela de particulier, que l'on ne connoît son Auteur que par les premieres Lettres de chaque Chapitre, lesquelles assemblées composent: *M. Poliam Frater Franciscus Columna peramavit:* ce Livre a été traduit en François.

Commentaires sur les Oeuvres de Cicéron, par *Alde Manuce*, imprimés par son fils en 1578, 1579 & 1583, en cinq volumes *in-fol.* c'est une des meilleures éditions.

Concile de Trente, in-folio, 1564, par *Alde Manuce*, à Venise : ce Livre est très recherché des Curieux.

Antiquités Romaines, par *Alde Manuce*, sont fort nécessaires aux Antiquaires.

Biblia Sacra, des Septante, en Grec, *in-fol.* 1518, imprimée par *Alde Manuce* & *André* son beau-pere. Cette Bible passe pour la meilleure de toutes les éditions, ayant plus de rapport qu'aucune autre à ce fameux manuscrit d'Aléxandrie, envoyé à Charles I, Roi d'Angleterre, par *Cyrille Lucaris*, Patriarche de Constantinople.

Epistolæ Decretales Summorum PP. in-fol. 3 volumes, imprimées à Rome, par *Alde Manuce*, fils du précédent : ce Livre est fort rare & très recherché des Savans.

Liturgia Latinorum Jacobi Pamelii, imprimée à Cologne

en 1571, par *Arnold* & *Jean Krepſius*, 2 vol. *in*-4. Ce Livre eſt rare & fort recherché.

Occo Numiſmata Imperatorum Romanorum à Pompeïo Magno ad Heraclium, *in*-4°. à Auſbourg 1601. Ce Livre, quoique réimprimé *in-fol.* eſt très recherché, à cauſe des familles de la Grece qui y ſont.

Epiſtolæ Cypriani, *in-fol.* à Spire 1471. Ce Livre eſt rare & recherché.

Les Auteurs Grecs, imprimés à Louvain en 1496, par *Reutger Reſcius*, ſont fort eſtimés, quoique ces éditions ne ſoient pas des plus belles.

Biblia Sacra, *in*-8. 1495. *Speculum aureum Henrici Herp.* *in*-4. à Baſle 1496, imprimés par Jean Froben. *Les Oeuvres de S. Jérôme*, *in-fol.* 5 vol. 1516 & 1524. Ceux d'*Eraſme* 9 vol. *in-fol.* 1519. Ceux de *S. Hilaire*, *in-fol.* 1523. Ces Editions

ſont eſtimées être les meilleures & les plus correctes, ayant été corrigées par Jean Reuchlin de Capnion, par Eraſme, & par les freres Amerbach, fort ſavans Imprimeurs.

Le Décameron de Bocace, en Italien, imprimé à Florence en 1527: c'eſt la meilleure édition qui en ait été faite; elle eſt très rare, & fort recherchée des curieux.

Anthologium Græcum Florentinum, *in-fol.* ſur du vélin, imprimé à Florence en 1496, par Laurent-François de Alopa, de Veniſe. Ce Livre eſt ſingulier, étant imprimé tout en caracteres de capitales de Grec. On peut le voir dans la Bibliotheque de Sainte Genevieve, à Paris.

Sicilia & magna Græcia, & à la fin il y a *Siciliæ Hiſt. poſterior*, *in-fol.* en pluſieurs vol. Cet Ouvrage eſt de la compoſition

d'Hubert Goltzius de Venloo; il l'imprima lui-même à Bruges en 1576, dans la crainte qu'on laissât glisser dans l'impression de ses Ouvrages quelques fautes; & pour avoir cet Ouvrage entier, il y fit joindre le volume que l'on appelle vulgairement *les Jannes*, qu'il fit imprimer à Anvers en 1557: cet Ouvrage est fort recherché des curieux, & est la meilleure édition; il a été réimprimé depuis à Anvers, par Plantin.

Toutes les Editions de Jérôme Comelin, Imprimeur à Heildelberg en 1560, sont fort estimées & recherchées, à cause de ses notes savantes.

Opus de claris mulieribus Philippi Bergomensis, *in-fol.* 1497, imprimé à Ferrare, par Laurent le Rouge, de Valence; dans ce Livre est représentée la figure de la prétendue Papesse Jeanne, & on y rapporte son Histoire, ce

qui fait que ce Livre eſt fort recherché des Savans curieux; il eſt aſſez rare.

Miſſale mixtum, ſecundùm Regulam Beati Iſidori, dictum Mozarabes, in-fol. 1500, & le *Bréviaire* de même *in-fol.* 1502, imprimés à Tolede, par Pierre Hagembach, par ordre du Cardinal Ximenès. Ces deux Livres ſont extrêmement rares, cependant on peut les trouver dans la Bibliotheque de M. l'Archevêque de Rheims, qui eſt une des plus curieuſes de Paris: cette Bibliotheque eſt unie à celle de Sainte Genevieve.

La belle *Bible en pluſieurs Langues Orientales*, dont l'impreſſion a été achevée en 1569, à Anvers, par Chriſtophe Plantin: cette Bible eſt un chef-d'œuvre d'Imprimerie, auſſi bien que les autres éditions de Plantin, qui ſont en leur derniere perfection.

Historia del Concilio di Trento di Fra Paolo, *in-fol.* 1619: ce Livre eſt fort recherché des Savans curieux.

Biblia Sacra Hæbraïcè, *Chaldaïcè*, *Græcè & Latinè*, *in-fol.* 7 vol. 1515, à Alcala, par les ſoins du Cardinal Ximenès: on la nomme ordinairement *la Bible de Complut*; elle eſt rare & fort recherchée des Savans.

Michaël Servetus, *de Erroribus Trinitatis*, *in-8*, à Arragon 1531: ce Livre eſt à préſent fort rare. L'Auteur étoit Eſpagnol, qui fut brûlé à Geneve, à la ſollicitation de Calvin.

Cenſuræ Orientalis Eccleſiæ de præcipuis Hæreticorum Dogmatibus, à Cracovie, 1582: ce Livre eſt aſſez rare.

Concilium Illyberitanum, *in-fol.* à Madrid, 1494.

Ludovici à Paramo, *de Origine & Progreſſu S. Officii & Inquiſitionis*, *in-fol.* à Madrid,

1598 : ces deux Livres ſont fort recherchés des Savans, & rares.

Novum Teſtamentum Syriacè, *in*-4. à Vienne en Autriche, 1555 : ce Livre eſt très rare.

Alcoranum Machumetis; *in-fol.* à Zurich, 1550 : ce Livre eſt rare, & fort recherché des Savans curieux.

Jo. Guil. Struckius, *de Sacrorum Sacrificiorum Gentilium ſuperſtitione*, *in-fol.* à Zurich, 1598 : ce Livre eſt fort eſtimé des Savans, & aſſez rare.

Editions & Impreſſions de Paris.

Les Grandes Chroniques de France, *ou la Chronique de S. Denis*, *in-fol.* 3 vol. imprimés à Paris en 1476, par Paſquier Bonhomme, fils d'Aſpais : ce Livre eſt conſidérable par ſa bonté & ſa rareté.

La Chronique Martiniane, *in-fol.*

fol. 1480, à Paris, imprimé par Antoine Gerard : ce livre eſt très eſtimé des Hiſtoriens, & eſt rare.

*Sermones de Adventu, per Oliv. Maillard, Ordinis Minor, in-*4. à Paris, 1497, imprimé par Antoine Caillau : ce livre eſt recherché des Curieux.

Les Prophéties de Merlin, in-fol. à Paris, imprimé par Antoine Verard en 1498 : ce livre eſt fort ſingulier par la matiere dont il traite, & eſt aſſez rare.

Summa Aurea Guillelmi Altiſſiodorenſis, in quatuor libros Sententiarum, in-fol. 1500, imprimé à Paris, par Durand Gerlier : ce livre eſt ſingulier, à cauſe des opinions ſingulieres qui y ſont ; il n'a point été réimprimé & eſt fort recherché.

Inſtitutionum Opus, 1499, imprimé à Paris, par Philippe Pigouchet.

Durandi à Sancto Porciano,

Ordinis Prædicatorum, Quæſt. in quatuor lib. Sententiarum, in-fol. à Paris, 1509 : ces deux derniers livres ſont les *premiers Théologiens Nominaux*, & ſont fort conſidérables & aſſez rares, & imprimés par Philippe Pigouchet.

Uſuardi Martyrologium, ad uſum Eccleſiæ Pariſienſis, in-fol. 1490, imprimé à Paris, par Gui du Marchand : ce livre eſt recherché des Savans ; & eſt aſſez rare.

Le Songe du Vergier, in-fol. 1491, imprimé à Paris, par Jacques Maillet : ce livre eſt ſingulier par la matiere dont il traite, & aſſez rare.

Expoſition ſur la Regle de S. Benoît, par le R. P. Thibaud d'Arthaud, Céleſtin de Paris, *in-fol.* 1510, imprimé à Paris, par Simon Vaſtre, pour Pierre Vidoue : ce livre eſt rare & recherché des Curieux.

De Venerabili Sacramento & valore Missarum, *in*-8. 1510, imprimé à Paris, par Pierre le Dru, pour Denis Roce : ce livre est rare & curieux.

Modus legendi Abbreviaturas in utroque Jure, &c. *in*-8. Paris, 1497, imprimé par Etienne Janot, pour Durand Gerlier : ce livre est fort estimé des Savans.

Rob. Gaguini Epistolæ, Orationes & Opuscula varia, *in*-4. 1498, à Paris, imprimé par André Boccard, pour Durand Gerlier : ce livre est fort rare ; on l'a réimprimé avec des Sommaires, augmenté de plusieurs autres Epîtres & Oraisons, tirées des manuscrits du même Robert Gaguin, par les soins & le travail de M. Delaunay, fils de Richard Delaunay, Libraire.

Nicolai de Orbellis, *Expositio in lib. Sententiarum*, *in fol.* 1498, Paris, imprimé par Jean Richard, pour Félix Baligaut :

ce livre n'a point été réimprimé, ce qui fait qu'il est fort rare ; il est fort recherché des Savans.

Modus legendi abbreviaturas in utroque Jure Canonico & Civili, cum abbreviaturis ordine alphabetico positis, *in*-8. 1498, Paris, imprimé par Jean Petit : ce livre est recherché des Savans; il est très utile pour ceux qui étudient le Droit Canon & Civil ; il est assez rare.

Petri de Palude, Tractatus de Causa Eccles. Potestatis, *in*-4. 1506, imprimé à Paris, par Jean Barbier, pour Jean Petit. ce livre est très estimé des Savans, & est assez rare.

Armachanus contra Armenos, *in-fol.* 1511, imprimé à Paris, par Jean Barbier, pour Jean Petit: ce livre est estimé des Savans.

Joannis de Friburgo, Summa Confessorum, *in-fol.* 1519, Pa-

ris, imprimé par Jodoc. Badius, pour Jean Petit : ce livre eſt très eſtimé & fort rare.

Traduction de la Sainte Bible, par Orême, faite par le commandement de Charles V, Roi de France, imprimée par Jodoc. Badius, pour Jean Petit : cette Traduction eſt recommandable, étant avant celle de Neufchâtel, que l'on a toujours cru être la premiere Traduction, puiſque celle-ci eſt de l'année 1529, en 2 vol. *in-fol.* & que celle de Neufchâtel eſt de 1537, que les Proteſtans firent imprimer, & qu'ils ont depuis fait réimprimer, mais avec de grands changemens, ce qui rend l'édition d'Orême conſidérable & très rare.

Provinciales, ceu Conſtitutiones Angliæ cum annotationibus Guillelmi Lindeuvod. in-fol. 2 vol. imprimé à Paris, 1501, par Jodoc. Badius : ce livre eſt im-

primé en très beaux caractères ronds & parfaits. Il est extraordinairement rare, & fort nécessaire pour l'intelligence des vieux mots Gaulois, dont on se servoit du tems de Guillaume le Conquérant.

S. Brunonis, Carthusianorum Fundatoris, Opera, in-fol. 1524, à Paris, imprimé par Jodoc. Badius : c'est dans cette seule édition qu'est rapportée l'Histoire du Chanoine de Notre-Dame, en petites figures en bois, ce qui rend cette édition très-rare.

Thomæ Waldensis Angli Doctrinale fidei Catholicæ adversus Wiclevistas & Hussitas, lib. de Sacramentis., &c. *in-fol.* 3 vol. 1521, 1523 & 1530, imprimé à Paris, par Jodoc. Badius : cette édition est très recherchée, parcequ'elle est fort différente des autres éditions.

Guidonis, de Perpiniano,

Episcop. Summa de Hæresibus & earum confutationibus, &c. *in-fol.* 1528, imprimé à Paris, par Badius : ce livre est fort recherché. Il est bon de remarquer ici que Badius a fait de bons *Commentaires* sur presque tous les Auteurs Latins, comme sur *Horace*, *Séneque*, *Juvenal*, *Martial*, *Lucrece*, *Saluste*, *Valere-Maxime*, *Quintilien*, *Aulugelle*, en 1517, tous imprimés *in-fol.*

Quæstiones Magistri Petri de Alliaco, Card. Cameracensis, super libros Sententiarum, *in-4.* à Paris, 1500, imprimé par Nicolas Wolff, Allemand : ce livre est fort estimé des Savans.

Guill. Altissiodorensis, Summa Aurea, in quatuor libros Sententiarum, *in-fol.* 1500, à Paris, imprimé par Philippe Pigouchet, pour Nicolas Waultier : ce livre n'a point été réimprimé ; il est fort singulier, à cause des opinions singulieres qu'il con-

tient, ce qui fait qu'il eſt recherché des Savans.

Caroli Bovilli, Samarobrini, viri doctiſſimi, Tractatus varii, ſcilicet de Intellectu, de Senſu, de Nihilo, de Arte oppoſitorum, de Generatione, &c. *in folio*, 1509, à Paris, imprimé par Henri Etienne: ce livre eſt fort conſidérable, tant par la ſublimité des matieres qui y ſont traitées, que par la quantité de figures qui y ſont & qui en donnent l'explication.

Il eſt bon de remarquer ici que l'Imprimeur de ce livre, Henri Etienne, eſt le chef de l'illuſtre famille des Etiennes, Imprimeurs. Sa principale gloire a été, celle d'avoir élevé ſes enfans à la perfection de l'Art ſi utile de l'Imprimerie.

Joannis Majoris, in libros quatuor Sententiarum, &c. *in-fol.* 4 vol. 1521, à Paris, imprimé par Jean Granjon: c'eſt la

ſeule édition qui ait été faite ; elle eſt recherchée des Savans.

Defenſorium Concordatorum, per Heliam Turon, Archiepiſc. in-8. 1522, imprimé par François Regnault, pour Durand Gerlier : ce livre eſt extrêmement rare & curieux.

Victoria Parcheti, adverſus impios Hæbreos, &c. *in-fol.* à Paris, 1520, imprimé par Guillaume Deſplanis, pour Gilles Gourmont & François Regnault, Libraires : ce livre eſt fort rare, & très eſtimé, étant un des premiers Auteurs qui aient écrit contre les Juifs.

Ordonnances Royaux de la Ville de Paris, in-fol. à Paris, 1528, imprimé par Jacques Niverd : ce livre renferme les premieres Ordonnances imprimées pour Paris, ornées de figures en bois, repréſentant les habillemens & les cérémonies des Officiers de la Ville, ce qui rend ce livre curieux & rare.

Novum Testamentum græcum, *in*-8. 1534, à Paris, imprimé par Simon Colinet : cette édition est estimée & assez rare ; elle a cela de particulier, qu'elle est conforme à la Vulgate, & même où la leçon de la Vulgate est vitieuse, elle est réformée, comme en S. Jacques, chap. 3, vers. 5.

Biblia Sacra, *in-fol.* 1541, Paris, imprimé par Simon Colinet, pour Galiot Dupré : c'est dans cette seule édition où se trouvent les Canons Chronologiques qui sont au-devant du Nouveau Testament de S. Jérôme, que l'on a négligé de mettre dans les autres éditions, ce qui fait que celle-ci est recherchée des Savans.

Les Oeuvres de Guillaume Cretin, Chanoine & Chantre de la Sainte Chapelle de Paris, *in*-8. 1527, Paris, imprimé par Simon Dubois, pour Galiot Du-

pré : ce livre eſt recherché, étant d'un Poète le plus eſtimé de ſon tems, & qui ſe ſauva la vie pour une Stance qu'il fit, & qu'on trouve dans ce livre.

Bibles Hébraïques, de 1540 & 1543, imprimées dans la perfection, *in-fol.* Paris, par Robert Etienne, fils de Henri Etienne.

Il eſt bon de remarquer ici que la réputation de Robert Etienne eſt célebre parmi les Savans. M. de Thou, dans ſon Hiſtoire, dit : Que le Royaume eſt autant redevable aux ſeuls Etiennes, qu'aux plus grands Capitaines. Robert Etienne a ſurpaſſé tous les Imprimeurs en caracteres Hébreux.

Le Nouveau Teſtament grec & Latin, où eſt la Verſion d'Eraſme, *in*-16. 2 vol. 1551, Paris, imprimé par Robert Etienne. L'on eſtime fort l'édition de ce Nouveau Teſtament, comme

la meilleure & la plus considérable, à cause des trois Traductions.

Liber Psalmorum Davidis, cum not. Vatabli, *in*-8. 1546 & 1556, imprimé à Paris, par Robert Etienne : ce livre est fort estimé, & recherché des Savans.

Il est à remarquer que presque tous les livres imprimés par Robert Etienne, sont remplis de très savantes notes de sa façon; mais que l'on trouva, de son tems, n'être pas tout-à-fait orthodoxes; ce qui lui attira une Censure des Docteurs de la Faculté de Paris, du 11 Décemcembre 1548, confirmée la même année par Arrêt du Parlement, ce qui obligea Robert Etienne de se retirer à Geneve, où il mourut le 7 Septembre 1559, âgé de 56 ans.

Quintiliani Opera, *in-fol.* 1542, imprimé à Paris, par Michel Vascosan. Il faut remar-

quer que Michel Vaſcoſan étoit l'un des plus célebres Imprimeurs de Paris, tant par ſa ſcience, que pour le choix des bons livres qu'il a imprimé dans la derniere perfection: c'eſt la meilleure édition, la plus belle & la plus correcte de toutes, ce qui fait qu'elle eſt recherchée des Curieux.

Les Antiquités de la Gaule Belgique, par Richard de Waſbourg, *in-fol.* 1549, imprimé à Paris, par Vincent Sertenas: ce livre eſt fort eſtimé, rare & conſidérable, à cauſe que l'Auteur a tiré la plûpart de ſon Hiſtoire ſur des anciens originaux, qui ont été perdus.

Breviarium Romanum, Cardinal. Franc. Quignonii, ſub Pontif. Pauli III publicatum, *in*-8. 1539, imprimé à Paris, par Olivier Maillard, pour Jean Roigny. On trouve ce Bréviaire de pluſieurs grandeurs; il fut d'a-

bord fort recherché des Ecclésiastiques ; il n'y avoit que trois leçons à dire, & l'on y lisoit, pendant le cours de l'année, l'Ecriture Sainte toute entiere ; il fut supprimé quelques années après sa publication, sur les plaintes de quelques Religieux. Ce Bréviaire est curieux ; on peut le trouver dans les Bibliotheques.

Francisci-Georgii Veneti, de Harmoniâ Mundi, in-fol. 1544, imprimé à Paris, par André Berthelin : ce livre est curieux pour les pensées singulieres sur la Création du Monde.

La Bible, appellée *du Roi d'Espagne, in-fol.* 6 vol. 1569, imprimée à Anvers, par Balthasar Plantin, pour Guillaume Lebé, qui fondit les caracteres avec lesquels il fit imprimer cette belle Bible, par ordre de Philippe II, Roi d'Espagne.

Enchiridion Christianæ Ins-

titutionis in Concilio Provinciali Colonienſi editum, *in-octavo*, 1545, imprimé à Paris, par Nicolas Boucher : c'eſt la premiere édition du Catéchiſme d'Opperus ; elle eſt fort eſtimée & recherchée des Savans.

Les Illuſtrations de Gaule, *& ſingularités de Troye*, par Jean le Maire de Belge, *in* 4. 1548, imprimé à Paris, par Pierre Lebret, pour Jean Bonfons : ce livre eſt rare & ſingulier pour la matiere dont il traite.

Enterrement de feu le Cardinal de Lorraine, *Archevêque de Narbonne*, &c. par Em. de Boullay, *in*-8. 1550, imprimé à Paris, par Lazare Grenet : ce livre eſt fort curieux & recherché.

Portraicture ou partie du Corps humain, *de Duret*, traduite par Louis Maigret, 1557, imprimé à Paris, par Charles Perier : ce livre eſt ſingulier & néceſſaire aux Sculpteurs ; il eſt aſſez rare.

Tertulliani Opera, cum notationibus Rhenani, *in*-8. 2 vol. 1556, imprimé à Paris, par André Wechel : cette édition n'eſt pas ſeulement recommandable par la beauté de ſon impreſſion, mais auſſi par les notes de Rhenanus, & par la Paraphraſe de Fr. Zephyrus ſur l'Apologétique, qui ne ſe trouve entiere que dans cette édition.

Il faut remarquer que toutes les éditions d'André Wechel ſont fort recherchées, à cauſe que la plûpart ont des notes de Fréderic Filburge, qui non-ſeulement lui donnoit ſes ouvrages à imprimer, mais auſſi qui ſe donnoit la peine de revoir tous les livres qu'il imprimoit.

Les très merveilleuſes Victoires des Femmes du nouveau Monde, &c. *in*-12. 1553, imprimé à Paris, par Guillaume Poſtel, pour Jean Goulard, Libraire. *La Doctrine du ſiecle doré ou de l'Evangile*,

vangile, Regne de J. C. 1553, imprimé par le même : ces deux livres ſont fort ſinguliers pour la matiere dont ils traitent, ils ont fait aſſez de bruit dans leur tems; ils ſont rares : le premier eſt ce qu'on appelle *la Mere Jeanne de Poſtel.*

S. Hieronymi Opera, in-fol. 4 vol. 1579, imprimé à Paris, par Sébaſtien Nivelle : cette édition eſt une des meilleures.

La réputation de *Sébaſtien Nivelle* durera toujours, à cauſe de la dépenſe qu'il faiſoit pour la beauté des impreſſions.

Theſaurus Linguæ græcè, cum Gloſſario, in-fol. 5 vol. 1572, imprimé à Paris, par Henri Etienne, fils de Robert Etienne : ce livre eſt très excellent, & d'un travail incomparable & très pénible. Son valet, Jean Scapula, en vola une bonne partie, & en compoſa ſon *Lexicon*, ce qui fit un très grand tort

au grand ouvrage d'Henri Etienne.

Le S. Concile de Trente, traduit par Gentian Hervet, *in*-8. 1564, imprimé à Rheims, & qui ſe vendoit à Paris, chez Nicolas Cheſneau, Libraire Juré: c'eſt la premiere traduction de ce livre qui eſt très recherchée. L'on trouve dans cette édition, que trois Cardinaux s'oppoſerent à la confirmation du Concile de Trente, lorſqu'elle fut demandée par les Peres.

Harangues de S. Baſile le grand, à ſes jeunes Diſciples, *in*-8. à Paris, par Jean le Royer, pour Pierre Hamon, 1561: ce livre eſt ſingulier pour le caractere dont il eſt imprimé.

Chriſtophe de Cherſontaines, du Franc Arbitre, *in*-8. 1568, imprimé à Paris, par Etienne Petit: cet Auteur eſt conſidérable pour avoir des opinions particulieres, ce qui fait que ce

livre eſt recherché des Curieux.

Les Hommes Illuſtres de Thevet, in-fol. 1584, imprimé à Paris, par Guillaume Chaudiere : ce livre eſt eſtimé à cauſe des Portraits des Hommes Illuſtres qu'il contient.

Diſcours ſur les Médailles & Gravures antiques, principalement Romaines, par Antoine Lepois, *in*-4. 1579, imprimé à Paris, par Mammert Patiſſon : ce livre eſt très curieux & utile pour la connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne, & fort néceſſaire aux Antiquaires ; il eſt rare.

Jacobi-Aug. Thuani, Hiſtoriæ ſui temporis, Pars prima, in-fol. 1604, imprimé à Paris, par Mammert Patiſſon.

Chriſtoph. de Capite Fontium, Arch. Cœſarienſ. Actio prima, in Sacramentarios, in-8. 1585, imprimé à Paris, par Arnould Sittard : cet Auteur eſt conſidérable pour ſes opinions particulie-

res, & tous ſes ouvrages ſont fort recherchés des Savans.

Bibliotheque de la Croix du Maine, in fol. 1584, imprimé à Paris, par Abel l'Angelier, fils : ce livre eſt aſſez rare, & très conſidérable par la quantité d'Auteurs François qui s'y trouvent & qui ont écrit en François depuis 1480 juſqu'en 1584.

Corpus Juris Canonici, Lanceloti, in-fol. 1587, imprimé à Paris, par Guillaume Linocier : c'eſt la meilleure de toutes les éditions que l'on ait imprimé du Textuaire du Droit Canon ; elle eſt très recherchée des Curieux.

Il faut remarquer que *les éditions par Jamet & Jean Mettayer*, Imprimeurs du Roi, ſont auſſi fort eſtimées, tant pour leur beauté, que pour leurs corrections.

Plautus, cum notis Dionyſ. Lambini, in-fol. 1588, imprimé à Paris, par Barthelemi Ma-

cé: c'eſt la bonne édition & la plus recherchée, à cauſe de ſes grands Commentaires.

Artemidori Oneirocritica, gr. lat. cum notis Nicol. Rigaltii, in-4. 1603, imprimé à Paris, par Marc Orry: ce livre eſt très curieux pour l'explication des Songes, & eſt aſſez rare.

Fragmenta Hilarii, in-octavo, 1598, imprimé à Paris, par Guillaume Morel, pour Robert Nivelle: ce livre eſt conſidérable, à cauſe des Traités ſinguliers qui y ſont, & de pluſieurs pieces pour la Ligue; il eſt aſſez rare.

Opera S. Cypriani; la premiere édition des Œuvres de S. Cyprien, faite peu de tems après qu'on eût trouvé le bel Art de l'Imprimerie, ne porte ni le nom de l'Imprimeur, ni celui de la Ville où elle a été faite; elle eſt aſſez correcte & exempte de fautes. La ſeconde édition eſt celle

de Vendelia, de Spire, 1471 ; elle eſt pleine de fautes. L'édition de Rembolde eſt de 1512. Eraſme l'aïant revue, en donna une édition. Paul Manuce en a donné une à Rome, 1563, augmentée d'un cinquieme livre de Lettres. L'édition de Morel à Paris, 1564, eſt plus ample & revue plus exactement. Pamelius a fait une édition des Œuvres de S. Cyprien, dans laquelle il diſpoſa les Lettres de ce S. Docteur dans un autre ordre ; il a donné une Vie de S. Cyprien, & a joint de longues obſervations au texte : cette édition parut à Anvers en 1568, & a été réimprimée pluſieurs fois. L'édition de Rigault parut à Paris en 1648. Jean Pearſon, Evêque d'Oxfort, & Jean Felf, Evêque de Chiceſter, firent paroître une nouvelle édition plus ample & plus exacte que toutes les précédentes. M. Lambert a donné une excellen-

te traduction Françoiſe de toutes les Œuvres de S. Cyprien ; la derniere édition, qui eſt la meilleure & la plus correcte de toutes, eſt celle des Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, ou plutôt de Dom Prudent Maran, de la même Congrégation, qui s'eſt ſervi, fort à propos, du grand nombre de notes ſavantes écrites de la main de feu le ſavant M. Baluze, aux marges des Œuvres de S. Cyprien, de l'édition de Rigault, que M. Antoine-Martial le Fevre, Prêtre de Paris, lui avoit communiqué.

Hiſtoire des grands chemins de l'Empire Romain, par Nicolas Bergier, *in*-4. 1622, imprimé à Paris, par Claude Morel : ce livre eſt rare & très recherché des Curieux.

Antiquités du Préſident Fauchet, *in*-8. 1601, imprimé à Paris, par Jérémie Perier : ce

livre eſt curieux & recherché.

Abalardi Opera, *in*-4. 1616, imprimé à Paris, par Denis Binet, pour Nicolas Buon : ce livre eſt aſſez rare ; il eſt recherché des Savans.

Caroli à Sancto Paulo Geographia Sacra, *ſive notitia Epiſcopatuum Eccleſiæ Univerſæ*, *in-fol*. 1641, imprimé à Paris, par Sébaſtien Cramoiſy, fils : ce livre eſt très eſtimé, & même aſſez rare.

Concordantiæ Bibliorum, *in-fol*. 1611, à Paris, imprimé par Nicolas Duſoſſé : cette Concordance eſt recherchée des curieux, tant pour la beauté de l'impreſſion, que pour les notes de Beſſe qui y ſont.

Guil. Gibieus, *de Libertate Dei & Creaturæ*, 1630, imprimé à Paris, par Joſeph Cottereau : ce livre eſt l'origine & le ſujet de toutes les conteſtations, en matiere de Théologie, arrivées

vées dans l'Eglife, depuis ce tems jufqu'à nos jours.

Concordantiæ Bibliorum, *in*-4. 1635, imprimé à Paris, par Denis Delanoue : cette édition eft fort recherchée, tant pour fa correction, que pour la beauté de fon impreffion.

Acta Concilii Pifani, *ad an. 1409*, *& Concilii Senenfis*, *ad an. 1423*, *in*-4. 1612, imprimé à Paris, par Melchior Mondicre : ce livre eft fingulier pour les matieres dont il traite ; il eft rare & recherché.

Decretal. Ecclefiæ Gallicanæ, *autore Bochello*, *in-fol.* 1615 : *Gammachi Theologia*, *in-fol.* 2 vol. 1634 : ces deux livres ont été imprimés à Paris, par Guillaume Macé ; ils font fort eftimés & recherchés des Savans.

Oeuvres de S. Cyrille de Jérufalem : Jean Grodecius eft le premier qui ait traduit les Catéchefes de S. Cyrille, fur un ma-

nuſcrit grec du Cardinal Ozius; elles furent imprimées à Anvers, en 1564. Morel, Imprimeur, donna l'original grec des onze premieres & des cinq dernieres. Le Sieur Prevoſt les ayant trouvées toutes dans un manuſcrit du Vatican, les fit imprimer à Paris en 1609 : elles l'ont auſſi été en 1631, & l'on trouve toutes les Œuvres de S. Cyrille dans la Bibliotheque des Peres. M. Grancolas a donné une Traduction françoiſe des Œuvres de S. Cyrille, avec des notes, imprimée à Paris en 1715. Depuis, les Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, ou plutôt Dom Touttée, de la même Congrégation, en a donné une édition grecque & latine; il a corrigé le texte ſur pluſieurs manuſcrits; il a fait une nouvelle verſion, & des notes ſavantes, pour l'éclairciſſement du texte : cette édition eſt la meilleure.

Commentaires historiques, par Jean Tristan, *in-fol.* 3 vol. 1644, imprimés à Paris, par Denis Moreau: ce livre doit être recherché par les Amateurs des Médailles & des Antiquités.

Les Arrêts de Tournet, *in-fol.* 2 vol. 1631, imprimés à Paris, par Pierre Bilaine: ce livre est rare, & est très nécessaire pour les matieres Bénéficiales.

Corpus Civile, *cum notis Gothofredi*, *in-fol.* 2 vol. 1628, imprimé à Paris, par Antoine Vitré: ce livre est très recherché, tant pour sa correction, que pour la beauté des caracteres.

Instruction pour apprendre à monter à cheval, par Antoine de Pluvinel, *in-folio*, 1627, avec de très belles figures, imprimée à Paris, par ordre du Roi, par Pierre Rocolet, fameux Imprimeur, à qui le Roi fit présent d'une chaîne d'or,

avec la Médaille de ſon Portrait, l'an 1651 : la ſuſdite édition eſt très recherchée des Curieux.

Biblia Sacra, in-fol. & *in-4°.* imprimée à Paris, par Antoine Vitré : cette Bible eſt recherchée des Savans curieux, à cauſe des amples Géographies qui s'y trouvent.

La grande Bible ou Polyglotte, en pluſieurs Langues Orientales, in-fol. 10 vol. commencée d'imprimer vers l'an 1628, & finie en 1645, à Paris, par Antoine Vitré, aux dépens de M. le Préſident le Jay : cette Bible eſt un des plus beaux Ouvrages d'Imprimerie qui aient jamais paru à Paris, & qui n'a point encore eû ſon pareil pour la beauté des caracteres & du papier.

Il faut remarquer ici, à la gloire d'*Antoine Vitré*, Imprimeur du Roi ès Langues Orien-

tales, &c. qu'il fut l'un des plus célebres & habiles Imprimeurs de Paris. Toutes ses impressions sont autant de chef-d'œuvres; mais la grande réputation qu'il s'est acquise par l'impression, a été flétrie par la malice qu'il a eue de faire fondre en sa présence les caracteres Orientaux qui avoient servi à l'impression de cette grande Bible ou Polyglotte, dont nous avons parlé ci-dessus, pour ôter par-là le moïen d'imprimer à Paris aucuns livres en ces Langues après sa mort, ce qui est une perte irréparable pour l'Art si utile de l'Imprimerie; il mourut en Juillet 1674, & fut enterré à S. Severin.

Confessions de S. Augustin, traduites par M. Arnaud, *in*-4°. 1637, imprimées à Paris, par Jean Camusat; c'est la premiere traduction qui ait été faite des Confessions de S. Augustin.

Il faut remarquer que c'étoit

aſſez pour faire eſtimer un livre, que d'être de l'impreſſion de Jean Camuſat; auſſi avoit-il grand ſoin de n'en imprimer que de bons.

La Sainte Bible, avec quelques remarques de Pierre Friſon, *in-fol.* 1621, imprimée à Paris, par Jean Richer, cette Bible eſt ornée de pluſieurs figures très belles & fort eſtimées; on l'appelle ordinairement *la Bible de Richer*: elle eſt très recherchée des Curieux.

Sancti Ambroſii Opera, Studio Monachorum Ordin. Sancti Benedicti, *in-fol.* 2 vol. 1691, imprimés à Paris, par Jean-Baptiſte Coignard : c'eſt la meilleure édition des Œuvres de S. Ambroiſe. Les Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, qui ont donné cette édition, y ont joint de ſavantes notes, avec une Vie de S. Ambroiſe, tirée de ſes Œuvres, & une critique

exacte de ſes Ouvrages, tant dans la Vie, que dans les Préfaces.

Il eſt à remarquer que les livres qui ont été imprimés par Jean-Baptiſte Coignard, ont été corrigés par lui-même, & qu'il s'eſt diſtingué par la bonté de ſes impreſſions.

Bibliothecæ Cordeſianæ Catalogus, *in*-8. 1643, imprimé à Paris, par Antoine Vitré, pour Laurent Saunier, Libraire: ce livre eſt fort eſtimé par le choix des livres qu'il contient; il eſt rare. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui dreſſent des Catalogues de livres, & ceux qui deſirent élever des Bibliotheques, priſſent exemple ſur ce livre, qui marque le nom de l'Imprimeur ou du Libraire, la Ville & la date, ce qui rend un Catalogue parfait.

Traité des Droits & Libertés de l'Egliſe Gallicane; Preuves

des Libertés de la même Eglise, *in-fol.* 4 vol. 1639 & 1651, imprimé à Paris, par Gabriel Cramoisy & Sébastien Cramoisy : ce livre est fort recherché.

Il faut remarquer qu'il y a eu plusieurs éditions du *Traité des Droits & Libertés de l'Eglise Gallicane, & des Preuves*; la premiere fut imprimée sous le regne de Henri IV, par Pierre Chevalier, *in*-4. 1609; la seconde, en 1639, 2 vol. *in-fol.* C'est contre cette édition que quelques Prélats, assemblés à l'Abbaïe de Sainte Genevieve, réclamerent, par un écrit du neuvieme de Janvier 1639, ce qui fit assez de bruit, & ce qui obligea d'en faire une troisieme édition, augmentée du tome des Preuves, & divisée en 2 vol. en 1651, imprimée avec Privilége du Roi, pour montrer sur quels fondemens & sur quelles autorités sont appuïées les Libertés de

l'Eglise Gallicane, & les Preuves. Ainsi, pour avoir ces livres complets, il faut prendre le volume des Libertés de l'Eglise Gallicane, de 1639, & les deux des Preuves de 1651.

Commentaire sur le Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane, de Pierre Pithou, par M. Dupuis, *in*-4. 1652: ce livre est très estimé des Savans.

Il est à remarquer, que les *Impressions de Nicolas Delaulne* sont assez bonnes; il trouva, l'an 1644, la maniere de faire des Spheres & des Globes, ce qui le mit en grande réputation, & le fit beaucoup rechercher.

Les Ouvrages de Messieurs de Port-Roïal ont été imprimés à Paris, par Charles Savreux, & continués par Guillaume Després, qui s'est beaucoup distingué par la beauté de ses impressions, sur-tout par celles de la *Traduction de l'Ecriture Sainte*,

de M. le Maître de Sacy; de la *Morale Chrétienne*, *ſur le Pater*, de M. Fleuriot; des *Ouvrages de M. Paſchal*, de *M. Rohault*, de *M. Nicole*, de *M. de Sainte Beuve*, &c. livres qui ſont tous fort recherchés.

Il ne faut pas oublier ici, en paſſant, de remarquer que les Impreſſions ſorties de la preſſe d'Edme Martin, ſavant & habile Imprimeur, ſont des meilleures, & recherchées, auſſi-bien que celles d'Etienne Martin, ſon troiſieme fils.

Le Commentaire Roïal de l'Hiſtoire des Incas, *in-4.* 1633, imprimé à Paris, par Auguſtin Courbé: ce livre eſt fort eſtimé des Hiſtoriens & des Curieux; il eſt aſſez rare.

Rituale Græcorum, *græc. lat. auct. Goar. in fol.* imprimé à Paris, par Simon Piget: ce livre eſt fort recherché des Savans, & rare.

S. Irenæi Opera, 1710, imprimés à Paris, par Jean-Baptiste Coignard : cette édition est excellente; elle a été donnée par Dom Massuet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

Sancti Epiphanii Opera. Nous avons plusieurs éditions des Œuvres de ce S. Docteur; mais la meilleure est celle du Pere Petau, imprimée à Paris en 1622, avec de savantes notes.

Sancti Gregorii Nazianzeni Opera. La derniere édition des Œuvres de S. Grégoire de Nazianze est la meilleure, & surpasse les autres; elle a été faite sur plusieurs anciens manuscrits, par Dom Louvart, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

Sancti Gregorii Turonensis Opera, imprimés à Paris en 1699, c'est la plus parfaite des éditions des Œuvres de ce Saint; c'est Dom Thierry Ruinart, de

la Congrégation de S. Maur, qui l'a publiée.

Sancti Gregorii Magni, Papæ, Opera. La meilleure de toutes les éditions des Œuvres de ce S. Docteur, est celle qu'a donnée Dom de Sainte Marthe, de la Congrégation de S. Maur : cette édition est plus ample & plus correcte que les autres.

Les Oeuvres de M Arnauld d'Andilly, 8 vol. *in-fol.*

Historia Ecclesiastica Eusebii, &c. *in fol.* 3 vol. *græc. & lat.* & *la même toute latine, avec des notes de M. Valois.* Ces trois Ouvrages, & plusieurs autres, seront des témoignages de la grande dépense que faisoit Pierre le Petit pour l'impression de ses livres, où il n'épargnoit rien tant pour la beauté des caractères, que pour celle du papier & des autres ornemens, ce qui l'a toujours fait passer pour un des plus habiles en son Art; sa répu-

tation durera autant que les livres qu'il a imprimés.

Sancti Athanasii Opera. Nous avons différentes éditions des Œuvres de S. Athanase ; celle de Comelin, en 1600, est belle ; celle de Paris, en 1627, avec les corrections de Pierre Nannius, est encore plus belle ; elle est en 2 vol. gr. lat. Celle qu'ont donnée les Peres Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, ou plutôt celle que le Pere de Montfaucon a donnée, en 3 vol. *in-fol.* l'emporte sur toutes les autres. M. Godefroi Hermant, Docteur de Sorbonne, a composé une excellente Vie de S. Athanase, en françois.

Sancti Augustini, Ecclesiæ Doctoris, Opera. Ce fut Augustin Dodo, Chanoine de Basle, qui le premier a ramassé différens Traités de S. Augustin pour les ranger dans un même corps ; mais Amerbachius en

donna une édition à Basle, en 1506, en caracteres gothiques. Une autre édition parut à Paris en 1515. Froben en fit une édition à Basle en 1529, avec des notes d'Erasme. Les Guillards & les Chevalons, Imprimeurs de Paris, en donnerent aussi des éditions. Les éditions d'Anvers, par Plantin, 1577; celle de Paris, dite du grand Navire, 1586, de Cologne, de Lyon, de Venise, ont été faites sur les recherches & le travail des Docteurs de Louvain. Le Traité de S. Augustin, *de Gestis Pelagii*, fut trouvé dans l'Abbaïe de Fiezole, en Toscane; il fut publié à Ausbourg, en 1615, par les soins du Cardinal Scipion Cobellutio & de Marc Velserus. Les Docteurs de Louvain ont donné cent vingt-trois Sermons de ce S. Docteur. On en a tiré onze de la Chartreuse de Grenoble. Claude Menard publia

en 1617 le Traité, *contra Julianum hæreticum Pelagianum operis perfecti, sive responsionis postremæ, lib. 6.* Ce Traité a été réimprimé à Louvain en 1647. Jacques Sirmond a publié en 1630 quarante Sermons de S. Augustin: *Sermones novi 40 de variis argumentis.* Jean-Baptiste Mavus fit imprimer en 1644 six Sermons de S. Augustin, tirés de la Bibliotheque du Vatican & de la Bibliotheque Barberine. Guillaume Camerarius donna en 1634 un Traité: *De septem Vitiis, & de septem Donis Spiritus Sancti.* Le Pere Jérôme Vignier, de l'Oratoire, fit imprimer à Paris, en 1654, un Supplément des Œuvres de ce S. Docteur, en 2 volumes *in-folio*, où l'on trouve tous ces Traités particuliers. Mais les Révérends Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, à l'Abbaïe de Saint Germain des

Prés, sont ceux qui en dernier lieu nous ont procuré l'édition des Œuvres de S. Augustin, à Paris, 11 vol. *in-fol.* 1681, beaucoup plus ample & plus correcte que toutes celles qui ont précédé. Cependant voyez ce que dit Simon dans sa Bibliotheque Critique, tom. 1, chap. 11, pag. 103. Tout ce Chapitre de Simon est à lire, pour juger de cette édition. Lisez aussi les Mémoires de Trévoux, au mois de Mai 1701.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit, qui a pour titre, *La Nouvelle Athenes, Paris le ſéjour des Muſes*, & j'ai cru que cet Ouvrage, qui préſente un tableau de tous les Etabliſſemens qui ont concouru dans cette Capitale à la facilité des Etudes & à l'avancement des Lettres, pouvoit mériter l'impreſſion. A Paris, ce 24 Novembre 1757.

TANCUOT.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers, qu'il appartiendra; Salut : Notre amé CLAUDE-PIERRE GUEFFIER, Libraire, à Paris, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre, *Paris, la nouvelle Athènes; Deſcription des Curioſités des Egliſes de Paris, & des Environs* : s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons per-

mis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer leſdits Ouvrages, autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits, qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, le tout à peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes Ayans cauſes, pleinement &

paiſiblement , ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Verſailles, le vingtieme jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cent cinquante-huit, & de notre Regne le quarante-troiſieme.

Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre 14 de la Chambre Roïale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 409, fol. 361, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 25 Octobre, 1758.

P. G. LE MERCIER,
Syndic.